

2023

AMENDEMENT A02



AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

**ÉLÉMENTS FINANCIERS
AU 31 MARS 2024**

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ



**CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**



Le présent amendement A02 au document d'enregistrement universel a été déposé le 14 mai 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Sommaire

Communiqué de presse	4
Slides des résultats T1 2024	41
Solidité financière	80
Evolution des risques juridiques	91
Évolution des instances de gouvernance	98
Facteurs de risques	101
Rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération	102
Actualisation du Pilier 3 de Crédit Agricole S.A.	117
Indicateurs Alternatifs de Performance	126
Autres informations financières	129
Agenda financier	131
Contrôleurs légaux des comptes	132
Tables de concordance	134

Communiqué de presse du premier trimestre 2024

LE GROUPE POURSUIT SON DEVELOPPEMENT

DONNÉES PUBLIÉES ET SOUS-JACENTES CASA ET GCA T1-2024

	CRÉDIT AGRICOLE S.A.		GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	
	Publié	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Revenus	6 806 m€ +11,2% T1/T1	6 797 m€ +10,5% T1/T1	9 525 m€ +6,7% T1/T1	9 475 m€ +5,8% T1/T1
Charges	- 3 669 m€ -4,5% T1/T1	- 3 649 m€ -5,0% T1/T1	- 5 589 m€ -5,4% T1/T1	- 5 569 m€ -5,8% T1/T1
Résultat Brut d'Exploitation	3 137 m€ +37,6% T1/T1	3 148 m€ +36,1% T1/T1	3 936 m€ +30,4% T1/T1	3 906 m€ +28,1% T1/T1
Coût du risque	- 400 m€ +6,9% T1/T1	-380 m€ +1,6% T1/T1	-651 m€ -18,9% T1/T1	-631 m€ +15,2% T1/T1
RNPG	1 903 m€ +55,2% T1/T1	1 933 m€ +54,7% T1/T1	2 384 m€ +42,8% T1/T1	2 383 m€ +40,8% T1/T1
Coex	53,9% -0,5 pp T1/T1 (hors FRU)	53,7% -0,4 pp T1/T1 (hors FRU)	58,7% -0,5 pp T1/T1 (hors FRU)	58,8% -0,2 pp T1/T1 (hors FRU)

PERSPECTIVES DE RESULTATS 2024 EN AVANCE D'UN AN SUR LE PMT AMBITIONS 2025

PREMIER TRIMESTRE RECORD tiré par la hausse du RBE hors FRU et la fin de la période de constitution du FRU

DEVELOPPEMENT CONTINU DE LA BANQUE UNIVERSELLE

- **Poursuite du développement de la banque universelle de proximité**, s'appuyant sur une conquête dynamique, une hausse de la collecte, une activité soutenue en assurance, une collecte élevée et équilibrée en gestion d'actifs et malgré le ralentissement de la production du marché du crédit habitat en France et en Italie
- **Forte dynamique auprès de la grande clientèle**, résultant en une performance record sur le trimestre en BFI ainsi qu'un niveau record d'encours conservés et administrés pour CACEIS

AVANCEMENT DES OPERATIONS STRATEGIQUES

- Poursuite des opérations en cours : intégration d'ISB ; création de CAWL, JV avec Worldline ; finalisation de l'acquisition de Alpha Associates ; poursuite des travaux en vue de l'acquisition de Degroof Petercam prévue à mi-2024
- Annonce d'un protocole d'accord en vue d'un partenariat stratégique avec Victory Capital

ACCELERATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Un plan de transition qui repose sur trois axes complémentaires et ordonnés :
 1. **Accélérer le déploiement des énergies renouvelables** et bas-carbone en concentrant nos financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas-carbone
 2. **Accompagner, en tant que banque universelle, la transition de tous** : l'équipement de toutes les entreprises et de tous les ménages
 3. **Organiser notre propre trajectoire de sortie du financement des énergies carbonées**
- Les trajectoires *Net Zero* à fin 2023 sont en ligne avec les objectifs 2030.

POSITIONS DE CAPITAL ET DE LIQUIDITE TRES SOLIDES

- CET1 Crédit Agricole S.A. phasé 11,8%
- CET1 Groupe CA phasé 17,5%

Dominique Lefebvre,

Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

« Des résultats solides au service de l'accompagnement de tous nos clients dans les transitions de long terme. »

Philippe Brassac,

Directeur général de Crédit Agricole S.A.

« Pour la 3ème fois consécutive, les ambitions financières de notre plan à moyen terme devraient être atteintes avec une année d'avance, soit fin 2024. »

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 60,2% de Crédit Agricole S.A. Les éléments spécifiques qui, retraités des différents soldes intermédiaires auxquels ils se rapportent, permettent de calculer les résultats sous-jacents, sont détaillés dans les annexes de ce communiqué.

Groupe Crédit Agricole

Activité du Groupe

L'activité commerciale a été soutenue ce trimestre dans les métiers du Groupe grâce au développement continu du modèle de la banque universelle. La conquête brute est forte. Sur le premier trimestre 2024, le Groupe enregistre +512 000 nouveaux clients en banque de proximité, et le fonds de commerce progresse de +67 000 clients. Plus spécifiquement sur le trimestre, le Groupe a conquis +409 000 nouveaux clients en banque de proximité France et +103 000 nouveaux clients en banque de proximité à l'international (Italie et Pologne) et le fonds de commerce croît également (respectivement +57 000 et +10 000 clients).

En banque de détail, l'encours de collecte bilan s'élève à 824 milliards d'euros, en hausse de +3,9% sur un an en France et en Italie (+3,7% pour les Caisses régionales et LCL, et +5,8% en Italie). Les encours de crédits s'élèvent à 872 milliards d'euros, +1,2% sur un an en France et en Italie (+0,3% pour les Caisses régionales et LCL, et +1,5% en Italie). La production de crédits habitat ralentit en France¹ et en Italie sur les deux premiers mois de l'année ; celle-ci varie de -45% par rapport au premier trimestre 2023 pour les Caisses régionales, -54% pour LCL et -11,6% pour CA Italia. Le taux d'équipement assurance-dommages est en hausse à 43,4% pour les Caisses régionales (+0,5 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023), 27,8% pour LCL (+0,4 point de pourcentage), 19,3% chez CA Italia (+2,0 points de pourcentage).

En gestion d'actifs, la collecte est élevée et équilibrée par grand segment de clientèle, type de gestion et géographie, à l'inverse du marché européen. En épargne/retraite, Crédit Agricole Assurances affiche une collecte brute record (8,6 milliards d'euros, en hausse de +4,3% sur un an) et le taux d'unité de compte demeure élevé sur la production (39,1%). En assurance dommages, le portefeuille est en croissance de +3,4% sur un an et représente 16 millions de contrats. Les encours sous gestion sont au plus haut et progressent par rapport à fin mars 2023 en gestion d'actifs (2 116 milliards d'euros soit +9,4%), en assurance-vie (335 milliards d'euros soit +3,2%) et en gestion de fortune (IWM et LCL 197 milliards d'euros soit +6,3%).

Le pôle SFS enregistre également un bon niveau d'activité, avec une hausse des encours de crédit à la consommation chez CACF (+8,4% par rapport à fin mars 2023), tirés par les activités automobiles qui représentent 53%² des encours totaux et la progression de la production et des encours crédit-bail chez CAL&F (19,4 milliards d'euros soit +9,1% par rapport à fin mars 2023).

La dynamique est forte en Grande Clientèle, avec des revenus élevés en banque de marché et d'investissement tirés par le crédit primaire et une banque de financement qui bénéficie de la progression de la banque commerciale. CACEIS affiche un niveau record d'encours conservés (5 015 milliards d'euros, +19,4% par rapport à fin mars 2023), d'encours administrés (3 415 milliards d'euros, +54,1% par rapport à fin mars 2023) et bénéficie à la fois de l'intégration d'ISB, d'effets marchés favorables et d'un bon dynamisme commercial.

Chacun des métiers du Groupe affiche ainsi un bon niveau d'activité (Cf. Infra).

Accélération de l'accompagnement de la transition énergétique

Le Groupe a défini un plan de transition qui repose sur trois axes complémentaires et ordonnés.

Premièrement, le Groupe s'est mobilisé pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et bas-carbone, en concentrant ses financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas-carbone. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole a augmenté ses expositions aux financements des énergies bas carbone³ de +80% entre

¹ Production habitat France, -36% en cumul sur janvier et février 2024 comparé au cumul sur janvier et février 2023 selon la Banque de France

² CA Auto Bank, JV automobiles et activité automobile des autres entités

³ Encours liés aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les encours liés à l'énergie nucléaire pour CACIB

2020 et 2023 avec 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Par ailleurs, le financement des capacités en énergies renouvelables par CAA a augmenté de +14% en 2023 et représente 13,5 gigawatt au 31 décembre 2023.

En parallèle, le Crédit Agricole accompagne la transition de tous les clients en tant que banque universelle. Ainsi, le portefeuille de green loans⁴ de CACIB a augmenté de +43% entre mars 2024 et décembre 2022, et représente 17,7 milliards d'euros au 31 mars 2024, la part des véhicules électrifiés⁵ représente un quart du total des véhicules financés par CACF en 2023, et des solutions sont apportées aux clients (J'écorénove mon logement, *Agilauto*, plateforme de crédits carbone *Carbioz*).

Enfin, le Crédit Agricole organise sa propre trajectoire de sortie du financement des énergies carbonées. Les trajectoires *Net Zero* à fin 2023 sont en ligne avec les objectifs à 2030 sur les cinq secteurs dont les trajectoires⁶ ont été annoncés en 2022. Les émissions financées sur le secteur pétrole et gaz sont en baisse de -63% pour un objectif de -75%⁷. L'intensité des émissions financées sur le secteur électricité⁸ est en baisse de -17% (objectif -58%) ; sur le secteur automobile en baisse de -13% (objectif -50%) ; sur l'immobilier commercial en baisse de -5% (objectif -40%) ; sur le secteur du ciment en hausse de +3% (objectif -20%). Sur ce petit portefeuille (moins de 10 clients), le départ de quelques clients relativement moins carbonés a entraîné une hausse mécanique de l'intensité du portefeuille qui ne reflète pas la réalité du secteur ou de notre action.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles. Le montant total de son exposition directe⁹ aux financements de projets d'extraction d'énergies fossiles sur lequel il est encore engagé s'établit à 1 060 millions de dollars à fin décembre 2023, soit une exposition en baisse de -23% depuis 2020.

Résultats du Groupe

Au premier trimestre 2024, le résultat net part du Groupe publié du Groupe Crédit Agricole ressort à **2 384 millions d'euros**, en hausse de +42,8% par rapport au premier trimestre 2023 (+6,1% hors FRU).

Les **éléments spécifiques** du premier trimestre 2023 ont un **effet net négatif de +1 million d'euros sur le résultat net part du Groupe** du Groupe Crédit Agricole. Ils sont composés des éléments comptables récurrents suivants : les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie spread émetteur de la FVA, et le *secured lending* pour +4 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur la banque de marché et d'investissement, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour +1 million d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent des éléments spécifiques à ce trimestre : une reprise des provisions épargne logement pour +30 millions d'euros en résultat net part du Groupe des Caisses régionales et +1 million d'euros en résultat net part du Groupe de AHM, des coûts d'intégration ISB pour -10 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grande clientèle, une dotation en provision pour risque Ukraine pour -20 millions d'euros en résultat net part du Groupe de la banque de proximité à l'International, les coûts d'acquisition de Degroof Petercam pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe de la banque privée.

Hors les éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent¹⁰ du Groupe Crédit Agricole** atteint **2 383 millions d'euros**, en hausse de +40,8% par rapport au premier trimestre 2023, et en hausse de +5,0% hors FRU.

⁴ Portefeuille d'actifs verts au sein de CACIB alignés aux critères d'éligibilité du Green Bond Framework Groupe de novembre 2023

⁵ Electriques ou hybrides

⁶ Année de référence 2020, sauf Aviation, année de référence 2019

⁷ Engagement initial Pétrole et Gaz de -30% à 2030 annoncé en 2022, revu à -75% en 2023

⁸ Périmètre : CACIB et Unifergie (Crédit Agricole Transitions & Energies)

⁹ Brute de couvertures crédit export

¹⁰ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T1-2024 et au T1-2023

En m€	T1-24 publié	Eléments spécifiques	T1-24 sous- jacent	T1-23 publié	Eléments spécifiques	T1-23 sous- jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous- jacent
Produit net bancaire	9 525	50	9 475	8 927	(32)	8 959	+6,7%	+5,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 589)	(20)	(5 569)	(5 284)	-	(5 284)	+5,8%	+5,4%
FRU	-	-	-	(626)	-	(626)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 936	30	3 906	3 018	(32)	3 049	+30,4%	+28,1%
Coût du risque de crédit	(651)	(20)	(631)	(548)	-	(548)	+18,9%	+15,2%
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	68	-	68	108	-	108	(36,7%)	(36,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(7)	(8)	2	4	-	4	ns	(63,2%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	3 347	2	3 345	2 581	(32)	2 613	+29,6%	+28,0%
Impôt	(755)	(6)	(749)	(711)	8	(719)	+6,2%	+4,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat net	2 592	(4)	2 595	1 872	(24)	1 896	+38,4%	+36,9%
Intérêts minoritaires	(208)	5	(212)	(204)	-	(204)	+2,1%	+4,3%
Résultat net part du Groupe	2 384	1	2 383	1 669	(24)	1 692	+42,8%	+40,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,7%		58,8%	59,2%		59,0%	-0,5 pp	-0,2 pp

Au premier trimestre 2024, le **produit net bancaire sous-jacent s'élève** à 9 475 millions d'euros, en hausse de +5,8% par rapport au premier trimestre 2023, s'appuyant sur la bonne performance de tous les métiers. En effet la croissance des revenus est positive dans tous les pôles métier, avec plus précisément en Gestion d'épargne et Assurance une activité dynamique et un effet marché positif, en Grandes clientèles une banque de financement et d'investissement à un niveau historique et l'intégration de ISB au sein de CACEIS¹¹ générant les premières synergies, en Services financiers spécialisés la consolidation de CA Auto Bank¹², en Banque de proximité des commissions dynamiques et la progression de la marge nette d'intérêts à l'international, et enfin en AHM l'effet positif de la valorisation des titres de Banco BPM. Les **charges d'exploitation sous-jacentes** sont en hausse de +5,4% (hors FRU) au premier trimestre 2024, pour s'établir à 5 569 millions d'euros, sous l'effet notamment des effets périmètre liés à l'intégration de RBC IS Europe¹³ et de CA Auto Bank¹⁴, en plus des hausses de frais de personnel dans un contexte inflationniste et d'investissements IT. Au global, le Groupe voit son **coefficient d'exploitation sous-jacent** s'améliorer de -0,2 point de pourcentage (hors FRU) et s'établir à 58,8% au premier trimestre 2024. La contribution au FRU au premier trimestre 2023 s'établissait à -626 millions. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** s'établit à 3 906 millions d'euros, soit une hausse de +28,1% par rapport au premier trimestre 2023, ou +6,3% en retraitant la charge de FRU.

Le **coût du risque de crédit sous-jacent** s'élève à -631 millions d'euros, dont une reprise de +58 millions d'euros sur les encours sains (niveau 1 et 2), une dotation de -690 millions d'euros de coût du risque avéré (niveau 3) et -1 million d'euros de reprise sur les autres risques, soit une hausse de +15,2% par rapport au premier trimestre. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, comme lors des précédents trimestres, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques du premier trimestre 2024 sont identiques à ceux utilisés pour le trimestre précédent. Le **coût du risque sur encours¹⁵ sur quatre trimestres glissants**

¹¹ Effet périmètre de ISB en revenus de +108 millions d'euros au premier trimestre 2024

¹² Effet périmètre de CA Auto Bank en revenus de +183 millions d'euros au premier trimestre 2024

¹³ Effet périmètre de ISB en charges de +103 millions d'euros au premier trimestre 2024

¹⁴ Effet périmètre de CA Auto Bank en charges de +70 millions d'euros au premier trimestre 2024

¹⁵ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

atteint 25 points de base, soit en ligne avec l'hypothèse du Plan à Moyen Terme à 25 points de base. Il atteint 21 points de base en vision trimestrielle annualisée¹⁶.

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 3 345 millions d'euros**, en hausse de +28,0% par rapport au premier trimestre 2023. Il intègre la contribution des sociétés mises en équivalence pour 68 millions d'euros (en baisse de -36,7%, avec notamment la sortie du périmètre des entités mises en équivalence de FCA Bank, désormais comptabilisé en intégration globale) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint 2 millions d'euros ce trimestre. La **charge d'impôt sous-jacente est en hausse de +4,2%** sur la période avec un taux d'impôt ce trimestre à 22,9%, soit une baisse de -5,8 points de pourcentage. La baisse du taux d'impôts s'explique par la disparition de la charge du FRU ce trimestre, charge qui n'était pas déductible. Le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en hausse de +36,9% pour s'établir à 2 595 millions d'euros. Les intérêts minoritaires augmentent de +4,3%. Enfin, **le résultat net part du Groupe sous-jacent, à 2 383 millions d'euros ressort en hausse de +40,8%** par rapport au premier trimestre 2023.

Caisses régionales

La **conquête brute** s'établit à +306 000 nouveaux clients sur le trimestre et le **fonds de commerce croît de +29 000** nouveaux clients depuis le début de l'année. Le **taux de principalisation** progresse de 0,5 point de pourcentage sur un an et atteint 76,3%. **La part des clients utilisant les outils numériques augmente** et s'élève à 76,8%¹⁷ (+1,9 point de pourcentage par rapport à fin mars 2023) et le nombre de signatures en ligne¹⁸ augmente de +15% entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024.

La **production de crédit est en baisse** ce trimestre (-32,4% par rapport au premier trimestre 2023). La baisse est marquée sur l'habitat (-44,6% par rapport au premier trimestre 2023), mais s'inscrit dans un contexte de ralentissement du marché¹⁹. Le taux à la production des crédits habitat²⁰ atteint 3,85% pour la période janvier / février, en hausse de 20 points de base par rapport à celui du quatrième trimestre 2023. **Les encours de crédit** atteignent 644 milliards d'euros à fin mars 2024, en hausse de +1,1% par rapport à fin mars 2023 tirés notamment par le marché des entreprises (+4,2% par comparaison à fin mars 2023).

Les encours de collecte globale sont en hausse de +3,7% sur un an et atteignent 893,1 milliards d'euros à fin mars 2024. Cette croissance est portée tant par les encours de collecte bilan, qui atteignent 595,5 milliards d'euros à fin mars 2024, en progression de +3,3% par rapport à fin mars 2023 (dont +4,5% sur les livrets et +80,4% sur les dépôts à terme), que par les encours de collecte hors-bilan, qui atteignent 297,6 milliards d'euros, en hausse de +4,6% sur un an.

Le **taux d'équipement sur l'assurance dommage** s'établit à 43,4% à fin mars 2024 et poursuit sa progression (+ 0,5 point par rapport à 2023). Concernant les **moyens de paiement**, le nombre de cartes est en hausse de +1,5% sur un an, tout comme la part des cartes haut de gamme qui augmente de 1,4 point de pourcentage sur un an, et représente désormais 15,2% du total des cartes.

Au premier trimestre 2024, le produit net bancaire consolidé des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie²¹ atteint 3 295 millions d'euros, en baisse de -1,0% par rapport au premier trimestre 2023 en lien avec une baisse de la marge d'intermédiation de -17,6%. Le PNB de portefeuille est en hausse, ainsi que les commissions qui augmentent de +7,6%, en particulier sur les moyens de paiement. Le produit net bancaire consolidé des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie augmente de +2,2% par rapport au 4^{ème} trimestre 2023.

Les charges d'exploitation baissent de -2,8% ; Hors FRU²², la hausse modérée est liée la hausse des charges de personnel et des dépenses informatiques. **Le résultat brut d'exploitation** ressort en hausse de +5,0%, et en baisse de -8,2% hors FRU. Le **coût du risque est en hausse** de +46,3% par rapport au premier trimestre

¹⁶ Le coût du risque sur encours (en point de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre

¹⁷ Nombre de clients ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité Crédit Agricole en ligne dans le mois / nombre de clients majeurs possédant un DAV (compte de dépôt à vue) actif

¹⁸ Signatures initiées en mode dépose BAM (Banque accès multicanal) dont le support final de signature est BAM, Portail client mobile ou Ma Banque

¹⁹ Production habitat France -36% sur janv/fév 2024 comparé à janv/fév 2023 selon la banque de France

²⁰ Taux de crédits sur les réalisations mensuelles. Seuls les prêts échéancés, en euros et à taux fixe sont pris en considération

²¹ Dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement

²² Le FRU était de - 113 millions d'euros en 2023

2023 et s'élève à -247 millions d'euros. Cette hausse du défaut s'explique principalement par l'impact de dossiers de place.

Le résultat net consolidé des Caisses régionales y compris dividende SAS Rue La Boétie²³ s'élève à 439 millions d'euros au premier trimestre 2023, stable par rapport au premier trimestre 2023.

La contribution des Caisses régionales au résultat net part du Groupe s'élève à 442 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +5,1% en comparaison au premier trimestre 2023.

²³ Dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement

Crédit Agricole S.A.

Résultats

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 2 mai 2024, a examiné les comptes du premier trimestre 2024.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T1-2024 et au T1-2023								
En m€	T1-24 publié	Éléments spécifiques	T1-24 sous-jacent	T1-23 publié	Éléments spécifiques	T1-23 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	6 806	9	6 797	6 121	(32)	6 153	+11,2%	+10,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 669)	(20)	(3 649)	(3 328)	-	(3 328)	+10,2%	+9,6%
FRU	-	-	-	(513)	-	(513)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 137	(11)	3 148	2 280	(32)	2 312	+37,6%	+36,1%
Coût du risque de crédit	(400)	(20)	(380)	(374)	-	(374)	+6,9%	+1,6%
Sociétés mises en équivalence	43	-	43	86	-	86	(50,4%)	(50,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(6)	(8)	2	4	-	4	ns	(58,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 773	(39)	2 812	1 996	(32)	2 028	+38,9%	+38,7%
Impôt	(610)	5	(615)	(521)	8	(530)	+17,1%	+16,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	ns	ns
Résultat net	2 163	(34)	2 197	1 476	(24)	1 500	+46,5%	+46,5%
Intérêts minoritaires	(259)	5	(264)	(250)	1	(251)	+3,7%	+5,3%
Résultat net part du Groupe	1 903	(30)	1 933	1 226	(23)	1 249	+55,2%	+54,7%
Bénéfice par action (€)	0,50	(0,01)	0,51	0,36	(0,01)	0,37	+40,2%	+40,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	53,9%		53,7%	54,4%		54,1%	-0,5 pp	-0,4 pp

Au premier trimestre 2024, le résultat net part du Groupe publié de Crédit Agricole S.A. ressort à **1 903 millions d'euros**, soit une hausse de +55,2% par rapport au premier trimestre 2023.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont un impact cumulé de -30 millions d'euros en résultat net part du Groupe, ils sont composés des éléments comptables récurrents suivants : les éléments de volatilité comptable récurrents en produit net bancaire, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*), la partie *spread* émetteur de la FVA, et le *secured lending* pour +4 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grande clientèle, et la couverture de portefeuille de prêts en Grandes Clientèles pour +1 million d'euros en résultat net part du Groupe. A ces éléments récurrents, s'ajoutent des éléments spécifiques à ce trimestre : une reprise des provisions épargne logement pour +1 million d'euros en résultat net part du Groupe de LCL, des coûts d'intégration ISB pour -10 millions d'euros en résultat net part du Groupe en Grande clientèle, un complément de dotation de provision pour risque Ukraine pour -20 millions d'euros en résultat net part du Groupe de la Banque de proximité à l'international, les coûts d'acquisition de Degroof Petercam pour -6 millions d'euros en résultat net part du Groupe de la banque privée.

Hors éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**²⁴ s'établit à **1 933 millions d'euros**, en hausse de +54,7% au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre 2023.

Au premier trimestre 2024, les **revenus sous-jacents** atteignent 6 797 millions d'euros, et sont en forte hausse (+10,5%) par rapport au premier trimestre 2023. Cette croissance est portée par tous les métiers : le pôle Gestion de l'épargne et assurance profite d'une activité dynamique et d'un effet marché positif, la Grande clientèle s'appuie sur

²⁴ Sous-jacent, hors éléments spécifiques.

le niveau historique de revenus en banque de financement et d'investissement en plus de l'intégration d'ISB²⁵ au sein de CACEIS et de la réalisation des premières synergies, les Services Financiers spécialisés bénéficient de la consolidation de CA Auto Bank²⁶, la Banque de proximité en France est portée par le dynamisme des commissions, et enfin la Banque de proximité à l'international par la progression de la marge nette d'intérêts. Le pôle des Activités hors métiers enregistre une hausse de ses revenus liée à la valorisation des titres Banco BPM principalement.

Les charges d'exploitation sous-jacentes s'élevaient à 3 649 millions d'euros, au premier trimestre 2024, en hausse de +9,6% hors FRU par rapport au premier trimestre 2023. L'effet ciseaux hors FRU est favorable à hauteur de +0,8 point de pourcentage. La hausse des charges de +321 millions d'euros sur un an, est constituée pour l'essentiel d'un effet périmètre à hauteur de +173 millions d'euros²⁷, de hausse de frais de personnel dans un contexte inflationniste pour +92 millions d'euros, et d'investissements IT pour +47 millions d'euros. La hausse des charges sous-jacentes hors effet périmètre est de +4,4% (hors FRU).

Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'établit ainsi à 53,7% au premier trimestre 2024, en amélioration de -0,4 point de pourcentage (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023.

Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent du premier trimestre 2024 s'établit à 3 148 millions d'euros, en forte hausse de +36,1% par rapport au premier trimestre 2023. La charge de FRU constatée au premier trimestre 2023 s'élevait à -513 millions d'euros. Ainsi, retraité du FRU, le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +11,4%.

Au 31 mars 2024, les indicateurs de risque confirment **la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques**. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (26% des encours bruts) et entreprises (42% des encours bruts de Crédit Agricole S.A.). Le taux de créances douteuses est stable et demeure toujours bas à 2,6%. Le taux de couverture²⁸, élevé, à 69,7%, est en baisse de -1,1 point de pourcentage sur le trimestre. **Le stock total de provisions** s'établit à 9,6 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A., stable par rapport à fin décembre 2023. Sur ce stock de provisions, 35% sont liées au provisionnement des encours sains (proportion en ligne avec les trimestres précédents).

Le **coût du risque** sous-jacent est en dotation nette de -380 millions d'euros soit en légère hausse de 1,6% par rapport au premier trimestre 2023 qui s'élevait à -374 millions d'euros. Au premier trimestre 2024, la charge nette de -380 millions d'euros se décompose en une reprise sur encours sains (niveau 1 et 2) de +8 millions d'euros (contre une provision de -75 millions d'euros au premier trimestre 2023), un provisionnement des risques avérés (niveau 3) pour -384 millions d'euros (contre -284 millions d'euros au premier trimestre 2023) et -5 millions d'euros de provisions sur d'autres éléments. Par métier, 58% de la dotation nette du trimestre provient du pôle des Services financiers spécialisés (contre 42% au premier trimestre 2023), 31% de LCL (contre 18% au premier trimestre 2023), et 16% de la Banque de détail à l'international (contre 30% au premier trimestre 2023). Les niveaux de provisionnement ont été déterminés en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, comme lors des précédents trimestres, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur des portefeuilles sensibles. Les scénarios économiques du premier trimestre 2024 sont identiques à ceux utilisés pour le trimestre précédent. Au premier trimestre 2024, le coût du risque sur encours sur quatre trimestres glissants²⁹ atteint 33 points de base et 29 points de base en vision trimestrielle annualisée³⁰.

La contribution sous-jacente des **sociétés mises en équivalence** ressort à 43 millions d'euros au premier trimestre 2024 en baisse de -50,4% par rapport au premier trimestre 2023, en lien avec la sortie des entités mises en équivalence de FCA Bank. Le **résultat net sur autres actifs** s'établit à 2 millions d'euros au premier trimestre 2024.

Le **résultat sous-jacent**³¹ **avant impôt**, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en hausse de +38,7%, à 2 812 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à 22,2%, soit une baisse de -5,1 points de

²⁵ Effet périmètre de ISB en revenus : +108 millions d'euros au premier trimestre 2024

²⁶ Effet périmètre de CA Auto Bank en revenus : +183 millions d'euros au premier trimestre 2024

²⁷ Effets périmètre en charge au premier trimestre 2024 : ISB pour +103 millions d'euros, CA Auto Bank pour +70 millions d'euros

²⁸ Taux de provisionnement calculé avec au dénominateur les encours en « stage 3 », et au numérateur la somme des provisions enregistrées en « stages » 1, 2 et 3

²⁹ Le coût du risque sur encours (en points de base) sur quatre trimestres glissants est calculé sur la base du coût du risque des quatre derniers trimestres auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre derniers trimestres

³⁰ Le coût du risque sur encours (en points de base) annualisé est calculé sur la base du coût du risque du trimestre multiplié par quatre auquel est rapporté l'encours de début de période du trimestre.

³¹ Cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes.

pourcentage par rapport au premier trimestre 2023, en lien avec la disparition du FRU au premier trimestre 2024, charge qui n'était pas déductible des impôts. La charge d'impôt sous-jacente est de -615 millions d'euros, en hausse de +16,2%. Le **résultat net avant minoritaires** affiche donc une hausse de +46,5%, et s'établit à 2 197 millions d'euros. **Les intérêts minoritaires** s'établissent à -264 millions d'euros au premier trimestre 2023, en hausse de +5,3%.

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en hausse de +54,7% par rapport au premier trimestre 2023 à 1 933 millions d'euros. Retraité du FRU, la hausse du **résultat net part du Groupe sous-jacent** est de +13,5% sur un an.

Le **bénéfice par action sous-jacent forma** sur le premier trimestre 2024 atteint **0,51 €**, il est en hausse de +40,0% par rapport au premier trimestre 2023.

Le **RoTE³² sous-jacent**, calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé³³ et de charges IFRIC linéarisées sur l'année, net des coupons annualisés d'Additional Tier 1 (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) et net de l'impact de change sur les AT1 remboursés, et retraité de certains éléments volatils comptabilisés en capitaux propres (dont réserves latentes), atteint **16,3% au premier trimestre 2024**, en hausse de +1,9 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023.

Dans la continuité du 1^{er} trimestre 2024, Crédit Agricole S.A. annonce des perspectives de résultats 2024 en avance d'un an sur le Plan Moyen Terme Ambitions 2025 avec un **résultat net part du Groupe sous-jacent** supérieur à 6 milliards d'euros en 2024.

Cette perspective de résultats s'appuie notamment sur la poursuite de la bonne dynamique d'activité (conquête, hausse taux d'équipement, collecte hors bilan) générant une hausse des revenus de commissions et d'assurance. L'intégration des acquisitions récentes sont sources de résultat additionnel et de synergies complémentaires dans les métiers d'Asset Servicing (intégration des activités européennes de RBC avec CACEIS Investor Services Bank (ISB)), de Gestion de Fortune avec le projet d'acquisition de Degroof Petercam), en Gestion d'Actif (la finalisation de l'acquisition d'Alpha Associates par Amundi le 2 avril 2024). Le virage vers l'activité mobilité constitue un pivot stratégique pour le pôle Services financiers spécialisés. En Grandes clientèles, la Banque de financement et d'investissement bénéficie de son positionnement de leader sur les crédits syndiqués et sa bonne position sur les émissions obligataires. Enfin, l'efficacité opérationnelle structurelle avec un coefficient d'exploitation bas et un bilan sain devraient soutenir cette perspective de résultat.

La trajectoire tient également compte des vents contraires comme la poursuite du pincement des marges de la banque de proximité en France et du métier crédit à la consommation, le plafonnement de la marge nette d'intérêts chez CA Italia ainsi que les coûts d'intégration 2024 sur les acquisitions en cours (Degroof Petercam ~ 50 millions d'euros, ISB : 80-100 millions d'euros).

³² Voir détails du calcul du RoTE (retour sur fonds propres hors incorporels) en Annexes

³³ Le RNPG sous-jacent annualisé correspond à l'annualisation du RNPG sous-jacent (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) en retraçant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année

Analyse de l'activité et des résultats des pôles et métiers de Crédit Agricole S.A.

Activité du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au premier trimestre 2024, les encours du pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) s'établissent à 2 648 milliards d'euros³⁴, en hausse de +3,6% par rapport à fin décembre 2023 grâce à un effet marché favorable, ainsi qu'une collecte nette de +19,2 milliards d'euros, positive sur les trois métiers de gestion d'actifs, assurance et gestion de fortune. Sur un an, les encours gérés sont en hausse de +8,4%.

L'activité en assurances (Crédit Agricole Assurances) atteint au premier trimestre 2024 un niveau record, avec un chiffre d'affaires global de 12,3 milliards d'euros à fin mars, en hausse de +5,2% par rapport à mars 2023, en hausse dans les trois lignes d'activité épargne/retraite, dommages, et prévoyance/emprunteur/ assurances collectives.

En Epargne/Retraite, l'activité bénéficie d'une collecte brute record, qui atteint 8,6 milliards d'euros, en hausse de +4,3% sur un an. Elle s'est appuyée sur une reprise de l'activité en Italie et au Luxembourg, en plus des campagnes de bonus sur versements, lancées au cours de ce premier trimestre, qui ont dynamisé la collecte brute Euro. Le taux d'unités de compte est de 39,1% de la collecte brute, en baisse de -6,7 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023. Cette baisse est à mettre en lien avec la reprise de la collecte brute Euro et des conditions de marché moins favorables aux unités de compte, notamment une attractivité moins forte des unités de compte obligataires. La collecte nette s'améliore fortement pour atteindre +1,0 milliard d'euros ce trimestre, constituée d'une collecte nette positive des contrats en unités de compte (+1,5 milliard d'euros), et d'une moindre décollecte en fonds euros (-0,5 milliard d'euros). Les **encours** (épargne, retraite et prévoyance obsèques) atteignent 334,9 milliards d'euros, en augmentation sur un an (+10,3 milliards d'euros, soit +3,2%) et sur le trimestre (+4,5 milliards d'euros, +1,4% par rapport à fin décembre 2023). Les encours sont portés par un effet marché en plus d'une collecte nette positive. La part des unités de compte dans les encours atteint un niveau record de 29,5%, en hausse de +2,3 points de pourcentage sur un an et de +0,6 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2023.

En Assurance dommages, l'activité est dynamique, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 2,4 milliards d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +7,9% par rapport au premier trimestre 2023. Cette croissance s'appuie sur un effet volume et prix. En effet, à fin mars 2024, le portefeuille s'élève à 16,0 millions³⁵ de contrats, en croissance de +3,4% sur an. En parallèle, la prime moyenne est en hausse, bénéficiant des révisions tarifaires en plus de l'évolution du mix produit. Enfin, le ratio combiné s'établit à 93,8%³⁶, en légère amélioration de -0,9 point de pourcentage sur un an, grâce à un impact favorable de l'actualisation, la sinistralité climatique étant stable.

En prévoyance/ emprunteur/ assurances collectives, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2024 s'établit à 1,3 milliard d'euros en hausse de +6,0% par rapport au premier trimestre 2023. Le chiffre d'affaires sur l'assurance emprunteur résiste (-0,1%) malgré la baisse des affaires nouvelles (en lien avec la moindre production de crédits). La prévoyance individuelle et les assurances collectives affichent de fortes hausses avec respectivement +15,2% et +21,8% par rapport au premier trimestre 2023.

La Gestion d'actifs (Amundi) affiche au premier trimestre 2024 un très bon niveau de collecte. Celle-ci est élevée, à +16,6 milliards d'euros, et est équilibrée par segments de clientèle³⁷, par types de gestion³⁸ et par géographies. Amundi se distingue du marché de la gestion d'actifs en Europe par sa collecte positive en gestion active.

³⁴ Hors actifs en conservation pour clients institutionnels

³⁵ Périmètre : dommages France et international

³⁶ Ratio combiné dommages (Pacifica) y compris actualisation et hors désactualisation net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations ; le ratio est calculé sur le premier trimestre 2024. Le ratio combiné net hors effet d'actualisation du premier trimestre 2024 est de 96,2% (-0,1 point de pourcentage sur un an).

³⁷ +6,5 milliards d'euros en Retail, +5,6 milliards d'euros en Institutionnel, +4,5 milliards d'euros en JV

³⁸ + 8,7 milliards d'euros en Trésorerie hors JV, +3,4 milliards d'euros en actifs MLT hors JV,

Les **encours gérés** sont au plus haut fin mars 2024, atteignant 2 116 milliards d'euros, en hausse de +3,9% par rapport au 31 décembre 2023, et de +9,4% sur un an. Ils intègrent un effet marché positif et change de +63,0 milliards d'euros sur le trimestre.

La collecte **Retail** (+6,5 milliards d'euros au premier trimestre 2024) s'appuie sur l'excellente dynamique des distributeurs tiers (+7,0 milliards d'euros) tirée par la gestion passive et monétaire, la collecte toujours positive dans les réseaux France (+1,5 milliard d'euros) grâce aux produits de trésorerie, compensant la décollecte des réseaux internationaux (notamment en Italie).

Le segment des **Institutionnels** enregistre une collecte de +5,6 milliards d'euros au premier trimestre 2024. La collecte est tirée par les produits de trésorerie (+3,9 milliards d'euros), et est positive sur les actifs moyen-long terme (+1,7 milliard d'euros) malgré les sorties saisonnières en épargne salariale et la poursuite des retraits sur les contrats en euros.

Enfin, les JV enregistrent une collecte de +4,5 milliards d'euros. La collecte est positive dans tous les pays, portée par la forte croissance en Inde et en Corée. La collecte est à l'équilibre en Chine.

Enfin, ce trimestre a été marqué par deux opérations créatrices de valeur avec, le 2 avril, la finalisation de l'acquisition d'Alpha Associates et le 15 avril 2024 la signature d'un protocole d'accord³⁹ de partenariat stratégique aux Etats Unis avec Victory Capital. Alpha Associates sera intégré à partir du deuxième trimestre, avec des encours qui atteignaient 9 Md€ à fin mars 2024. Cette opération permet de renforcer les expertises d'Amundi et de créer un leader européen dans le domaine de la multi-gestion en actifs privés. Par ailleurs, le protocole d'accord signé avec Victory Capital vise à fusionner les activités d'Amundi aux Etats-Unis avec le gestionnaire d'actif américain, en échange d'une prise de participation de 26,1% d'Amundi dans Victory Capital et d'accords de distribution internationaux réciproques de 15 ans. La fusion d'Amundi US et de Victory Capital permettrait de créer une plateforme d'investissement américaine plus importante au service des clients des deux sociétés. Amundi disposerait ainsi d'un plus grand nombre d'expertises de gestion américaines et mondiales à offrir à ses clients tandis que Victory Capital étendrait ses capacités à distribuer ses produits en dehors des Etats-Unis.

En Gestion de fortune, les encours gérés s'établissent au total (CA Indosuez Wealth Management et Banque privée de LCL) à 197 milliards d'euros à fin mars 2024 (dont 133,2⁴⁰ milliards d'euros pour Indosuez Wealth Management), et sont en augmentation par rapport à fin décembre 2023 (+ 6,7 milliards d'euros, + 3,5%), intégrant un effet marché positif de +5,1 milliards d'euros, (dont +4,1 milliards d'euros pour Indosuez Wealth Management) et une collecte nette positive de +1,6 milliard d'euros (dont +1,4 milliard d'euros pour Indosuez Wealth Management, avec des produits structurés continuant à être appréciés de la clientèle).

Résultats du pôle Gestion de l'épargne et Assurances

Au premier trimestre 2024 le pôle GEA réalise un **produit net bancaire** de 1 789 millions d'euros, en hausse de +2,5% par rapport au premier trimestre 2023. La hausse est expliquée par la bonne tenue des revenus sur les trois métiers, gestion d'actifs, assurances et gestion de fortune. Les **charges** augmentent de +5,5% (hors FRU) et s'établissent à -754 millions d'euros. Ainsi, le **coefficient d'exploitation** s'élève à 42,1 %, en hausse de +1,2 points de pourcentage (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023. La charge de contribution au FRU s'établissait à -6 millions d'euros au premier trimestre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 1 035 millions d'euros, +1,0% par rapport au premier trimestre 2023, +0,4% hors FRU sur la même période. L'impôt s'établit à 220 millions d'euros, et est en baisse de -4,5%. Le **résultat net part du Groupe** du pôle GEA s'établit à 716 millions d'euros, en hausse de +2,6% par rapport au premier trimestre 2023. La hausse du résultat en assurances (+4,1%), en gestion d'actifs (+5,7%), compensent la baisse en gestion de fortune (-16,2%).

Sur le premier trimestre 2024, le pôle GEA contribue à hauteur de 35% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et à hauteur de 26 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

³⁹ Non contraignant

⁴⁰ Ce chiffre est retraité des actifs en conservation pour clients institutionnels

Au 31 mars 2024, les fonds propres alloués au pôle s'élevaient à 12,7 milliards d'euros dont 10,8 milliards d'euros sur les Assurances, 1,3 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs et 0,6 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 55,8 milliards d'euros dont 35,3 milliards d'euros sur les Assurances, 14,2 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 6,3 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) **sous-jacent** du pôle s'établit quant à lui à 26,7% sur le premier trimestre 2024.

Résultats Assurances

Au premier trimestre 2024, le **produit net bancaire** des assurances atteint 722 millions d'euros, en hausse de +1,5% par rapport au premier trimestre 2023. Il se compose notamment de 505 millions d'euros sur l'épargne retraite⁴¹, 131 millions d'euros sur la protection des personnes⁴² et 113 millions d'euros sur le dommage⁴³. La hausse de l'allocation de CSM (liée à la hausse des encours et la bonne dynamique d'activité) et les bonis sur antérieurs en protection des personnes, sont partiellement compensés par le repli des produits financiers⁴⁴. La CSM s'établit à 23,9 milliards d'euros, en légère hausse depuis le 31 décembre 2023 (+0,2%), bénéficiant de l'apport des affaires nouvelles dans un contexte de marché favorable.

Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 631 millions d'euros, stable (+0,2%) par rapport au premier trimestre 2023 avec une hausse des frais non attribuables en raison de la création du fonds de garantie Assureurs en Italie (mis en place en 2024). Le coefficient d'exploitation s'établit à 12,7%, en hausse de +1,2 point de pourcentage, en deçà du plafond cible fixé par le Plan Moyen Terme de 15%. La charge d'impôts s'établit à -123 millions d'euros, soit une baisse de -10,8% par rapport au premier trimestre 2023, grâce à un effet d'impôt favorable. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 494 millions d'euros, en hausse de +4,1% par rapport au premier trimestre 2023.

Les Assurances contribuent à hauteur de 24 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin mars 2024 et de 10 % à leurs revenus sous-jacents.

Résultats Gestion d'actifs

Au premier trimestre 2024, le **produit net bancaire** atteint 804 millions d'euros. Il croît de +3,9% par rapport au premier trimestre 2023 et est porté par les commissions de gestion (+4,0%) malgré un mix produit défavorable de la collecte. Les revenus d'Amundi Technology et les revenus financiers sont en hausse de respectivement +36% et +43% par rapport au premier trimestre 2023, compensant la baisse des commissions de surperformance (à 18 millions d'euros). Les **charges** d'exploitation s'élevaient à -449 millions d'euros, en hausse de +4,3% hors FRU en lien avec l'accélération des investissements pour le développement d'Amundi Technology. Ainsi, le **coefficient d'exploitation** s'établit à 55,8%, stable sur un an (+0,2 point de pourcentage hors FRU). Les charges de FRU s'établissaient à -3 millions d'euros au premier trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** augmente de +4,5% par rapport au premier trimestre 2023, et de +3,5% hors FRU. La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant la contribution des *joint-ventures* d'Amundi, s'établit à 29 millions d'euros, en hausse de +30,4% par rapport au premier trimestre 2023 s'appuyant notamment sur la forte croissance de la contribution de SBI MF en Inde. La charge d'impôt s'élève à -88 millions d'euros, en hausse de +6,5%. Au final, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 197 millions d'euros, en hausse de +5,7% par rapport au premier trimestre 2023.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 10% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin mars 2024 et 12 % de leurs revenus sous-jacents.

Au 31 mars 2024, les fonds propres alloués à la Gestion d'actifs s'élevaient à 1,3 milliard d'euros ; les emplois pondérés sont de 14,2 milliards d'euros.

⁴¹ Montant de l'allocation de Contractual Service Margin (CSM) et de Risk Adjustment (RA) y compris assurances obsèques

⁴² Montant d'allocation de CSM et de RA

⁴³ Net du coût de la réassurance, hors résultat financier

⁴⁴ Effet de base lié à la mise en oeuvre des décisions de gestion sur les placements dans le contexte du passage à la norme IFRS17 au 1er janvier 2023 i.e. cantonnement des fonds propres et désensibilisation du portefeuille

Résultats Gestion de fortune⁴⁵

Le **produit net bancaire** de la gestion de fortune s'établit à 264 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +1,1% par rapport au premier trimestre 2023. Il s'agit du meilleur trimestre en termes de revenus de la Gestion de fortune, qui sont soutenus par la bonne tenue des commissions de gestion et des commissions transactionnelles. Les **charges** atteignent 214 millions d'euros, en hausse de +5,6% (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023, essentiellement liée à des augmentations de charges de personnel, dont une partie est non récurrente. Par ailleurs, hors effet change, la hausse des charges d'exploitation est de +3,9%. Ainsi, le **coefficient d'exploitation** s'établit à 81,2% au premier trimestre 2024, en hausse de +3,4 points de pourcentage (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023. Les charges de FRU s'établissaient à 3 millions d'euros au premier trimestre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 50 millions d'euros, en baisse de -10,2% par rapport au premier trimestre 2023, et en baisse de -14,4% hors FRU sur la même période. Le résultat net sur autres actifs s'établit à -8 millions d'euros au premier trimestre 2024, correspondant à des frais d'acquisition Degroof Petercam, retraités en éléments spécifiques. Le **résultat net part du Groupe** atteint 25 millions d'euros, en baisse de -31,9% par rapport au premier trimestre 2023.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 1% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin mars 2024 et 4 % de leurs revenus sous-jacents.

Au 31 mars 2024, les fonds propres alloués à la Gestion de fortune s'élèvent à 0,6 milliard d'euros; les emplois pondérés sont de 6,3 milliards d'euros.

Par ailleurs, le closing de l'acquisition Degroof Petercam est attendu pour mi-2024. Cette acquisition apporterait un résultat net part du groupe additionnel après synergies de l'ordre de +150 à +200 millions d'euros à horizon 2028. En 2024, les coûts liés à l'acquisition et d'intégration sont attendus pour environ -50 millions d'euros brut en cumulé (dont -8,0 millions d'euros constatés dès le premier trimestre 2024).

Activité du pôle Grandes clientèles

L'ensemble de la **Banque de financement et d'investissement (BFI)** affiche une performance record sur le premier trimestre 2024. Les **services financiers aux institutionnels** ont également connu une activité soutenue sur la période.

Au premier trimestre, les revenus sous-jacents de la BFI sont en forte hausse à 1 751 millions d'euros, soit +1,6% par rapport au premier trimestre 2023. Cette croissance est portée par la bonne performance banque de financement avec des revenus en hausse de +6,3% par rapport au premier trimestre 2023 à 832 millions d'euros. Ceci s'explique notamment par l'excellente performance de la banque commerciale (+10,1% par rapport au premier trimestre 2023) portée par les activités d'*International Trade & Transaction Banking* (notamment le *cash management*) et par le développement des activités de *Corporate Leveraged Finance*. Par ailleurs, l'activité de financements structurés reste stable par rapport au premier trimestre 2023.

Les revenus de la banque de marché et d'investissement s'élèvent à 919 millions d'euros, soit -2,3% par rapport à un premier trimestre 2023 élevé : bonne performance de FICC (-3,0%), dont les parts de marché progressent, porté par les activités de Crédit Primaire et de Titrisation. L'activité est soutenue en banque d'investissement avec une hausse des revenus sous-jacents de +1,4%, tirés par les activités de Structurés Actions.

La banque de financement confirme ainsi son positionnement de leader sur les crédits syndiqués (#2 en France⁴⁶ et #2 en EMEA^{46,46}). CACIB réaffirme sa bonne **position** sur les émissions obligataires (#4 All bonds in EUR Worldwide^{46,46}) et affiche la position de #5 sur les Green, Social & Sustainable bonds en EUR⁴⁷. La VaR réglementaire moyenne s'établit à 11,5 millions d'euros sur le premier trimestre 2024 en baisse par rapport au quatrième trimestre

⁴⁵ Périmètre Indosuez Wealth Management

⁴⁶ Refinitiv

⁴⁷ Bloomberg

2023 à 13,2 millions d'euros, en lien avec l'évolution des positions et celle des marchés financiers. Elle demeure à un niveau reflétant la gestion prudente des risques.

Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée par la poursuite de l'intégration de RBC Investor Services, devenu CACEIS Investor Services Bank (ISB) dans les **services financiers aux institutionnels** (CACEIS), notamment via la fusion effective des entités légales prévue pour le deuxième trimestre 2024 et la migration du portefeuille de clients avant la fin de l'année. Des coûts d'intégration d'ISB seront comptabilisés durant l'année pour un montant d'environ 80 à 100 millions d'euros, dont 20 millions d'euros au premier trimestre 2024.

Au premier trimestre 2024, le dynamisme de l'activité client et la hausse des marchés permettent la forte croissance des encours sur le trimestre et l'année. Les **encours conservés** affichent ainsi une hausse de +6,3% à fin mars 2024 par rapport à fin décembre 2023 et une hausse de +19,4% par rapport à fin mars 2023, pour atteindre 5 015 milliards d'euros, dont 270 milliards d'euros d'encours ISB. Les **encours administrés** sont quant à eux en hausse de +3,5% sur le trimestre et de +54,1% sur un an, atteignant 3 415 milliards d'euros à fin mars 2024, dont 983 milliards d'euros apportés par ISB.

Résultats pôle Grandes clientèles

Au **premier trimestre 2024**, le **produit net bancaire** publié du pôle Grandes clientèles atteint un niveau record à 2 266 millions d'euros, en hausse de +10,5% par rapport au premier trimestre 2023, soutenu par une excellente performance, aussi bien des métiers de la banque de financement et d'investissement que des services financiers aux institutionnels. Les éléments spécifiques du trimestre du pôle ont un impact de +7 millions d'euros dans la banque de financement et se composent du DVA (la partie *spread* émetteur de la FVA, et le *secured lending*) pour +5 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour +2 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** sont en hausse par rapport au premier trimestre 2023 (+15,7% hors FRU), expliquée d'une part par les rémunérations variables et les investissements IT accompagnant le développement, et d'autre part par l'effet périmètre ISB pour -103 millions d'euros. A noter également la comptabilisation des coûts d'intégration ISB pour -20 millions d'euros, retraités en éléments spécifiques. Ainsi le **résultat brut d'exploitation** du pôle est en forte croissance de +57,2% par rapport au premier trimestre 2023 à 969 millions d'euros (+4,2% hors FRU qui représentait 314 millions d'euros au premier trimestre 2023). Le pôle enregistre une reprise nette globale du coût du risque de +33 millions d'euros au premier trimestre 2024, à comparer à une dotation de -36 millions d'euros au premier trimestre 2023. Le résultat avant impôts publié s'élève à 1 006 millions d'euros, en forte croissance (+70,8%) sur la période. La charge d'impôt s'élève à -235 millions d'euros. Enfin, le **résultat net part du Groupe** publié atteint 722 millions d'euros au premier trimestre 2024, à comparer avec un résultat publié de 376 millions d'euros au premier trimestre 2023. Le RNPG sous-jacent s'élève à 727 millions d'euros au premier trimestre 2023, contre 399 millions d'euros au premier trimestre 2023.

Le pôle contribue à hauteur de 36% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) à fin mars 2024 et de 33% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 31 mars 2024, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 13,3 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 139,6 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 22,2% à fin mars 2024.

Résultats Banque de financement et d'investissement

Au **premier trimestre 2024** le **produit net bancaire publié** de la Banque de financement et d'investissement affiche une performance record à 1 758 millions d'euros en hausse de +4,0% par rapport au premier trimestre 2023, porté par une bonne performance dans tous ses métiers. Les éléments spécifiques du trimestre de la Banque de financement et d'investissement ont un impact de +7 millions d'euros et se composent du DVA (la partie *spread* émetteur de la FVA, et le *secured lending*) pour +5 millions d'euros, ainsi que de la couverture des portefeuilles de prêts pour +2 millions d'euros. Les **charges d'exploitation** enregistrent une hausse de +4,4% (hors FRU) pour s'établir à -923 millions d'euros, expliquée principalement par les rémunérations variables liées au très bon niveau d'activité et les investissements IT. Le **résultat brut d'exploitation** augmente fortement de

+55,4% par rapport au premier trimestre 2023 et s'établit ainsi à un haut niveau à 835 millions d'euros (+3,5% hors FRU qui s'établissait à 270 millions d'euros au premier trimestre 2023). Le coefficient d'exploitation atteint 52,5%, en hausse de +0,2 point de pourcentage (hors FRU) sur la période. Le **coût du risque** enregistre une reprise nette de 37 millions d'euros (à comparer avec une dotation de -36 millions d'euros au premier trimestre 2023), impacté par une reprise de 56 millions d'euros en lien avec des titrisations synthétiques. Enfin, le **résultat avant impôt** du premier trimestre 2024 s'élève à 872 millions d'euros, à comparer à 502 millions d'euros au premier trimestre 2023. La charge d'impôt atteint -205 millions d'euros. Finalement, le **résultat net part du Groupe** publié enregistre une forte croissance de +96,0% pour s'établir à 651 millions d'euros au premier trimestre 2024.

Les emplois pondérés à fin mars 2024 sont en hausse de +1,6 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2023 à 126,5 milliards d'euros. Cette variation s'explique principalement par les effets change et ratings défavorables.

Résultats Services financiers aux institutionnels

Au premier trimestre 2024, le **produit net bancaire** des services financiers aux institutionnels enregistre une nette hausse de +41,1% par rapport au premier trimestre 2023 et s'établit à 508 millions d'euros, dont l'intégration d'un effet périmètre de 108 millions d'euros en lien avec la consolidation d'ISB. Cette progression est par ailleurs portée tant par la bonne performance des commissions tirées par la hausse des encours, que par l'évolution favorable de la marge nette d'intérêt. Les **charges d'exploitation** sont en hausse de +58,0% (hors FRU) à -375 millions d'euros, dont l'effet périmètre de la consolidation d'ISB pour -103 millions d'euros et les coûts d'intégration d'ISB de -20 millions d'euros retraités en éléments spécifiques. Le **résultat brut d'exploitation** affiche ainsi une forte progression et s'établit à 134 millions d'euros (+69,1%) au premier trimestre 2024 (+8,7% hors FRU qui s'élevait à -44 millions d'euros au premier trimestre 2023). Ainsi, le **coefficient d'exploitation hors coûts d'intégration ISB** s'élève à 69,8%, en hausse de 4,8 points (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023. Le trimestre enregistre également 4 millions d'euros en résultat sur les sociétés mises en équivalence. Le **résultat net** atteint ainsi 105 millions d'euros, il augmente de +60,5% par rapport au premier trimestre 2023. Après partage avec les minoritaires pour 34 millions d'euros, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** s'élève à 71 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +60,5% sur un an.

Activité Services financiers spécialisés

La **production commerciale** de **Crédit Agricole Consumer Finance (CACF)** atteint 12 milliards d'euros au premier trimestre 2024, stable depuis le troisième trimestre 2023, et en recul de -9,7% par rapport au premier trimestre 2023, impactée par la baisse chez GAC Sofinco en Chine. La part de les financements automobile⁴⁸ dans la production trimestrielle reste élevée à 52% et le taux client moyen à la production enregistre une hausse de +23 points de base par rapport au quatrième trimestre 2023. Les **encours gérés** de CACF s'établissent ainsi à 114,4 milliards d'euros à fin mars 2024 en hausse de +8,4% par rapport à fin mars 2023, portés par la hausse des entités automobiles (+13,1%)⁴⁹. Enfin, les **encours consolidés** s'élèvent à 68,1 milliards d'euros à fin mars 2024, en hausse de +73% sur un an, du fait de la consolidation de CA Auto Bank à 100% depuis le deuxième trimestre 2023.

La **production commerciale en crédit-bail mobilier** de **Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F)** progresse de +6,2% par rapport au premier trimestre 2023, appuyée par la dynamique de distribution en Pologne et auprès des Caisses Régionales. Les **encours de crédit-bail** sont en hausse de +9,1% sur un an, à la fois en France et à l'international et atteignent 19,4 milliards d'euros à fin mars 2024 (dont 15,4 milliards d'euros en France et 4,0 milliards d'euros à l'international). La **production commerciale en affacturage est** stable (-1,5%) par rapport au premier trimestre 2023, soutenue par des deals significatifs en Allemagne. Les **encours d'affacturage** sont en hausse de +2,2% par rapport à fin 2022, grâce à la hausse tendancielle du chiffre d'affaires factoré (+3,8% T1/T1) qui s'élève à 30,4 milliards d'euros. Enfin, l'activité de CAL&F poursuit son accélération du pilier mobilité avec la généralisation d'AgilautoPartage à l'ensemble des Caisses Régionales.

⁴⁸ CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités

⁴⁹ CA Auto Bank et JV automobiles

Résultat services financiers spécialisés

Le **produit net bancaire** du pôle Services financiers spécialisés s'élève à 846 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +26,0% par rapport au premier trimestre 2023, bénéficiant du pivot stratégique autour de la Mobilité accéléré à partir du deuxième trimestre 2023, notamment de la consolidation de CA Auto Bank⁵⁰. Les **charges** s'élèvent à -454 millions d'euros, en hausse de +22,5% (hors FRU)⁵¹ liée principalement à l'effet périmètre⁵⁰. Le **coefficient d'exploitation** s'établit à 53,6%, en amélioration de -1,5 point de pourcentage (hors FRU) par rapport à la même période en 2023. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 392 millions d'euros, en hausse de +45,4% par rapport au premier trimestre 2023 (+30% hors contribution FRU)⁵¹. Le **coût du risque** s'élève à -219 millions d'euros, en hausse de +38,1% par rapport au premier trimestre 2024, mais globalement stable depuis le deuxième trimestre 2023, malgré la hausse des encours. Le **résultat net part du groupe** du pôle atteint 142 millions d'euros, en hausse de +12,1% par rapport à la même période en 2023.

Le pôle contribue à hauteur de 7% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier trimestre 2024 et de 12% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 31 mars 2024, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 6,7 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 70,4 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 8,3% au premier trimestre 2024.

Résultats Crédit à la consommation

Le **produit net bancaire** de CACF atteint 669 millions d'euros au premier trimestre 2024, + 31,2% par rapport au premier trimestre 2023, bénéficiant de la consolidation à 100% de CA Auto Bank depuis le deuxième trimestre 2023. Hors effet périmètre^{50,50}, les revenus sont en baisse dans un contexte de contraction des marges sur le stock (malgré la hausse progressive des taux clients et des taux de marge à la production), qui ne sont que partiellement compensées par la hausse des encours. Les **charges** s'établissent à -355 millions d'euros, en hausse de +28,0% (hors FRU⁵²) par rapport à la même période en 2023. Les charges hors effet périmètre de CA Auto Bank restent maîtrisées, en hausse de +2,6% (hors FRU)^{50,52}. Le **résultat brut d'exploitation** s'établit ainsi à 315 millions d'euros, en hausse de +44,9% (+35% hors FRU)⁵². Le **coefficient d'exploitation** s'élève à 53%, en amélioration de -1,3 point de pourcentage hors FRU par rapport au premier trimestre 2023. Le **coût du risque** augmente de +36% à -199 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023, impacté par l'intégration de CA Auto Bank et la hausse des encours des autres entités à l'international, mais il reste stable depuis le deuxième trimestre 2023. Le **coût du risque sur encours** s'établit ainsi à 117 points de base⁵³, en baisse de -2 points de base par rapport au premier trimestre 2023 (-17 points de base par rapport au deuxième trimestre 2023). Le taux de créances douteuses et le taux de couverture atteignent 4,1% et 78,7% à fin mars 2024, en diminution de -0,1 et -2,1 points de pourcentage respectivement par rapport à fin mars 2023. La contribution des **sociétés mises en équivalence** est en baisse de -56,8% par rapport à la même période en 2023, en lien avec la consolidation de CA Auto Bank. La **charge d'impôt** s'établit à -29 millions d'euros, +32% par rapport au premier trimestre 2023. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** atteint 99 millions d'euros au premier trimestre 2024, +2,4% par rapport à la même période l'année dernière.

Résultats Leasing & Affacturage

Le **produit net bancaire** de CAL&F atteint 177 millions d'euros, en hausse de +9,5% par rapport au premier trimestre 2023. Cette hausse est tirée par l'ensemble des métiers en France et à l'international, grâce notamment à des effets volume (hausse du chiffre d'affaires factoré et des encours de crédit-bail mobilier), ainsi que des effets change favorables en Pologne, couplés à une vigilance renforcée sur les marges. Les **charges** sont en hausse maîtrisée de +6,1% hors FRU⁵⁴, principalement concentrée sur la France avec des hausses salariales et

⁵⁰ Effet périmètre CA Auto Bank T1-24 : PNB 183m€, charges -70 m€, coût du risque -35 m€

⁵¹ La contribution au FRU du pôle SFS était de 31 millions d'euros au premier trimestre 2023

⁵² La contribution au FRU du métier CACF était de -16 millions d'euros au premier trimestre 2023

⁵³ Coût du risque des 4 derniers trimestres auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

⁵⁴ La contribution au FRU du métier CAL&F était de -15 millions d'euros au premier trimestre 2023

les dépenses IT. Le **coefficient d'exploitation** s'établit ainsi à 56,1%, en amélioration de -1,8 points de pourcentage hors FRU⁵⁴ par rapport au premier trimestre 2023. Le **résultat brut d'exploitation** atteint 78 millions d'euros, en hausse de +47,4% (+14% hors contribution FRU). Le **coût du risque** s'élève à -19 millions d'euros, en hausse de +65,1% par rapport à la même période en 2023, du fait notamment de l'augmentation des provisions de niveau 3. Le **coût du risque sur encours** s'élève à 21 points de base, + 2 points de base par rapport à la même période en 2023. La **charge d'impôt** s'établit à -13 millions d'euros, en hausse de +10,5% par rapport au premier trimestre 2023, en lien avec le développement de l'activité. Ainsi, le **résultat net part du Groupe** s'établit à 44 millions d'euros, en hausse de +43,1% par rapport au premier trimestre 2023.

Activité de la Banque de proximité Crédit Agricole S.A.

En **Banques de proximité** chez Crédit Agricole S.A. ce trimestre, la production de crédits marque le pas, dans un contexte de hausse des taux, mais la conquête reste soutenue, et l'équipement des clients en assurances est dynamique.

Activité Banque de proximité en France

Sur le premier trimestre 2024, la conquête brute s'établit à 83 200 nouveaux clients et la conquête nette à 13 600 clients. Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV progresse de +0,4 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023 pour s'établir à 27,8% à fin mars 2024.

Dans un contexte de taux clients qui restent à des niveaux élevés, la production de crédits au premier trimestre 2024 s'élève à 5,1 milliards d'euros, en baisse de -29% par rapport à celle du premier trimestre 2023. La production est en hausse sur le marché des entreprises (+29%), mais en baisse sur les autres marchés, en particulier sur l'habitat (-54%) dans un contexte de ralentissement du marché immobilier (-36% sur la production habitat selon la Banque de France entre janvier/février 2024 et janvier/février 2023). Le taux à la production des prêts habitats s'établit à 4,20%, stable entre le premier trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2023 (+ 4 points de base).

Les encours de crédit atteignent 168,1 milliards d'euros à fin mars 2024, en hausse de +1,5% par rapport à fin mars 2023, dont +2,0% sur les crédits habitats, +2,1% sur les crédits aux professionnels, -0,2 % sur les crédits aux entreprises et +0,2% sur les crédits à la consommation. Les encours à fin mars sont en revanche en légère baisse par rapport à fin décembre 2023 (-0,4%). Les encours de collecte, qui s'établissent à 250,8 milliards d'euros à fin mars 2024, sont également en hausse, de +4,1% par rapport à fin mars 2023. Cette croissance est portée par l'épargne hors bilan (+2,1%) qui bénéficie d'un effet marché positif, et par la collecte bilan (+5,2%) en lien avec la progression des livrets et des comptes à terme (55,6% entre mars 2023 et mars 2024 ; et + 7,9% entre décembre 2023 et mars 2024).

Activité Banque de proximité en Italie

Au premier trimestre 2024, la conquête brute de **CA Italia** atteint 50 000 nouveaux clients, et le fonds de commerce augmente d'environ 14 000 clients. Les encours de crédit de CA Italia à fin mars 2024 s'établissent à 60,1⁵⁵ milliard d'euros, en hausse de +1,5% par rapport à fin mars 2023. La production de crédits est en recul de -13,2% par rapport au premier trimestre 2023, mais en hausse de +24,3% sur les professionnels. La production de crédits habitat baisse de -11,6%, dans un marché immobilier baissier en Italie⁵⁶. Le taux du stock est stable par rapport au quatrième trimestre 2023. La production du crédit à la consommation⁵⁷ est en baisse de -9,8% par rapport au premier trimestre 2023. Les encours de collecte à fin mars 2024 s'élèvent à 116,3 milliards d'euros, en hausse de +4,5% par rapport à fin mars 2023 ; la collecte bilan est en hausse de +5,8% par rapport à l'année dernière et stable à un niveau élevé par rapport au quatrième trimestre 2023, tirée par les dépôts à vue des particuliers.

⁵⁵ Net des encours POCI

⁵⁶ Source Banca d'Italia: -16,5% de production de crédits habitats févr./févr.

⁵⁷ Agos

Le taux d'équipement en assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV est en hausse chez CA Italia à 19,3%, en hausse de 2 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2023.

Activité Banque de proximité à l'international hors Italie

Pour les Banques de proximité à l'international hors Italie, les encours de crédit sont en hausse de +4,9% à cours courant à fin mars 2024 par rapport à fin mars 2023 (+4,7% à cours constant). Les encours de collecte sont en hausse de +6,3% à cours courant (+9,2% à cours constant) sur la même période.

En particulier en Pologne, les encours de crédit augmentent de +14,4% par rapport à mars 2023 (+5,3% à change constant) et la collecte de +9,5% (-2,0% à change constant), dans un contexte de concurrence élevée sur les dépôts (impactant notamment la collecte Retail). Par ailleurs, la production de crédit en Pologne reste dynamique et augmente de +29,5% par rapport au premier trimestre 2023 à change courant (+19% à change constant).

En Egypte, les encours de crédit sont impactés par la dévaluation de la livre égyptienne et diminuent de -16,7% entre fin mars 2024 et fin mars 2023 (+27,0% à change constant) et la collecte de -18,1% sur la même période (+25,0% à change constant). L'excédent net de collecte sur les crédits de la Pologne et de l'Egypte s'élève à 1,5 milliards d'euros au 31 mars 2024, et atteint 3,3 milliards d'euros en incluant l'Ukraine.

Résultats Banque de proximité en France

Au premier trimestre 2024, le produit net bancaire de LCL est en hausse de +1,8% par rapport au premier trimestre 2023, et atteint 954 millions d'euros. La marge nette d'intérêt est stable par rapport au premier trimestre 2023, le repricing progressif des crédits et la contribution de la macrocouverture compensant la croissance du coût des ressources clientèle et de refinancement. Les commissions progressent par ailleurs sensiblement (+3,8%) portées par toutes les activités, en particulier l'assurance vie et non-vie, et les moyens de paiement. Les charges sont maîtrisées et s'établissent à -602 millions d'euros. Elles sont en légère hausse hors FRU⁵⁸ (+0,5%) compte tenu de l'augmentation des frais de personnel et des frais IT en raison de l'accélération des investissements. Le coefficient d'exploitation demeure à un niveau bas, il s'établit à 63,2%, en baisse de -0,8 point de pourcentage hors FRU.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +22,4%, à 351 millions d'euros (+ 4,2% hors FRU).

Le coût du risque est en hausse de +80% et s'établit à -119 millions d'euros (dont +7 millions d'euros sur le coût du risque sur encours sains, - 127 millions d'euros sur le risque avéré, et + 1 million d'euros de risques autres). Cette augmentation est notamment liée à des dossiers de place sur le marché entreprises. Le coût du risque sur encours reste cependant tout à fait maîtrisé à 21 points de base. Le taux de couverture s'établit à 59,9% à fin mars 2024, en baisse de +1,7 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2023. Le taux de créances douteuses atteint 2,1% à fin mars 2024, stable par rapport à fin décembre 2023 (+ 0,1 point de pourcentage).

Au final, le résultat net part du Groupe augmente de +14,2% par rapport au premier trimestre 2023.

Au final, le métier contribue à hauteur de 8% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier trimestre 2024 et de 14% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 31 mars 2024, les **fonds propres alloués** au métier s'élèvent à 5,1 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 53,5 milliards d'euros. Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 13,3% au premier trimestre 2024.

Résultats Banque de proximité à l'international⁵⁹

Au premier trimestre 2024, les revenus de la **Banque de proximité à l'international** s'établissent à 1 057 millions d'euros, en progression de +9,1% (+9,7% à change constant) par rapport au premier trimestre 2023, tirés principalement par la hausse de la marge nette d'intérêt dans le contexte de hausse des taux. Les **charges d'exploitation** sont maîtrisées malgré le contexte inflationniste et s'élèvent à -505 millions d'euros, soit

⁵⁸ Montant de FRU de 50 millions d'euros

⁵⁹ Au 31 mars 2024 ce périmètre inclut les entités de CA Italia, CA Polska, CA Egypte et CA Ukraine

-3,5% par rapport au premier trimestre 2023, -4,0% à change constant. Ainsi, **le résultat brut d'exploitation** s'établit à 552 millions d'euros, en hausse de +23,9% (+26,1% à change constant) sur la période. Le **coût du risque** atteint -82 millions d'euros, en baisse de -28,2% par rapport au premier trimestre 2023 (-28,1% à change constant).

Enfin, le résultat net part du Groupe pour CA Italia, CA Egypte et CA Pologne et CA Ukraine s'élève à 256,7 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +44,2% (+47,2% à cours constant).

Au premier trimestre 2024, la Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 14% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors AHM) et de 15% à leurs revenus sous-jacents hors AHM.

Au 31 mars 2024, le capital alloué au pôle Banque de Proximité à l'International s'élève à 4,4 milliards d'euros et les emplois pondérés sont de 46,1 milliards d'euros.

Résultats Italie

Au premier trimestre 2024, les revenus de **Crédit Agricole Italia** s'établissent à 775 millions d'euros, en hausse de +1,8% par rapport au premier trimestre 2023. Sous l'effet d'un environnement de taux favorable, la marge nette d'intérêt augmente de +2,5% entre le premier trimestre 2024 et le premier trimestre 2023, elle est stable par rapport au quatrième trimestre 2023. Par rapport au premier trimestre 2023, cette hausse est portée par une hausse des taux à la production de crédits, qui augmentent de 19 points de base, mais aussi via la revalorisation du taux sur le stock de crédits à l'actif par rapport au premier trimestre 2023 (le taux du stock demeure stable entre le quatrième trimestre 2023 et le premier trimestre 2024). Les charges d'exploitation s'élèvent à -382 millions d'euros en hausse de +2,8% (hors FRU) par rapport au premier trimestre 2023, principalement impactées par les frais de personnel et la renégociation du contrat national. Au premier trimestre 2024, aucune contribution au FRU n'a été enregistrée sur CA Italia (contre -40 millions au premier trimestre 2023). Enfin, le résultat brut d'exploitation augmente de +15,0% par rapport au premier trimestre 2023.

Le coût du risque s'élève à -61 millions au premier trimestre 2024, stable par rapport au premier trimestre 2023, dont -50 millions au titre du risque avéré, et -7 millions au titre du provisionnement pour encours sains. Le coût du risque sur encours⁶⁰ est à 55 points de base, stable par rapport au quatrième trimestre 2023. Le taux de créances douteuses est stable par rapport au quatrième trimestre 2023 et s'établit à 3,5% et le taux de couverture à 71,5% (+1,8 points de pourcentage par rapport au quatrième trimestre 2023). Le résultat net part du Groupe sous-jacent de CA Italia s'établit ainsi à 180 millions d'euros en hausse de +12,6% par rapport au premier trimestre 2023.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit à 25,1% au 31 mars 2024.

Résultats Banque de proximité à l'international - hors Italie

Au **premier trimestre 2024**, les **revenus** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'établissent à 283 millions d'euros, en progression de +35,8% (+39,0% à change constant) par rapport au premier trimestre 2023. La hausse des revenus est marquée en Egypte (+47,4% à cours courant et +76,3% à change constant) qui bénéficie d'un contexte de taux d'intérêt favorable et d'une activité de change exceptionnelle (dans un contexte de dévaluation de la devise EGP). Les revenus en Pologne augmentent de +37,4% par rapport au premier trimestre 2023 (+26,2% à change constant) portés par une marge nette d'intérêts en hausse. Les **charges d'exploitation** de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** s'élèvent à 123,6 millions d'euros, en hausse de +10,4% par rapport au premier trimestre 2023 (+7,7% à change constant). Le **résultat brut d'exploitation** s'établit à 159 millions d'euros, en hausse de +65,5% (+79,7% à change constant) par rapport au premier trimestre 2023. Le **coût du risque** atteint -21 millions d'euros, en baisse de -61,1% à change constant (pour rappel au premier trimestre 2023, un provisionnement prudent de -33 millions d'euros avait enregistré en Ukraine). Par ailleurs, à fin mars 2024, le taux de couverture des encours de crédit reste élevé en Pologne et en Egypte à 121% et à 172% respectivement. En Ukraine, le taux de couverture locale reste prudent

⁶⁰ Sur quatre trimestres glissants

(316%). Au final, la contribution de la **Banque de proximité à l'international hors Italie** au résultat net part du Groupe est de 76,7 millions d'euros, multiplié par 4,2 par rapport au premier trimestre 2023. Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI (hors CA Italia) s'établit à 47,0% au 31 mars 2024, contre 17,4% au 31 mars 2023.

Au 31 mars 2024, **le pôle Banque de proximité dans son ensemble** contribue à hauteur de 22% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) et de 29% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 31 mars 2024, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,6 milliards d'euros. Les emplois pondérés du pôle sont de 97,8 milliards.

Résultat Activités hors métiers

Le résultat net part du Groupe des activités hors métiers s'établit à -107 millions d'euros au premier trimestre 2024 en hausse de +198 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023. La contribution négative du pôle Activités hors métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » (-106,5 millions d'euros) des autres éléments (-0,5 million d'euros).

La contribution de la composante « structurelle » est en hausse de +274 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023 et se décompose en trois types d'activités :

- Les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution atteint -295 millions d'euros au premier trimestre 2024, en hausse de +91 millions d'euros, intégrant l'effet favorable de la fin de la contribution au FRU (+71 millions d'euros).
- Les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*), CA Immobilier, CATE et BforBank intégré en mise en équivalence. Leur contribution, à +184 millions d'euros au premier trimestre 2024, est en hausse de +180 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023, car elle intègre l'impact favorable de +202 millions d'euros lié à la revalorisation des titres Banco BPM (fixing au 31/03/2024 à 6,17€).
- Les activités support du Groupe. Leur contribution s'élève à +4 millions d'euros ce trimestre (+3 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023).

La contribution des « autres éléments » est en baisse de -76 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2023 du fait de l'impact défavorable lié à l'élimination des titres intragroupes souscrits par Amundi.

L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole est comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. Sur le trimestre, l'impact des marges internes est de -205 millions d'euros en revenus et de + 205 millions d'euros en charges.

Au 31 mars 2024, les emplois pondérés sont de 28,2 milliards d'euros.

Solidité financière

Groupe Crédit Agricole

Au 31 mars 2024, le **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) phasé** du groupe Crédit Agricole s'établit à 17,5% en vision phasée, stable par rapport à fin décembre 2023. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 7,8 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 9,7%. Le ratio CET1 non phasé atteint 17,4%.

Au cours du premier trimestre 2024 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact de +29 points de base lié au **résultat conservé**.
- L'évolution des emplois pondérés liée à **la croissance organique des métiers** impacte le ratio CET1 du Groupe à hauteur de -28 points de base (cf. détail ci-dessous)
- Les effets méthodologies et réglementaires sont de même nature que ceux qui impactent Crédit Agricole S.A. et impactent le ratio pour -3bp, notamment avec la fin progressive des **mesures transitoires IFRS 9** (phasing out) qui pèse pour -9 points de base au premier trimestre 2024. La fin du phasing out est prévue en 2025, avec un impact de -8 points de base additionnel attendu sur 2025.
- Les **réserves latentes, M&A et autres** comprennent essentiellement un impact lié à la prise de participation minoritaire dans Worldline pour -1 point de base.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 18,7% et le ratio global phasé est à 21,4% à fin mars 2024.

Le **ratio de levier phasé** ressort à 5,5%, stable par rapport à fin décembre 2023, bien au-dessus de l'exigence réglementaire de 3,5%.

Les **emplois pondérés** du Groupe Crédit Agricole s'élèvent à 618 milliards euros, en hausse de +8 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023. La variation se décompose par métier de la façon suivante : Banques de proximité -0,5 milliard d'euros, Gestion de l'épargne et assurances +2,9 milliards d'euros, Services financiers spécialisés +1,8 milliard d'euros, Grande clientèle +4,9 milliards d'euros et Activités hors métier -1,1 milliard d'euros.

Seuils de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD et L-MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 mars 2024, dispose d'une marge de sécurité de **710 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 31 mars 2024, dispose d'une marge de sécurité de **328 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1**.

Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuible (L-MMD).

Au 31 mars 2024, **le Groupe Crédit Agricole** dispose d'une marge de sécurité de **197 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1**.

TLAC

Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,75% pour le Groupe CA au 31 mars 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 22,3% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 31 mars 2024, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,3% des RWA et 8,0% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible⁶¹**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques s'inscrit en hausse de 40 points de base sur le trimestre, en lien avec la progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est stable par rapport à décembre 2023.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 500 points de base, soit 31 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 22,3% des RWA.

A fin mars 2024, 4,5 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2), ainsi que 1,25 milliard d'euros d'AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 30,9 milliards d'euros.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1er janvier 2024 une exigence minimale de MREL total de :

- 21,71% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,75% pour le Groupe CA au 31 mars 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,0% ;
- 6,13% de la LRE.

Au 31 mars 2024, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL à 33,0% des RWA et 9,7% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Au 31 mars 2024, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC : elle s'élève à 17,14% des RWA (niveau auquel s'ajoute l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,13% de l'exposition en levier.

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

⁶¹ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 mars 2024, dispose ainsi d'une marge de sécurité de **500 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 31 mars 2024, soit 31 milliards d'euros de capital CET1**.

Au plus tard à partir du 30 juin 2024, le Groupe Crédit Agricole s'attend à devoir respecter les exigences de MREL suivantes :

- MREL total : 22,01% des RWA (niveau auquel s'ajoutera l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,25% de l'exposition en levier ;
- MREL subordonné : 18,25% des RWA (niveau auquel s'ajoutera l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,25% de l'exposition en levier.

Crédit Agricole S.A.

Au 31 mars 2024, le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A. s'établit au-dessus de la cible du Plan à Moyen Terme, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 11,8%** en vision phasée, stable par rapport à fin décembre 2023. Ainsi, Crédit Agricole S.A. affiche un coussin confortable de 3,3 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 8,6%. Le ratio CET1 non phasé atteint 11,8% également.

Au cours du premier trimestre 2024 :

- Le ratio CET1 bénéficie d'un impact positif de +23 points de base lié au **résultat conservé**. Cet impact correspond au résultat net part du Groupe net des coupons AT1 (impact de +45 points de base) et de la distribution de 50% du résultat, soit une provision pour dividendes de 29 centimes par action au premier trimestre 2024 (-22 points de base).
- L'évolution des **emplois pondérés** liée à la croissance organique des métiers impacte le ratio CET1 à hauteur de -21 points de base, principalement sur le métier Assurances (-6 points de base), les autres métiers contribuant à hauteur de -15 points de base.
- Les **effets méthodologies et réglementaires** impactent positivement le ratio ce trimestre pour +3 points de base. La fin progressive des mesures transitoires IFRS 9 (phasing out) pèse notamment pour -5 points de base au premier trimestre 2024. La fin du phasing out est prévue en 2025, avec un impact de -5 points de base additionnel attendu sur 2025.
- Les **réserves latentes, M&A et autres** comprennent essentiellement un impact lié à la prise de participation minoritaire dans Worldline pour - 1 point de base.

Le **ratio de levier** phasé s'établit à 3,9% à fin mars 2024, en hausse de +0,1 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2023, au-dessus de l'exigence de 3%.

Le **ratio Tier 1** phasé ressort à 13,6% et le ratio global phasé est à 17,8% ce trimestre.

Les **emplois pondérés** de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 393 milliards euros à fin mars 2024, en hausse de +5,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023. La décomposition de la variation par pôle métier s'explique de la façon suivante :

- La Gestion de l'épargne et les assurances enregistre une hausse de +2,8 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros de RWA pour les Assurances lié à leur résultat sur le premier trimestre 2024
- Les Services financiers spécialisés sont en hausse de +1,6 milliard d'euros en lien avec la croissance de l'activité dans le crédit à la consommation
- La Grande clientèle enregistre une augmentation des emplois pondérés de +4,7 milliards d'euros sur le trimestre, celle-ci est concentrée sur CACEIS pour un montant de +3,1 milliards d'euros, dont une partie est réversible sur les trimestres à venir.
- Les pôles Banques de proximité et Activités hors métiers enregistrent une baisse des emplois pondérés de -3,3 milliards d'euros et -0,7 milliard d'euros respectivement.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 54 milliards d'euros à fin mars 2024. De même, 143 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 170 milliards d'euros à fin mars 2024, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (101 milliards d'euros à fin mars 2024) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions Senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 718 milliards d'euros au 31 mars 2024, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 186 milliards d'euros**, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2023 après remboursement de l'échéance de TLTRO du mois de mars (21 Mds€).

L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 5,8 milliards d'euros⁶² au 31 mars 2024, en baisse de 21 milliards d'euros⁶² remboursé sur le trimestre. A noter, concernant la position en ressources stables, que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 31 mars 2024 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

⁶² Y compris CA Auto Bank

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 262 milliards d'euros au 31 mars 2024, en baisse de 1 milliard d'euro par rapport à fin décembre 2023. Les émissions de dettes senior préférées et senior non préférées compensent le remboursement de ressources T-LTRO 3 en décembre 2023.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 82 milliards d'euros, les dettes seniors préférées à hauteur de 122 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 35 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 23 milliards d'euros.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 476 milliards d'euros au 31 mars 2024, en hausse de 31 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Cette hausse des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La libération de collatéral suite au remboursement TLTRO pour +19 Mds€
- La hausse des portefeuilles titres HQLA principalement sur CACEIS et les Caisses régionales pour +8 Mds€
- La hausse des dépôts banques centrales pour +4 Mds€ principalement liée à la gestion de trésorerie chez CACIB et CACF

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 154 milliards d'euros.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 31 mars 2024, les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 141,7% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 92,7 milliards d'euros) **et 146% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 88,9 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 1^{er} trimestre 2024, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 27,2 milliards d'euros^{63,64} de dette à moyen long terme, dont 56% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

- Crédit Agricole CIB a émis 6,7 milliards d'euros en format structuré ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a émis 0,9 milliard d'euros équivalent en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
- CA Italia a émis en format senior collatéralisé deux émissions pour un total de 1,5 milliard d'euros dont 500 millions d'euros en format green
- Crédit Agricole next bank (suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions de francs suisses en format green

Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 7,1 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 11,8 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 6,7 milliards d'euros de financement structuré ;

⁶³ Montant brut avant rachats et amortissements

⁶⁴ Hors émission AT1

- 1,7 milliard d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 6,7 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 5,2 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 0,2 milliard d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,3 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).

Au 1^{er} trimestre 2024, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 15,2 milliards d'euros^{63,64} soit une réalisation de 58% de son programme de refinancement 2024 :

La banque a levé l'équivalent de 15,2 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 1,5 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 5,9 milliards d'euros de dette senior préférée et 4,8 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin mars. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 2,8 milliards d'euros⁶⁵ ;
- 4,85 milliards de dollars américains (4,45 milliards d'euros équivalent) ;
- 0,6 milliard de livres sterling (0,7 milliard d'euros équivalent) ;
- 157 milliards de yen japonais (0,97 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,4 milliard de francs suisses (0,43 milliard d'euros équivalent) ;
- 1,75 milliard de dollars australiens (1,1 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 73% de son refinancement en devises hors euros à fin mars^{66,67}.

De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 2 janvier 2024 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 6,5% et a annoncé le remboursement de l'AT1 (144A: US225313AD75 & RegS: USF22797RT78) à la 1^{ere} date de call le 23/01/2024 pour 1,75 Md\$.

Depuis fin mars, 2,6 milliards d'euros de financement complémentaire ont été émis, dont une émission Senior collatéralisée pour 1,25 milliard d'euros, une émission Tier 2 pour 1 milliard d'euros et une émission Panda en format senior préféré pour 0,3 milliards d'euros équivalent. A fin avril, le montant émis s'élève ainsi à 17,7 milliards d'euros soit une réalisation de 68%⁶⁸ du programme 2024.

⁶⁵ Hors émissions senior collatéralisées

⁶⁶ Hors émissions senior collatéralisées

⁶⁷ Hors émission AT1

⁶⁸ Hors émission AT1

Annexe 1 – Eléments spécifiques, Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A.

Groupe Crédit Agricole– Eléments spécifiques, T1-2024

En m€	T1-24		T1-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	5	4	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	2	1	(24)	(18)
Provisions Epargne logement (LCL)	(0)	(0)	-	-
Provisions Epargne logement (AHM)	2	1	-	-
Provisions Epargne logement (CR)	41	30	-	-
Total impact en PNB	50	37	(32)	(24)
Coûts d'intégration ISB (GC)	(20)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(20)	(10)	-	-
Provision pour risque Ukraine (BPI)	(20)	(20)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(20)	(20)	-	-
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(6)	-	-
Impact total des retraitements	2	1	(32)	(24)
Gestion de l'épargne et Assurances	(8)	(6)	-	-
Banque de proximité-France	41	30	-	-
Banque de proximité-International	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	-	-
Grandes Clientèles	(12)	(5)	(32)	(24)
Activités hors métiers	2	1	-	-

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Crédit Agricole S.A. – Éléments spécifiques T1-2024

En m€	T1-24		T1-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	5	4	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	2	1	(24)	(17)
Provisions Epargne logement (LCL)	2	1	-	-
Provisions Epargne logement (AHM)	(0)	(0)	-	-
Total impact en PNB	9	6	(32)	(23)
Coûts d'intégration ISB (GC)	(20)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(20)	(10)	-	-
Provision pour risque Ukraine (BPI)	(20)	(20)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(20)	(20)	-	-
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	(8)	(6)	-	-
Impact total des retraitements	(39)	(30)	(32)	(23)
Gestion de l'épargne et Assurances	(8)	(6)	-	-
Banque de proximité-France	2	1	-	-
Banque de proximité-International	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	-	-
Grandes Clientèles	(12)	(5)	(32)	(23)
Activités hors métiers	(0)	(0)	-	-

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

Annexe 2- Groupe Crédit Agricole : résultats par pôle

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôle, T1-24 et T1-23								
En m€	T1-24 (publié)							
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 314	954	1 081	1 793	846	2 266	(728)	9 525
Charges d'exploitation hors FRU	(2 484)	(602)	(524)	(754)	(454)	(1 297)	527	(5 589)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	830	351	556	1 039	392	969	(201)	3 936
Coût du risque	(247)	(119)	(84)	(3)	(219)	33	(13)	(651)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	5	-	-	29	30	4	-	68
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	2	(0)	(8)	(0)	0	(2)	(7)
Résultat avant impôt	589	234	472	1 056	203	1 006	(216)	3 347
Impôts	(147)	(53)	(143)	(220)	(42)	(235)	85	(755)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	442	181	330	837	161	772	(131)	2 592
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(51)	(112)	(19)	(34)	7	(208)
Résultat net part du Groupe	442	181	279	725	142	738	(123)	2 384
En m€	T1-23 (publié)							
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	3 333	936	1 745	989	672	2 051	(800)	8 927
Charges d'exploitation hors FRU	(2 441)	(599)	(715)	(501)	(371)	(1 121)	464	(5 284)
FRU	(113)	(50)	(6)	(40)	(31)	(314)	(72)	(626)
Résultat brut d'exploitation	779	287	1 024	449	270	616	(408)	3 018
Coût du risque	(172)	(66)	(1)	(115)	(158)	(36)	0	(548)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	7	-	22	0	74	4	0	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(0)	0	0	(1)	5	(1)	4
Résultat avant impôt	616	221	1 045	334	184	589	(408)	2 581
Impôts	(196)	(63)	(231)	(98)	(34)	(183)	94	(711)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	2	0	-	-	2
Résultat net	420	159	815	238	150	405	(315)	1 872
Intérêts minoritaires	0	(0)	(111)	(40)	(23)	(19)	(9)	(204)
Résultat net part du Groupe	420	158	703	198	127	386	(324)	1 669

Annexe 3 – Crédit Agricole S.A. : Résultats par pôle

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T1-24 et T1-23							
En m€	T1-24 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 789	2 266	846	954	1 057	(107)	6 806
Charges d'exploitation hors FRU	(754)	(1 297)	(454)	(602)	(505)	(56)	(3 669)
FRU	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	1 035	969	392	351	552	(163)	3 137
Coût du risque	(3)	33	(219)	(119)	(82)	(11)	(400)
Sociétés mises en équivalence	29	4	30	-	-	(20)	43
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	0	(0)	2	(0)	-	(6)
Résultat avant impôt	1 053	1 006	203	234	470	(194)	2 773
Impôts	(220)	(235)	(42)	(53)	(142)	82	(610)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	834	772	161	181	328	(112)	2 163
Intérêts minoritaires	(117)	(50)	(19)	(8)	(71)	5	(259)
Résultat net part du Groupe	716	722	142	173	257	(107)	1 903

En m€	T1-23 (publié)						
	GEA	GC	SFS	BP (LCL)	BPI	AHM	Total
Produit net bancaire	1 746	2 051	672	936	969	(253)	6 121
Charges d'exploitation hors FRU	(715)	(1 121)	(371)	(599)	(484)	(39)	(3 328)
FRU	(6)	(314)	(31)	(50)	(40)	(72)	(513)
Résultat brut d'exploitation	1 024	616	270	287	445	(363)	2 280
Coût du risque	(1)	(36)	(158)	(66)	(114)	1	(374)
Sociétés mises en équivalence	22	4	74	-	0	(14)	86
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	5	(1)	(0)	0	-	4
Résultat avant impôt	1 046	589	184	221	332	(376)	1 996
Impôts	(232)	(183)	(34)	(63)	(98)	88	(521)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	0	-	2	-	2
Résultat net	814	406	150	159	236	(287)	1 476
Intérêts minoritaires	(115)	(29)	(23)	(7)	(58)	(17)	(250)
Résultat net part du Groupe	698	376	127	151	178	(305)	1 226

Annexe 4 – Données par action

Crédit Agricole S.A. – Bénéfice par action, actif net par action et RoTE

(en m€)		T1-24	T1-23
Résultat net part du Groupe - publié		1 903	1 226
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(138)	(141)
- Impact change sur AT1 remboursé		(247)	-
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 518	1 085
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m)	[B]	3 018	3 024
Résultat net par action - publié	[A]/[B]	0,50 €	0,36 €
RNPG sous-jacent		1 933	1 249
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 548	1 108
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B]	0,51 €	0,37 €

(en m€)		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres - part du Groupe		72 429	69 138
- Emissions AT1		(7 184)	(7 239)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		1 021	1 237
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*		(3 181)	(3 175)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	63 086	59 962
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(17 280)	(16 960)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	45 807	43 002
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m)	[F]	3 025,6	3 024,0
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	20,9 €	19,8 €
+ Dividende à verser (€)	[H]	1,05 €	1,05 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)		21,9 €	20,9 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F]	15,1 €	14,2 €
ANT par action, avt deduct. du divid. à verser (€)	[G]+[H]	16,2 €	15,3 €

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement

** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle

(en m€)		T1-24	T1-23
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	1 903	1 226
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0	0
IFRIC	[M]	-110	-549
RNPG publié annualisé	[N] = (([K]-[L]-[M])*4+[M])	7 944	6 553
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés	[O]	-799	-564
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]	7 145	5 989
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin. *** (3)	[J]	44 671	42 306
ROTE publié ajusté (%)	= [P] / [J]	16,0%	14,2%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[Q]	1 933	1 249
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = (([Q]-[M])*4+[M])	8 063	6 645
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]+[O]	7 264	6 081
ROTE sous-jacent ajusté (%) (1) (2)	= [S] / [J]	16,3%	14,4%

*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

(1) Sous-jacent : cf. plus de détails sur les éléments spécifiques en Annexes

(2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

(3) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2023 et 31/03/2024, (ligne [E]), retraités d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

Indicateurs Alternatifs de Performance⁶⁹

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union

⁶⁹ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks* - G-SIBs). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le premier trimestre 2024 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Normes applicables et comparabilité

Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 31 mars 2024 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2023 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Autres informations

L'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. aura lieu le 22 mai prochain à Orléans.

Comme annoncé lors de la publication des résultats de l'année 2023 de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende de 1,05 € par action

- 29 mai : détachement du coupon
- 30 mai : arrêt des positions en compte
- 31 mai : paiement du dividende

Agenda financier

22 mai 2024	Assemblée générale à Orléans
1 ^{er} août 2024	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024
6 novembre 2024	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024

Contacts

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Alexandre Barat	+ 33 1 57 72 12 19	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain	+ 33 1 43 23 25 41	olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+ 33 1 57 72 19 43	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bénédicte Gouvert	+ 33 1 49 53 43 64	benedicte.gouvert@ca-fnca.fr

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A.

Investisseurs institutionnels	+ 33 1 43 23 04 31	investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels	+ 33 800 000 777 (numéro vert France uniquement)	relation@actionnaires.credit-agricole.com

Cécile Mouton	+ 33 1 57 72 86 79	cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
---------------	--------------------	--

Relations investisseurs actions :

Jean-Yann Asseraf	+ 33 1 57 72 23 81	jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug	+ 33 1 57 72 03 75	fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna	+ 33 1 43 23 55 51	nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leila Mamou	+ 33 1 57 72 07 93	leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski	+ 33 1 43 23 40 59	anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr

Relations investisseurs crédit et agences de notation :

Rhita Alami Hassani	+ 33 1 43 23 15 27	rhita.alamihassani@credit-agricole-sa.fr
Gwenaëlle Lereste	+ 33 1 57 72 57 84	gwenaelle.lereste@credit-agricole-sa.fr
Florence Quintin de Kercadio	+ 33 1 43 23 25 32	florence.quintindekercadio@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



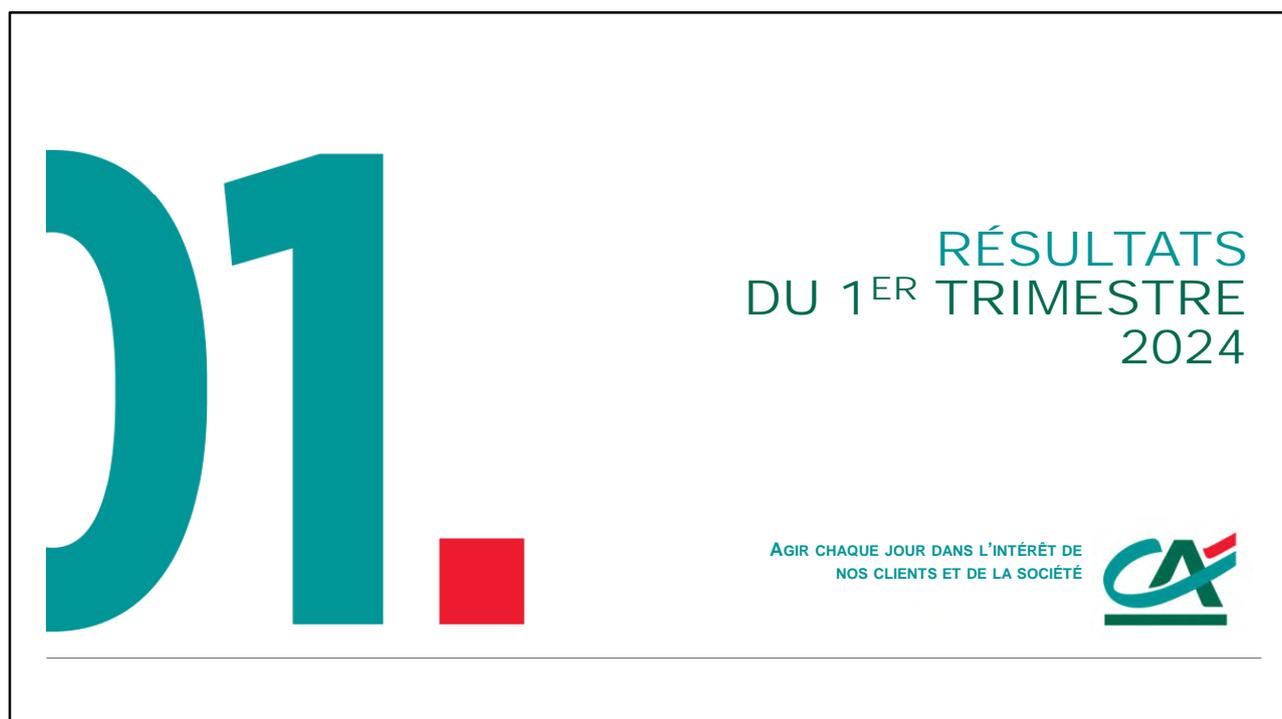
Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



creditagricole_sa



1

<p>Avertissement</p> <p>L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le premier trimestre 2024 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres</p> <p>Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1.d).</p> <p>Ces éléments sont issus de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.</p> <p>Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.</p> <p>Les chiffres présentés au titre de la période de trois mois close au 31 mars 2024 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.</p> <p>Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis le dépôt auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2023 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.</p> <p>La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.</p>	<p>NOTE</p> <p>Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :</p> <p>les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes lors des exercices de Stress tests récents pour apprécier la situation du Groupe.</p> <p>Crédit Agricole S.A. est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Grandes clientèles, Services financiers spécialisés ainsi que Banque de proximité en France et à l'international)</p>
--	---

2

Messages et chiffres clés

3

LE GROUPE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT



- Perspectives de résultats 2024 en avance d'un an sur le PMT ambitions 2025
- Premier trimestre record tiré par la hausse du RBE hors FRU et la fin de la période de constitution du FRU
- Positions de capital et de liquidité très solides
- Avancement des opérations stratégiques (ISB⁽¹⁾, création de la JV avec Worldline CAWL, Degroof Petercam, Alpha Associates, Victory Capital)
- Accélération de l'accompagnement de la transition énergétique

Crédit Agricole S.A.

1,9 Md€
RNPG T1-2024

+55,2% T1/T1
(+13,3% hors FRU)

Crédit Agricole S.A.

+12,3%
Hausse du RBE
hors FRU

T1/T1

Crédit Agricole S.A.

53,7%
CoEX sous-jacent⁽²⁾

T1-2024

Crédit Agricole S.A.

16,3%
RoTE sous-jacent⁽³⁾

T1-2024

Crédit Agricole S.A.

11,8%
CET1 phasé

T1-2024

1. RBC Investor Services en Europe est devenu CACEIS Investor Services Bank («ISB») et est consolidé depuis le T3-2023
2. Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible page 38
3. ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

4

CHIFFRES CLÉS

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

1^{ER} TRIMESTRE 2024

RNPG
publié

2 384 m€
+42,8% T1/T1 (+6,1% hors FRU)

Revenus
publié

9 525 m€
+6,7% T1/T1

RBE
publié

3 936 m€
+30,4% T1/T1 (+8,0% hors FRU)

COEX
sous-jacent⁽¹⁾

58,8%
-0,2 pp T1/T1

25 pb
Stable T1/T4

CDR/encours
4 tr. glissants

CET 1
Phasé

17,5%
Stable T1/T4

476 Mds€
+7,0% T1/T4

**Réserves
de liquidité**
31/03/2024

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

1^{ER} TRIMESTRE 2024

RNPG
publié

1 903 m€
+55,2% T1/T1 (+13,3% hors FRU)

Revenus
publié

6 806 m€
+11,2% T1/T1

RBE
publié

3 137 m€
+37,6% T1/T1 (+12,3% hors FRU)

COEX
sous-jacent⁽¹⁾

53,7%
-0,4 pp T1/T1

33 pb
Stable T1/T4

CDR/encours
4 tr. glissants

CET 1
Phasé

11,8%
Stable T1/T4

16,3%
+1,9 pp T1/T1

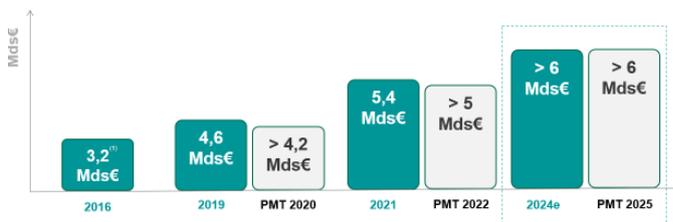
ROTE
Sous-jacent⁽²⁾

1. Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible pages 38 et 67 ; variation T1/T1 hors FRU
2. ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année

5

PERSPECTIVES DE RÉSULTATS 2024 EN AVANCE D'UN AN SUR LE PMT AMBITIONS 2025

RNPG sous-jacent de Crédit Agricole S.A. vs cible PMT



1. Proforma de l'opération de simplification capitalistique (Euréka)

- Poursuite de la bonne dynamique d'activité (conquête, hausse taux d'équipement, collecte hors bilan) générant une hausse des revenus de commissions et d'assurance
- Intégration des acquisitions récentes, sources de synergies (ISB, Degroof Petercam, Alpha Associates)
- Poursuite du développement de l'activité mobilité
- BFI bénéficiant de son meilleur positionnement auprès de ses clients
- Efficacité opérationnelle structurelle et bilan sain

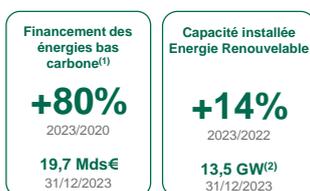
- Poursuite du pincement des marges pour la banque de proximité en France et du métier crédit à la consommation, plafonnement de la MNI chez CA Italia
- Coûts d'intégration 2024 sur les acquisitions (Degroof Petercam - 50m€, ISB : 80-100m€)

6

AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un plan de transition qui repose sur trois axes complémentaires et ordonnés :

- 1 Accélérer le déploiement des énergies renouvelables** et bas-carbone en concentrant nos financements sur les projets d'énergies renouvelables et bas-carbone
- 2 Accompagner, en tant que banque universelle, la transition de tous :** l'équipement de toutes les entreprises et de tous les ménages
- 3 Organiser notre propre trajectoire de sortie du financement des énergies carbonées**



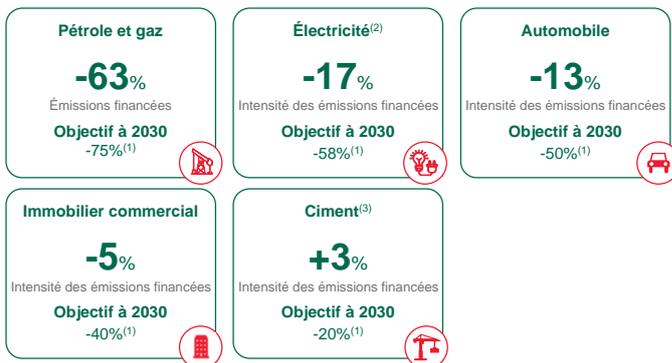
TRAJECTOIRES NET ZERO EN LIGNE AVEC OBJECTIF 2030

1. Encours liés aux énergies bas carbone constitués des énergies renouvelables produites par les clients de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, incluant également les encours liés à l'énergie nucléaire pour CACIB
 2. Périmètre CAA
 3. Portefeuille d'actifs verts au sein de CACIB alignés aux critères d'éligibilité du Green Bond Framework Groupe de novembre 2023
 4. Électriques ou hybrides

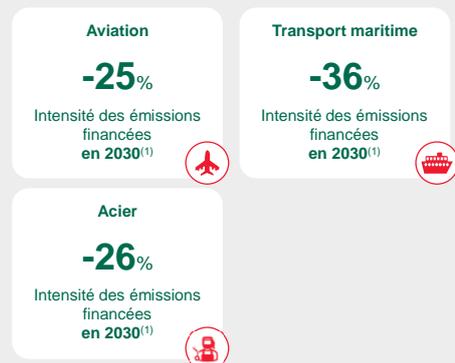
7

TRAJECTOIRES NET ZERO EN LIGNE À FIN 2023 AVEC LES OBJECTIFS 2030

Trajectoires annoncées en 2022



Nouveaux engagements pris en 2023



Exposition à l'extraction d'hydrocarbures



1. Année de référence 2020, sauf Aviation, année de référence 2019 ; engagement initial Pétrole et Gaz de -30% à 2030 annoncé en 2022
 2. Périmètre : CACIB et Unifergie (Crédit Agricole Transitions & Energies)
 3. Sur ce petit portefeuille (<10 clients), le départ de quelques clients relativement moins carbonés a entraîné une hausse mécanique de l'intensité du portefeuille qui ne reflète pas la réalité du secteur ou de notre action.
 4. Exposition directe à des financements de projets d'extraction d'hydrocarbures (Brute de couvertures crédit export)

8

Crédit Agricole S.A.

Synthèse

9

ACTIVITÉ

DÉVELOPPEMENT CONTINU DE LA BANQUE UNIVERSELLE

Variations mars 24 / mars 23

Poursuite du développement de la banque universelle de proximité

- Conquête dynamique
- Hausse de la collecte en banque de détail
- Activité soutenue en assurance
- Collecte élevée et équilibrée en gestion d'actifs
- Ralentissement de la production du marché du crédit habitat en France et en Italie

Forte dynamique auprès de la grande clientèle

- Performance record sur le trimestre en BFI
- Niveau record d'encours conservés et administrés pour CACEIS

Nouveaux clients

+512 000 brut
+67 000 net

Collecte au bilan banque de détail (Mds€)

France (CR + LCL) : 758 (+3,7%)
Italie : 65 (+5,8%)
Total : 824 (+3,9%)

Encours de crédit banque de détail (Mds€)

France (CR + LCL) : 812 (+0,3%)
Italie : 60 (+1,5%)
Total : 872 (+1,2%)

Équipement assurances dommages⁽¹⁾

43,4% (+0,5 pp) Caisses régionales
27,8% (+0,4 pp) LCL
19,3% (+2,0 pp) CA Italia

Encours sous gestion (Mds€)

Gestion de fortune : 197 (+6,3%)
Assurance-vie : 335 (+3,2%)
Gestion d'actifs : 2 116 (+9,4%)
Total : 2 648 (+8,8%)

Encours de crédit à la consommation (Mds€)

Total : 114 (+8,4 pp)
Dont Automobile⁽²⁾ : 53% (stable)



2 Crédits syndiqués en France et EMEA
4 All Bonds in EUR Worldwide

Sources Refinitiv

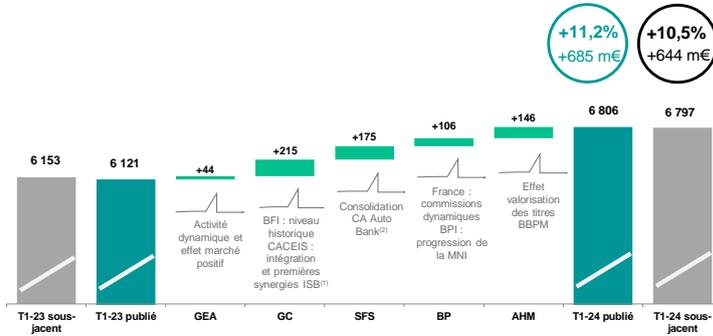
1. Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
2. CA Auto Bank, JV automobiles et activité automobile des autres entités

10

REVENUS

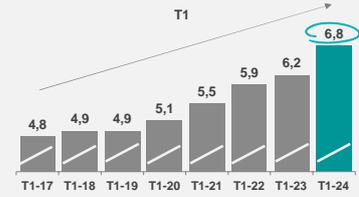
PERFORMANCE TIRÉE PAR TOUS LES MÉTIERS

Évolution des revenus par pôle T1/T1 (m€)



Revenus sous-jacents T1 (Mds€)

Hausse régulière depuis 2017



GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers
 Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible page 38

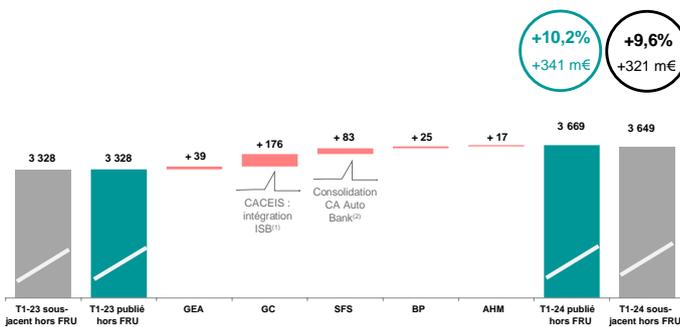
1. Effet périmètre ISB en revenus : +108 m€
2. Effet périmètre CA Auto Bank en revenus : +183 m€

11

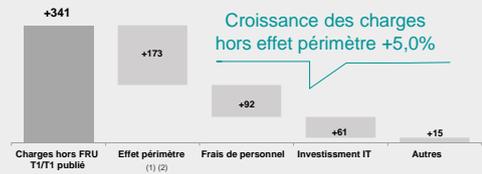
CHARGES

ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS, EFFET CISEAUX POSITIF +1 PP (HORS FRU)

Évolution des charges hors FRU par pôle T1/T1 (m€)



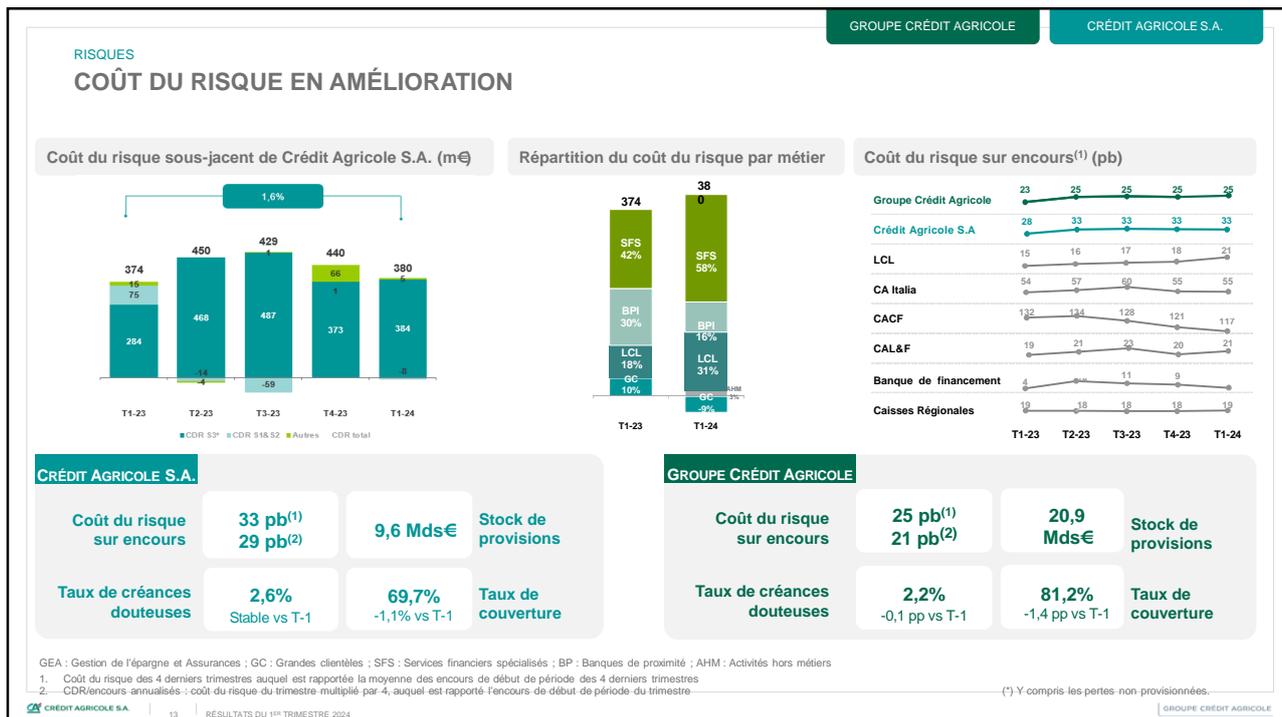
Décomposition de la variation par nature (m€)



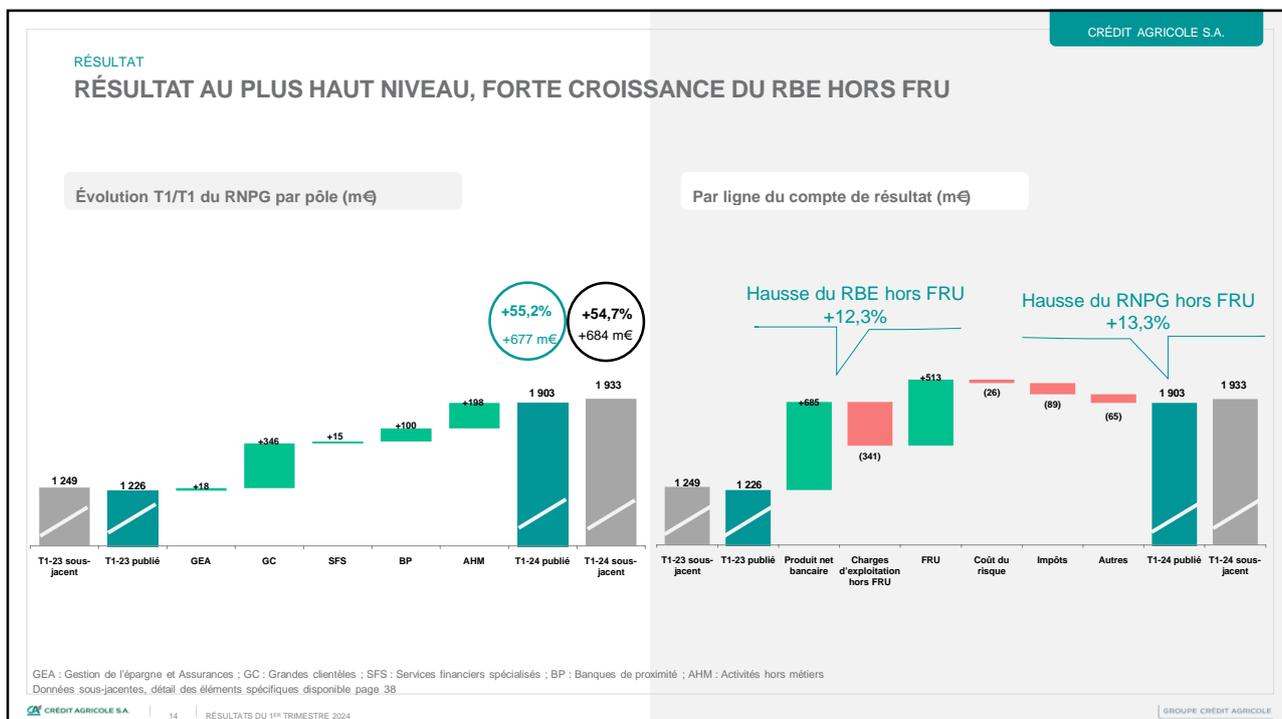
GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; GC : Grandes clientèles ; SFS : Services financiers spécialisés ; BP : Banques de proximité ; AHM : Activités hors métiers
 Données sous-jacentes, détail des éléments spécifiques disponible page 38

1. Effet périmètre ISB : +103 m€, coûts d'intégration ISB +17 m€
2. Effet périmètre CA Auto Bank en charges : +70 m€

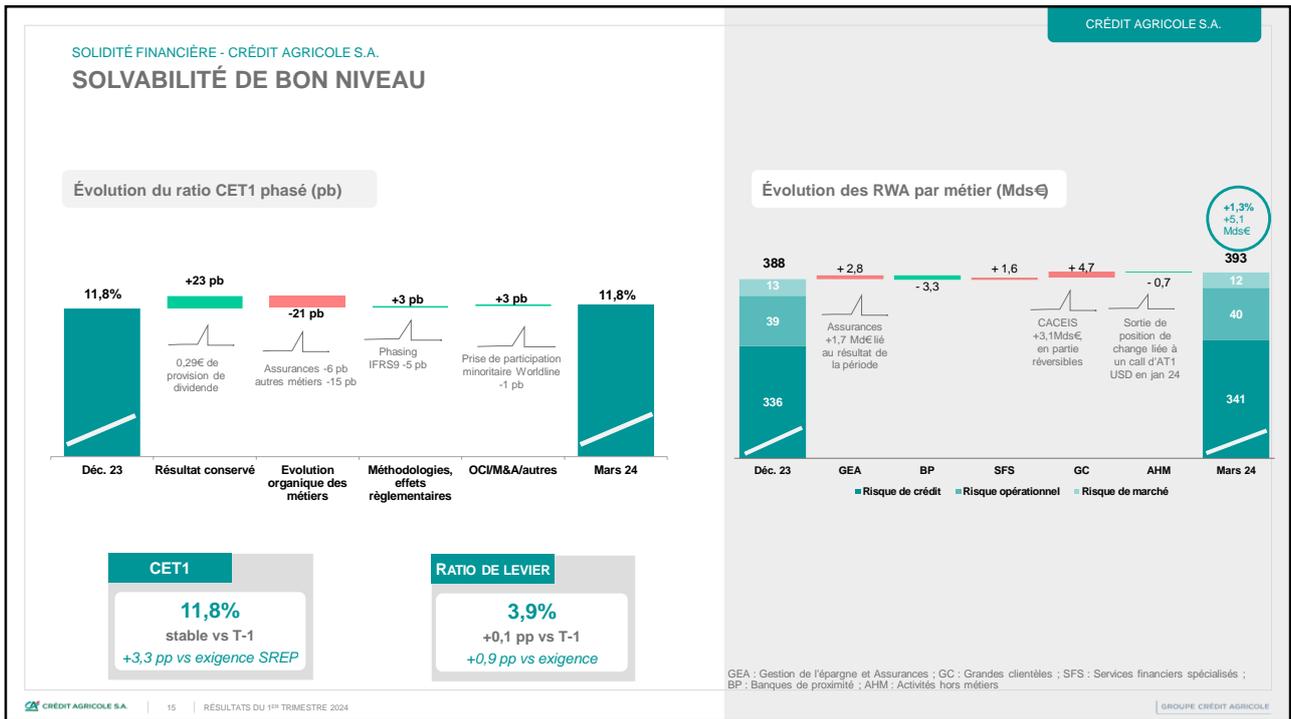
12



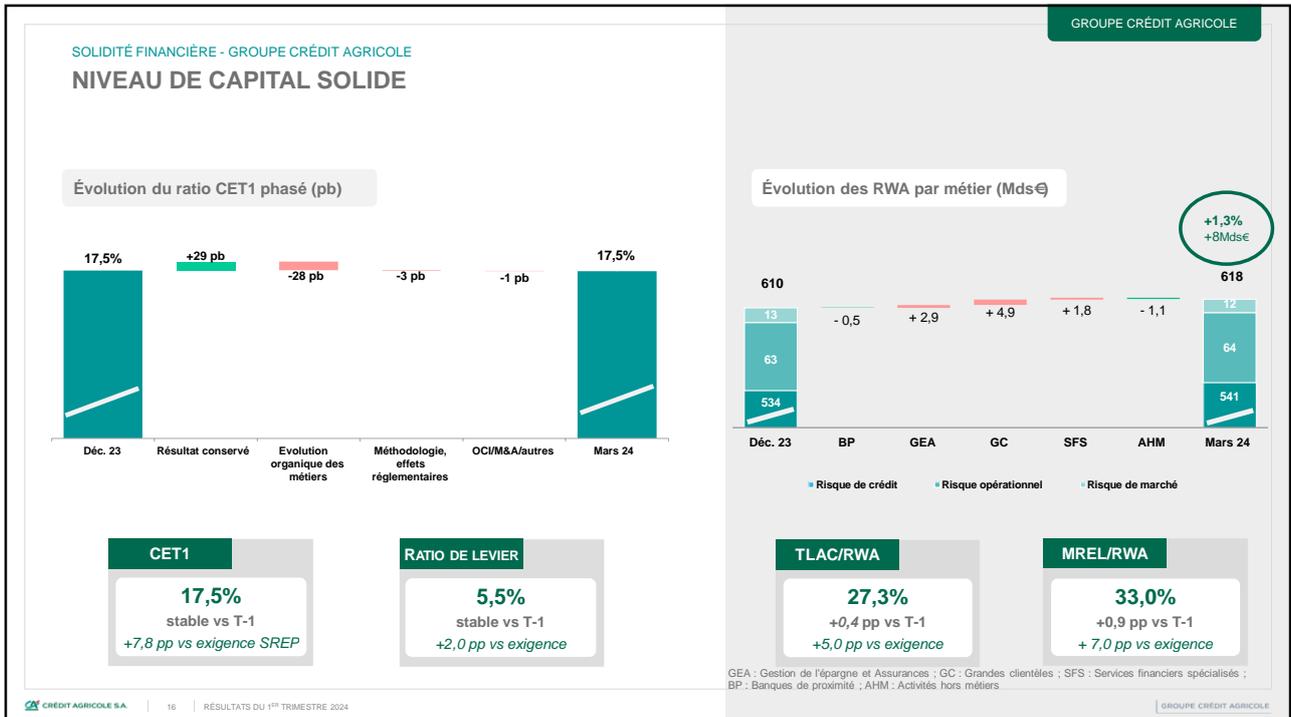
13



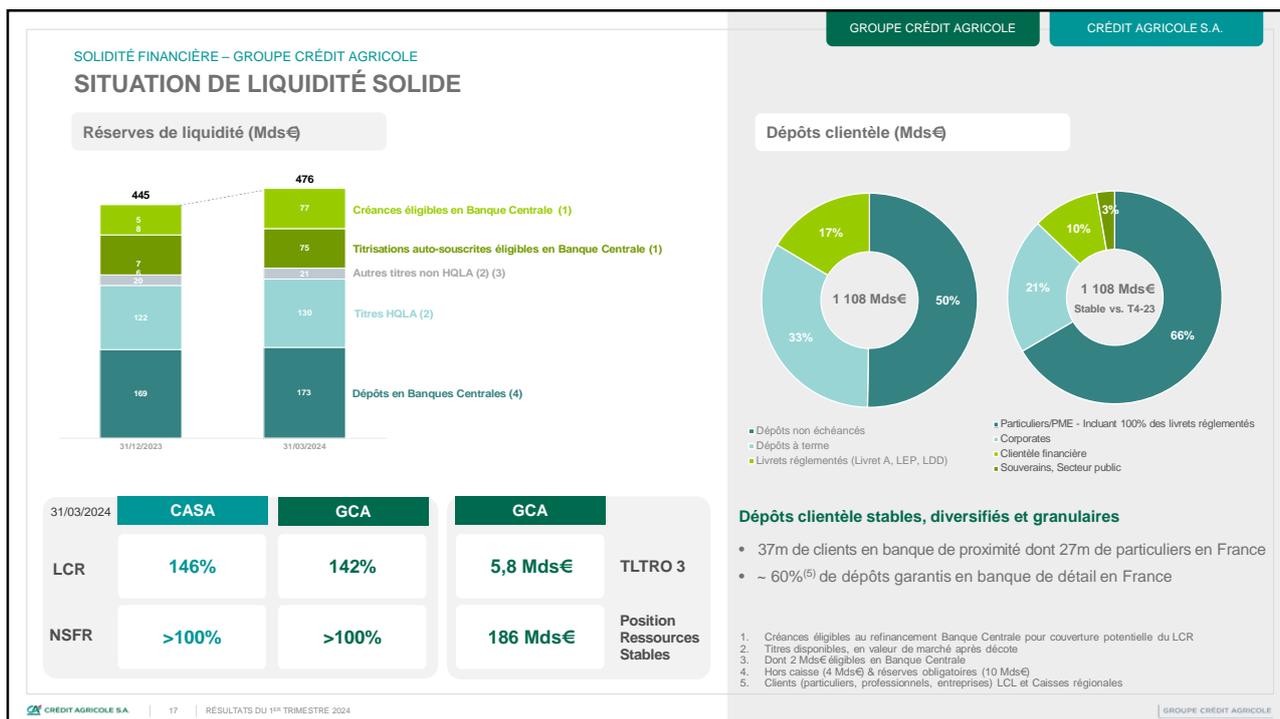
14



15



16



17

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTE DE RÉSULTAT

M€	T1-24	T1/T1
Produit net bancaire	6 806	11,2%
Charges d'exploitation	(3 669)	10,2% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	3 137	37,6%
Coût du risque	(400)	6,9%
Sociétés mises en équivalence	43	-50,4%
Gains ou pertes sur autres actifs	(6)	n.m.
Résultat avant impôt	2 773	38,9%
Impôt	(610)	17,1%
Résultat net part du Groupe publié	1 903	55,2%
Éléments spécifiques	(30)	-6,7
Résultat net part du Groupe sous-jacent	1 933	54,7%

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | 18 | RÉSULTATS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

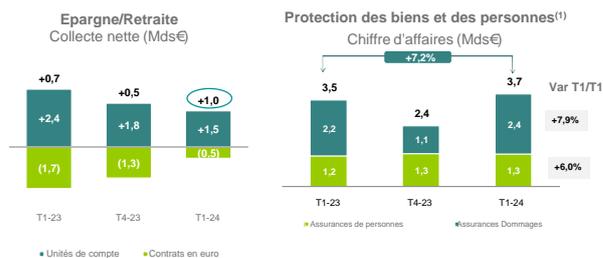
18

Crédit Agricole S.A.

Pôles métiers

19

GEA – ASSURANCES



Épargne/retraite : collecte brute record

- **Collecte brute** de 8,6 Mds€ (+4,3% T1/T1), reprise de l'activité en Italie et au Luxembourg, taux d'UC dans la collecte brute 39,1%
- **Encours**⁽²⁾ : niveau record de 334,9 Mds€ (+1,4% mar./déc.), portés par la collecte nette et un effet marché positif, taux d'UC dans les encours au plus haut à 29,5%

Domages : bonne performance tirée par les volumes et les prix

- **Croissance du portefeuille** (+3,4% sur un an) à 16,0 millions de contrats
- **Hausse de la prime moyenne** : révisions tarifaires et évolution du mix produit

Protection des personnes : très bonne dynamique de la prévoyance

- **Activité emprunteur** résiliente, malgré la baisse des affaires nouvelles
- **Prévoyance individuelle** (+15%) et **assurances collectives** (+22%) en forte croissance

1. Prévoyance, emprunteur, assurances collectives
2. Epargne, retraite et prévoyance obsèques

20

Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	722	+1,5%
Résultat brut d'exploitation	631	+0,2%
Résultat net part du Groupe	494	+4,1%

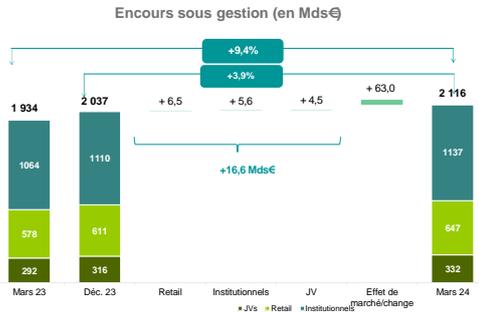
Revenus⁽³⁾ : hausse de l'allocation de CSM liée à la hausse des encours et moindre sinistralité⁽⁴⁾ en protection des personnes ce trimestre, compensant le repli des produits financiers

CSM : en hausse à 23,9 Mds€ (+0,2% mar./déc.)

Ratio combiné⁽⁵⁾ : 93,8 % (-0,9 pp T1/T1)

3. PNB T1-24 incluant notamment des revenus de 505m€ sur l'épargne retraite et prévoyance obsèques, 131m€ sur la protection des personnes et 113m€ sur le dommage (net du coût de la réassurance)
4. Boni sur antérieurs
5. Ratio combiné dommages (Pacific) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations ; Ratio calculé sur le T1 2024. Le ratio non actualisé s'établit à 96,2% (-0,1 pp sur un an)

GEA – GESTION D'ACTIFS (AMUNDI)



Collecte totale : élevée et équilibrée par grands segments de clientèle, types de gestion et géographies ; collecte positive en gestion active, à l'inverse du marché européen. **Encours sous gestion à un niveau record**

Retail : excellente dynamique des distributeurs tiers

Institutionnels : collecte tirée par la trésorerie, positive en actifs MLT

JV : poursuite de la forte croissance en Inde et Corée

Poursuite de la stratégie de croissance externe :

VictoryCapital protocole d'accord⁽¹⁾ en vue d'un partenariat stratégique aux Etats-Unis
alpha associates finalisation de la transaction

Contribution aux résultats
(en m€)

	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	804	+3,9%
Charges d'exploitation	(449)	+4,3% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	355	+4,5%
Coût du risque	(0)	(51,7%)
Sociétés mises en équivalence	29	+30,4%
Résultat net part du Groupe	197	+5,7%
Coefficient d'exploitation (%)	55,8%	+0,2 pp hors FRU

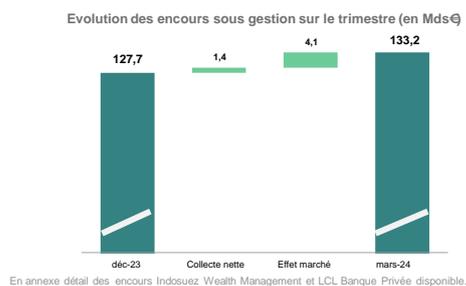
Revenus : bonne tenue des commissions de gestion (+4,0% T1/T1) malgré un effet mix produit défavorable, baisse des commissions de surperformance, revenus financiers et de Technologie en hausse de respectivement +43% et de +36% T1/T1

Charges : maîtrisées malgré l'accélération des investissements pour le développement d'Amundi Technology

Résultat des sociétés mises en équivalence : contribution de SBI MF (Inde) toujours en forte croissance

1. Protocole d'accord non engageant

GEA – GESTION DE FORTUNE (INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT)



Encours : un bon niveau de collecte et un contexte de marché favorable

Point d'étape acquisition Degroof Petercam :

- Closing attendu mi-2024
- Coûts liés à l'acquisition et l'intégration sur 2024 : ~ -50 m€
- RNPG additionnel après synergies à horizon 2028 : + 150 / 200m€

Contribution aux résultats
(en m€)

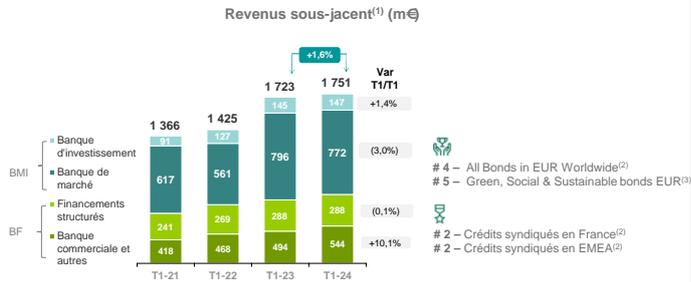
	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	264	+1,1%
Charges d'exploitation	(214)	+5,6% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	50	(10,2%)
Coût du risque	(2)	+46,6%
Résultat net part du Groupe	25	(31,9%)
Coefficient d'exploitation (%)	81,2%	+3,4 pp hors FRU

Revenus : plus haut niveau de PNB trimestriel soutenu par la bonne tenue des commissions de gestion et transactionnelles

Charges : hausse liée aux frais de personnel, +3,9% hors effet de change

RNPG intégrant -8m€ de coûts liés à l'acquisition Degroof Petercam

GC – BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT



Banque de marché et d'investissement : -2,3% T1/T1 en sous-jacent⁽¹⁾ par rapport à un T1-23 élevé. **Bonne performance de la Banque de marché** dont les parts de marché progressent, tirée par le Crédit Primaire et la Titrisation. **Banque d'investissement en progression**, soutenue par les activités de Structurés Actions

Banque de financement : +6,3% T1/T1 en sous-jacent⁽¹⁾. **Banque commerciale en progression** portée par les activités de *Corporate and Leveraged Finance*, de *Cash Management* et de *Trade Finance* ; **stabilité des revenus sur les financements structurés**

1. PNB sous-jacent retraité des éléments non récurrents suivants: DVA et couverture de portefeuilles de prêt qui représentent +7,4m€ au T1-24 vs. -31,7m€ au T1-23
2. Refinitiv LSEG
3. Bloomberg in EUR

Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	1 758	+4,0%
Charges d'exploitation	(923)	+4,4% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	835	+55,4%
Coût du risque	37	ns
Résultat net part du Groupe	651	+96,0%
<i>Coefficient d'exploitation (%)</i>	<i>52,5%</i>	<i>+0,2 pp hors FRU</i>

Revenus : trimestre historique

Charges : en progression principalement en raison des rémunérations variables et des investissements IT

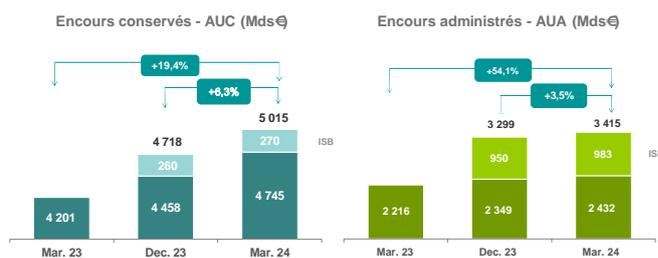
COEX : inférieur à la cible PMT (< 55%)

Coût du risque : en reprise traduisant une excellente qualité de l'actif

RWA : 126,5 Mds€ à fin mars 24, +1,6Mds€ par rapport à déc. 23, principalement en raison des effets change et rating défavorables

23

GC – SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS (CACEIS)



Encours conservés et administrés en forte hausse sur le trimestre et sur l'année bénéficiant de la consolidation des encours d'ISB⁽¹⁾, du dynamisme commercial et d'un effet marché positif

Volume de règlement-livraison +35% T1/T1 (hors ISB⁽¹⁾)

Poursuite de l'intégration d'ISB :

- Fusion des entités légales prévue pour le T2-24
- Migrations des clients d'ici fin 2024
- Coûts d'intégration de l'ordre de ~80-100m€ en 2024

1. RBC Investor Services en Europe est devenu CACEIS Investor Services Bank («ISB») et est consolidé depuis le T3-2023
2. Impacts ISB au T1-2024 : PNB +108 m€, charges -103 m€ et RNPG +3 m€

Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	508	+41,1%
Charges d'exploitation	(375)	+58,0% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	134	+69,1%
Coût du risque	(3)	x 6,8
Sociétés mises en équivalence	4	+10,9%
Résultat net part du Groupe	71	+60,5%
<i>Coefficient d'exploitation (%)</i>	<i>73,7%</i>	<i>+7,9 pp hors FRU</i>

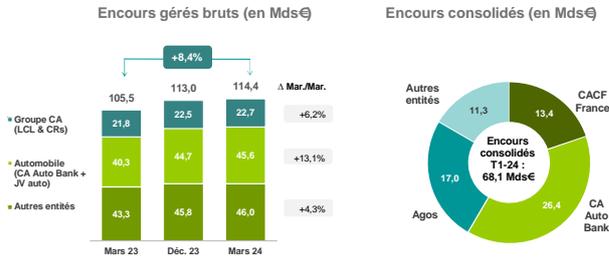
Revenus incluant la consolidation d'ISB⁽¹⁾⁽²⁾ ; croissance des commissions portée par la progression des encours et évolution favorable de la MNI (effet prix) ; effet des premières synergies avec ISB

Charges : incluant la consolidation d'ISB⁽¹⁾⁽²⁾ et les coûts d'intégration ISB (~ -20 m€ au T1-24)

Coex hors coûts d'intégration ISB⁽¹⁾ à 69,8% (hors FRU), en hausse de 4,8 points par rapport au T1-23

24

SFS – CRÉDIT À LA CONSOMMATION



Production -9,7% T1/T1 (stabilisation de la production depuis T3-23), impactée par la baisse chez GAC Sofinco en Chine ; financement automobile⁽¹⁾ représentant 52% de la production totale

Taux client moyen à la production +23 pb T1/T4

Encours gérés en hausse sur l'année et sur le trimestre ; encours consolidés +73% sur un an (consolidation de CA Auto Bank au T2-23)

1. CA Auto Bank, JV automobiles et activités auto des autres entités
2. Effet périmètre CA Auto Bank T1-24 : PNB 183 m€, charges -70 m€, coût du risque -35 m€

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	669	+31,2%
Charges d'exploitation	(355)	+28,0% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	315	+44,9%
Coût du risque	(199)	+36,0%
Sociétés mises en équivalence	32	(56,8%)
Résultat net part du Groupe	99	+2,4%
Coefficient d'exploitation (%)	53,0%	-1,3 pp hors FRU

Revenus bénéficiant de la consolidation de CAAB ; hors CAAB⁽²⁾ T1/T1 impacté par la baisse des marges sur le stock, en partie compensée par l'effet volume positif ; taux de marge à la production +52 pb T1/T4

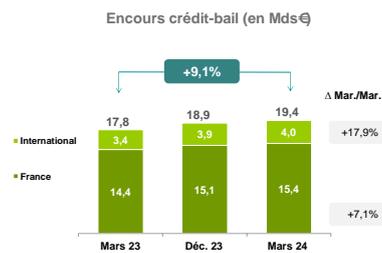
Charges hors CAAB⁽²⁾ en hausse maîtrisée de +2,6% T1/T1 (hors FRU)

Coût du risque sur /encours⁽³⁾ en amélioration de -17 pb vs. T2-23

3. CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

25

SFS – CREDIT-BAIL & AFFACTURAGE



Crédit-bail : production crédit-bail immobilier +6,2% T1/T1 (Pologne et Caisses régionales) ; encours en progression en France et international

Affacturation : production stable (-1,5% T1/T1), soutenue par des deals significatifs en Allemagne ; encours financés +2,2% T1/T1, grâce à la hausse tendancielle du chiffre d'affaires factoré (+3,7% T1/T1)

Accélération du pilier mobilité avec la généralisation d'AgilautoPartage à l'ensemble des Caisses régionales

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	177	+9,5%
Charges d'exploitation	(99)	+6,1% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	78	+47,4%
Coût du risque	(19)	+65,1%
Résultat net part du Groupe	44	+43,1%
Coefficient d'exploitation (%)	56,1%	-1,8 pp hors FRU

Revenus en hausse sur chacun des métiers, effets volume et change favorables, bonne tenue des marges

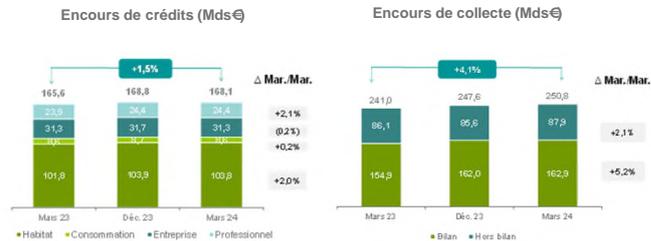
Charges en évolution maîtrisée

Coût du risque sur encours⁽¹⁾ à 21 pb (+ 2 pb vs. T1-23)

1. CDR des 4 derniers trimestres / la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

26

BP – LCL



Conquête⁽¹⁾ : 83 K nouveaux clients au T1 24

Encours de crédits : en progression sur un an ; production⁽²⁾ -29% T1/T1 dont -54% sur l'habitat (ralentissement du marché immobilier⁽³⁾), taux à la production habitat stabilisé (à 4,2%, soit +4 pb T1/T4) ; production de crédits aux entreprises +29% T1/T1

Encours de collecte : progression portée par les comptes à terme (+7,9% mars/déc. ; +55,6% mars/mars) ; effet marché positif sur les ressources hors-bilan

Équipement assurances MRH-Auto-Santé⁽⁴⁾ : +0,4 pp mars/mars à 27,8%

1. Conquête nette +14 K
2. Cf. slide annexe page 63
3. Production habitat France -36% sur jan/fév 2024 comparé à jan/fév 2023 selon la banque de France
4. Taux d'équipement - Assurances automobile, MRH, santé, juridique, tous mobiles/portables ou GAV
5. Coût du risque des 4 derniers trimestres auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

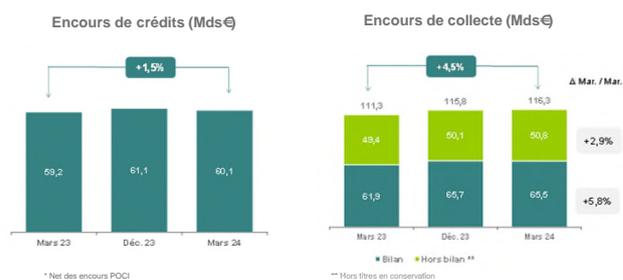
Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	954	+1,8%
Charges d'exploitation	(602)	+0,5% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	351	+22,4%
Coût du risque	(119)	+80,1%
Résultat net part du Groupe	173	+14,2%
Coefficient d'exploitation (%)	63,2%	-0,8 pp hors FRU

Revenus : MNI stable T1/T1, hausse du coût des ressources clientèle et du refinancement de marché, compensée par le repricing progressif des crédits et la macrocouverture ; commissions dynamiques (+3,8% T1/T1) tirées par toutes les activités (assurance vie et non vie, moyens de paiement)

Charges stables et toujours maîtrisées

Coût du risque : augmentation liée à des dossiers de place sur le marché entreprises, coût du risque sur encours maîtrisé à 21 pb⁽⁵⁾

BP – CA ITALIA



Activité / Conquête : +50 K⁽¹⁾ nouveaux clients au T1 2024 (+29% T1/T1) ; hausse du taux d'équipement assurance dommages à 19,3% (+2,0 pp vs T1-23)

Encours de crédits en progression mars/mars dans un marché en baisse⁽²⁾, portés par les particuliers (+3,1% mars/mars), malgré un ralentissement de la production (-13,2% T1/T1) ; taux du stock de crédits stable T1/T4

Encours de collecte : collecte bilan en hausse tirée par l'épargne rémunérée, coût de la collecte sous contrôle ; hausse de la collecte hors bilan

1. Conquête brute, soit +14 K de conquête nette
2. Source Abi Monthly Outlook Avril 2024 : -3,1% mars/mars et -1,5% depuis le début de l'année sur l'ensemble des crédits

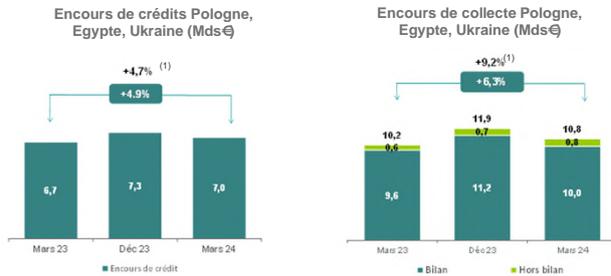
Contribution aux résultats (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	775	+1,8%
Charges d'exploitation	(382)	+2,8% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	393	+12,5%
Coût du risque	(61)	+0,6%
Résultat net part du Groupe	180	+12,6%
Coefficient d'exploitation (%)	49,3%	+0,4 pp hors FRU

Revenus tirés par la MNI (+2,5% T1/T1 et stable T1/T4) ; légère hausse des commissions

Charges maîtrisées, hausse des frais de personnel (renégociation du contrat national)

Coût du risque stable, maintien de la qualité de l'actif

BP – AUTRES BPI



CA Pologne, sur le trimestre, +5,3%⁽¹⁾ d'encours de crédits sur les segments retails et pro/agri ; +19% de production de crédits

CA Egypte : +27%⁽¹⁾ d'encours de crédits ; +24,3%⁽¹⁾ d'encours de collecte Bilan

Liquidité : excédent net de collecte +3,3 Mds€ au 31 mars 2024

Contribution aux résultats (en m€)

	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	283	+35,8%
Charges d'exploitation	(124)	+10,4% hors FRU
Résultat brut d'exploitation	159	+65,5%
Coût du risque	(21)	(61,3%)
Résultat net part du Groupe	77	x 4,2
Coefficient d'exploitation (%)	43,7%	-10,1 pp hors FRU

CA Pologne : revenus +26% T1/T1⁽¹⁾, tiré par la MNI ; commissions en hausse ; charges +10%⁽¹⁾ notamment impactées par les frais de personnel ; coût du risque stable ; RNPG en forte hausse

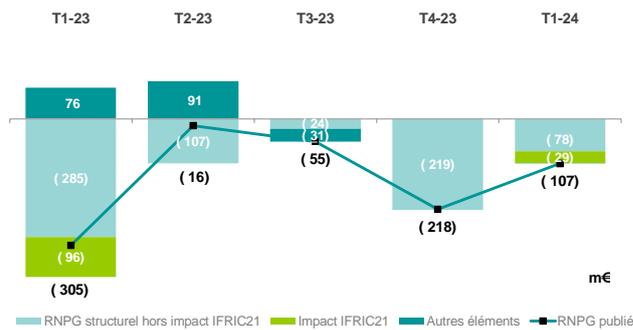
CA Egypte : revenus soutenus par la MNI et l'activité de change exceptionnelle ; charges impactées par l'inflation (+33% en mars) ; coût du risque maîtrisé ; RNPG au plus haut

CA Ukraine : RNPG à un niveau élevé grâce aux conditions de taux⁽²⁾

1. Variation à change constant
2. Rémunération moyenne -15,8% au premier trimestre 2024

29

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS



RNPG structurel :

- Impact favorable (+202 m€) lié à la revalorisation des titres Banco BPM (fixing 31/03/2024 à 6,17€)
- Fin de la contribution au FRU (+71 m€)
- Impact défavorable lié à l'élimination des titres intragroupes souscrits par Amundi

Autres éléments du pôle : impact de l'effet « marges internes IFRS17 » (205 m€, en revenus et en charges)

Contribution aux résultats (en m€)

	T1-24	T1-23	Δ T1/T1
Produit net bancaire	(107)	(253)	+146
Charges d'exploitation	(56)	(39)	(17) hors FRU
Résultat brut d'exploitation	(163)	(363)	+200
Coût du risque	(11)	1	(12)
Sociétés mises en équivalence	(20)	(14)	(6)
Résultat net part du Groupe publié	(107)	(305)	+198
Dont RNPG structurel (publié) :	(107)	(381)	+274
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(295)	(387)	+91
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, BforBank, CATE, etc.)	184	5	+180
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	4	1	+3
Dont autres éléments du pôle (publié)	(1)	76	(76)

30

Groupe Crédit Agricole Caisses Régionales

31

CAISSES RÉGIONALES



Clients : +306 k de nouveaux clients sur le trimestre⁽¹⁾, poursuite de la hausse du taux de principalisation du DAV, 76,8% clients digitaux (+1,9 pp vs T1 23)

Crédits : encours en hausse sur tous les marchés mars/mars; production -32% T1/T1, dont -45% T1/T1 sur l'habitat (ralentissement du marché immobilier⁽²⁾). Taux à la production des crédits habitats à 3,85% sur la période janv/fév (+20 pb / T4)

Collecte dynamique : collecte de bilan portée par les DAT (+80,4% mars/mars) et livrets (+4,5%); encours hors-bilan portés par les effets marchés et la collecte d'UCO

Taux d'équipement : assurance dommage 43,4% à fin mars 2024 (+0,5 pp vs. 2023)

Moyens de paiement : nombre de cartes +1,5% sur un an ; 15,2% de cartes haut de gamme (+1,4 pp sur un an)

1. Conquête nette +29 k clients supplémentaires sur le trimestre
2. Production habitat France -36% sur janv/fév 2024 comparé à janv/fév 2023 selon la banque de France

32

Résultats consolidés des Caisses Régionales ⁽³⁾ (en m€)	T1-24 publié	Δ T1/T1 publié
Produit net bancaire	3 295	(1,0%)
Charges d'exploitation	(2 466)	(2,8%)
Résultat brut d'exploitation	830	+5,0%
Coût du risque	(247)	+46,3%
Résultat net part du Groupe	439	+0,9%
Coefficient d'exploitation (%)	74,8%	-1,4 pp

Revenus : marge d'intermédiation en baisse (-17,6% T1/T1) ; revenus du PNB de portefeuille en hausse ; commissions bien orientées +7,6% T1/T1 en particulier sur les moyens de paiement

Charges : hausse modérée des charges hors FRU

Coût du risque : augmentation du défaut, en raison principalement de dossiers de place ; CDR sur encours de 19 pb⁽⁴⁾

3. Dividende SAS Rue La Boétie versé au T2 annuellement
4. Coût du risque des 4 derniers trimestres auquel est rapportée la moyenne des encours de début de période des 4 derniers trimestres

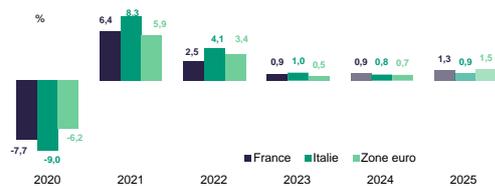
Annexes Scénario économique

33

ANNEXES

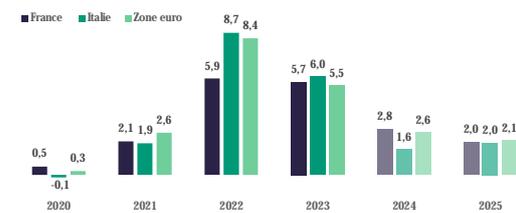
UNE REPRISE PROGRESSIVE DE LA CROISSANCE

France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB



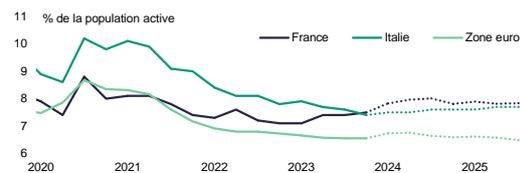
Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 02 avril 2024

France, Italie, Zone euro - Inflation annuelle moyenne (%)



Sources : Eurostat, CACIB/ ECO. Prévisions au 02 avril 2024

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Prévisions au 02 avril 2024

France - prévisions institutionnelles (PIB France)

- FMI (avr. 2024) : +0,7% en 2024, +1,4% en 2025
- Commission européenne (fév. 2024) : +0,9% en 2024, +1,3% en 2025
- OCDE (fév. 2024) : +0,6% en 2024, +1,2% en 2025
- Banque de France (mars. 2024) : +0,8% en 2024, +1,5% en 2025

Provisionnement des encours sains : utilisation de scénarios alternatifs complémentaires au scénario central

- Un scénario favorable : PIB France +1,2% 2024 et +1,6% 2025
- Un scénario défavorable : PIB France +0,1% 2024 et +0,7% 2025

34

ANNEXES

DES ANTICIPATIONS D'ASSOUPLISSEMENT MONÉTAIRE

Taux d'intérêt en euro (%)



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 15 avril 2024

Indices actions (base 100 = 31/12/2018)



Sources : Eurostat, Crédit Agricole SA / ECO. Données au 14 avril 2024

Actions (moyennes trimestrielles)

→ EuroStoxx 50 : spot +12,4% T1/T4 ; moyenne +10,5% T1/T4 et +13,6% T1/T1

Taux (fin de mois)

→ OAT 10 ans : stable / mars-23, et +24 pb sur le trimestre

→ Spread à fin mars-24:

→ OAT / Bund 51 pb (-3 pb / déc. 23)

→ BTP / Bund : 138 pb (-31 pb / déc. 23)

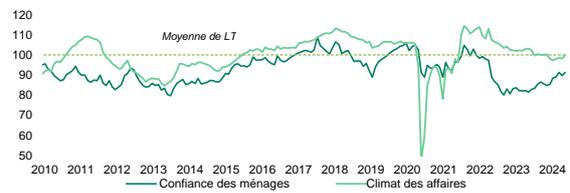
Change (fin de mois)

→ EUR/USD:

→ -2,2% mars-24 /déc-23

→ Stable mars-24 /mars-23

France – Opinion des ménages et des chefs d'entreprises



Source : Insee

Annexes
Résultat / Profitabilité

ANNEXES

RÉSULTATS PUBLIÉS T1-24 (MONTANTS EN M€ PUIS VARIATION T1/T1)

T1-24 publié																
€m	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	1 789	722	804	264	2 266	1 758	508	846	669	177	954	1 057	283	775	(107)	6 806
Charges d'exploitation hors FRU	(754)	(91)	(449)	(214)	(1 297)	(923)	(375)	(454)	(355)	(99)	(602)	(505)	(124)	(382)	(56)	(3 669)
Résultat brut d'exploitation	1 035	631	355	50	969	835	134	392	315	78	351	552	159	393	(163)	3 137
Coût du risque	(3)	(0)	(0)	(2)	33	37	(3)	(219)	(199)	(19)	(119)	(82)	(21)	(61)	(11)	(400)
Sociétés mises en équivalence	29	-	29	-	4	(0)	4	30	32	-	-	-	-	-	(20)	43
Impôts	(220)	(123)	(88)	(8)	(235)	(205)	(30)	(42)	(29)	(13)	(53)	(142)	(43)	(100)	82	(610)
Résultat net	834	507	295	31	772	667	105	161	118	44	181	328	96	232	(112)	2 163
Intérêts minoritaires	(117)	(14)	(98)	(6)	(50)	(16)	(34)	(19)	(19)	0	(8)	(71)	(19)	(52)	5	(259)
Résultat net part du Groupe	716	494	197	25	722	651	71	142	99	44	173	257	77	180	(107)	1 903

Δ T1-24/T1-23 publié																
%	GEA	Ass.	Gestion d'actifs	Gestion de Fortune	GC	BFI	SFI	SFS	CACF	CAL&F	BPF	BPI	BPI autres	CA Italie	AHM	Total
Produit net bancaire	3%	1%	4%	1%	10%	4%	41%	26%	31%	10%	2%	9%	36%	2%	-58%	11%
Charges d'exploitation hors FRU	5%	12%	4%	6%	16%	4%	58%	22%	28%	6%	1%	5%	10%	3%	44%	10%
Résultat brut d'exploitation	1%	0%	5%	-10%	57%	55%	69%	45%	45%	47%	22%	24%	66%	13%	-55%	38%
Coût du risque	x 3,2	ns	-52%	47%	ns	ns	x 6,8	38%	36%	65%	80%	-28%	-61%	1%	ns	7%
Sociétés mises en équivalence	30%	ns	30%	ns	10%	ns	11%	-59%	-57%	ns	ns	-100%	-100%	-100%	44%	-50%
Impôts	-5%	-11%	6%	-30%	28%	27%	34%	24%	32%	10%	-15%	46%	x 3	20%	-7%	17%
Résultat net	2%	3%	6%	-26%	90%	96%	61%	7%	-2%	41%	14%	39%	x 3,1	13%	-61%	46%
Intérêts minoritaires	2%	-27%	7%	15%	71%	96%	61%	-20%	-18%	ns	14%	23%	56%	14%	ns	4%
Résultat net part du Groupe	3%	4%	6%	-32%	92%	96%	60%	12%	2%	43%	14%	44%	x 4,2	13%	-65%	55%

NB : ce tableau affiche les principales lignes du compte de résultat, sans être exhaustif

37

ANNEXES

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

En m€	T1-24		T1-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	5	4	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	2	1	(24)	(17)
Provisions Epargne logement (LCL)	2	1	-	-
Provisions Epargne logement (AHM)	(0)	(0)	-	-
Total impact en PNB	9	6	(32)	(23)
Coûts d'intégration ISB (GC)	(20)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(20)	(10)	-	-
Provision pour risque Ukraine (BPI)	(20)	(20)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(20)	(20)	-	-
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-
Total impact Gains ou pertes sur autres actifs	(8)	(6)	-	-
Impact total des retraitements	(39)	(30)	(32)	(23)
Gestion de l'épargne et Assurances	(8)	(6)	-	-
Banque de proximité-France	2	1	-	-
Banque de proximité-International	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	-	-
Grandes Clientèles	(12)	(5)	(32)	(23)
Activités hors métiers	(0)	(0)	-	-

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

-30 m€
Impact net des éléments
spécifiques en RNPG au
T1-2024

38

ANNEXES

PASSAGE DU RÉSULTAT PUBLIÉ AU RÉSULTAT SOUS-JACENT – T1-24

En m€	T1-24 publié	Eléments spécifiques	T1-24 sous-jacent	T1-23 publié	Eléments spécifiques	T1-23 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	6 806	9	6 797	6 121	(32)	6 153	+11,2%	+10,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(3 669)	(20)	(3 649)	(3 328)	-	(3 328)	+10,2%	+9,6%
FRU	-	-	-	(513)	-	(513)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 137	(11)	3 148	2 280	(32)	2 312	+37,6%	+36,1%
Coût du risque de crédit	(400)	(20)	(380)	(374)	-	(374)	+6,9%	+1,6%
Sociétés mises en équivalence	43	-	43	86	-	86	(50,4%)	(50,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(6)	(8)	2	4	-	4	ns	(58,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	2 773	(39)	2 812	1 996	(32)	2 028	+38,9%	+38,7%
Impôt	(610)	5	(615)	(521)	8	(530)	+17,1%	+16,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	ns	ns
Résultat net	2 163	(34)	2 197	1 476	(24)	1 500	+46,5%	+46,5%
Intérêts minoritaires	(259)	5	(264)	(250)	1	(251)	+3,7%	+5,3%
Résultat net part du Groupe	1 903	(30)	1 933	1 226	(23)	1 249	+55,2%	+54,7%
Bénéfice par action (€)	0,50	(0,01)	0,51	0,36	(0,01)	0,37	+40,2%	+40,0%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	53,9%		53,7%	54,4%		54,1%	-0,5 pp	-0,4 pp

Crédit Agricole S.A.

1 933 m€RNPG sous-jacent
au T1-24

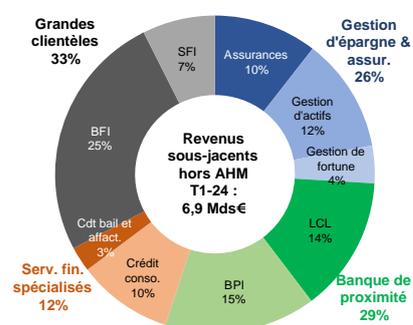
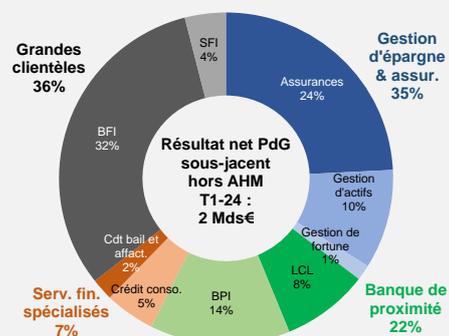
Crédit Agricole S.A.

0,51€Bénéfice sous-jacent
par action au T1-24

39

ANNEXES

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE STABLE, DIVERSIFIÉ ET RENTABLE

Revenus T1-2024 sous-jacent par métier⁽¹⁾
(hors AHM) (%)RNPG⁽¹⁾ T1-2024 sous-jacent par métier
(hors AHM) (%)

1. Voir slide 38 et 39 pour le détail des éléments spécifiques

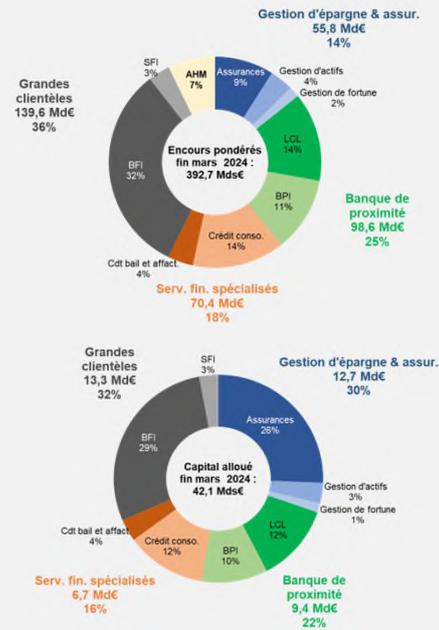
40

ANNEXES

RWA ET CAPITAL ALLOUÉ PAR PÔLE MÉTIER

En Mds€	Emplois pondérés			Capital		
	Mars 2024	Déc. 2023	Mars 2023	Mars 2024	Déc. 2023	Mars 2023
Gestion de l'épargne et Assurances	55,8	52,9	47,9	12,7	12,4	12,0
- Assurances* **	35,3	33,6	29,5	10,8	10,6	10,3
- Gestion d'actifs	14,2	13,4	12,8	1,3	1,3	1,2
- Gestion de fortune	6,3	5,9	5,6	0,6	0,6	0,5
Banque de proximité en France (LCL)	53,5	53,1	51,7	5,1	5,0	4,9
Banque de proximité à l'international	45,1	48,9	46,1	4,3	4,6	4,4
Services financiers spécialisés	70,4	68,9	60,5	6,7	6,5	5,7
Grandes clientèles	139,6	134,9	132,9	13,3	12,8	12,6
- Banque de financement	80,8	80,7	79,5	7,7	7,7	7,6
- Banque de marchés et d'investissement	45,7	44,2	44,0	4,3	4,2	4,2
- Services financiers aux institutionnels	13,1	10,0	9,4	1,2	1,0	0,9
Activités hors métiers	28,2	28,9	28,9	-	-	-
TOTAL	392,7	387,5	368,1	42,1	41,5	39,7

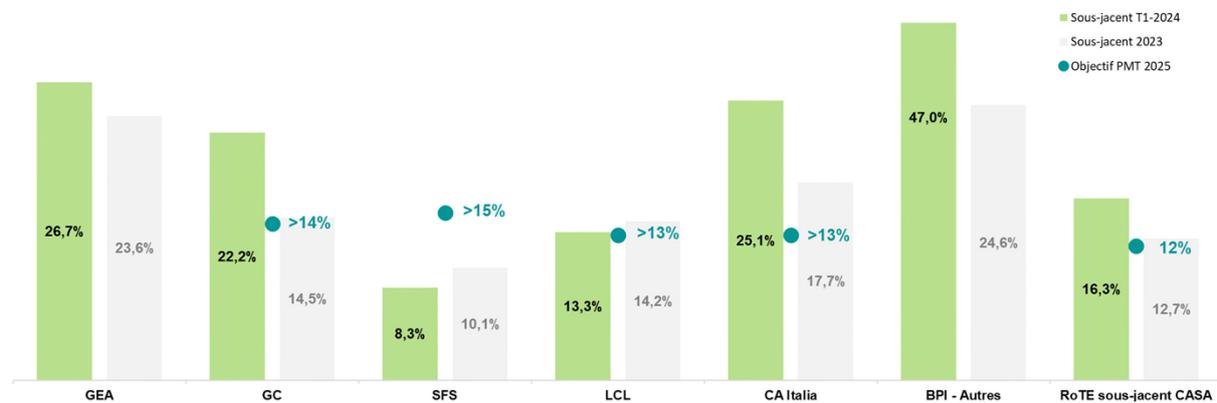
** Méthodologie : 9,5% des RWA de chaque pôle ; Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2



41

ANNEXES

RENTABILITÉ DANS LES MÉTIERS

RoNE ^(1,2) sous-jacent T1-2024 annualisé par métiers et objectifs 2025 (%)

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

- Cf. pages 38 (Crédit Agricole S.A.) et 67 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques
- Après déduction des coupons ATI, comptabilisés en capitaux propres - cf. page 44

42

ANNEXES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET NOMBRE D' ACTIONS

Répartition du capital	31/03/2024		31/12/2023		31/03/2023	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
SAS Rue La Boétie	1 822 030 012	60,2%	1 822 030 012	59,7%	1 726 880 218	57,1%
Titres d'auto-détention ⁽¹⁾	311 719	0,0%	23 559 181 ⁽²⁾	0,8%	1 933 968	0,1%
Employés (FCPE, PEE)	194 553 584	6,4%	199 528 922	6,5%	176 749 223	5,8%
Public	1 009 007 035	33,3%	1 007 619 876	33,0%	1 120 338 941	37,0%
Nombre d'actions (fin de période)	3 025 902 350		3 052 737 991		3 025 902 350	
Nombre d'actions, hors auto-détention (fin de période)	3 025 590 631		3 029 178 810		3 023 968 382	
Nombre d'actions, hors auto-détention (moyenne)	3 017 573 499		3 031 055 333		3 024 284 076	

1. Non pris en compte dans le calcul du résultat net par action

2. Tenant compte du programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 26 835 641 actions ordinaires de Crédit Agricole S.A, annoncé le 5 octobre 2023, débuté le 6 octobre 2023 et terminé le 26 janvier 2024. Les 26 835 641 actions ordinaires ont été annulées le 07 février 2024.

43

ANNEXES

DONNÉES PAR ACTION

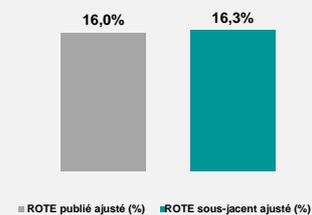
(en m€)	T1-24	T1-23
Résultat net part du Groupe - publié	1 903	1 226
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS	(138)	(141)
- Impact change sur AT1 remboursé	(247)	-
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	[A]	1 518
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-détention (m)	[B]	3 018
Résultat net par action - publié	[A]/[B]	0,50 €
RNPG sous-jacent	1 933	1 249
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	[C]	1 548
Résultat net par action - sous-jacent	[C]/[B]	0,51 €

(en m€)	31/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres - part du Groupe	72 429	69 138
- Emissions AT1	(7 184)	(7 239)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe	1 021	1 237
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*	(3 181)	(3 175)
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	[D]	63 086
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe	(17 280)	(16 960)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	[E]	45 807
Nombre d'actions, hors titres d'auto-détention (fin de période, m)	[F]	3 025,6
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	20,9
+ Dividende à verser (€)	[H]	1,05
ANC par action, avant déduction du dividende (€)	[G]	21,9
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]-[H]/[F]	15,1
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€)	[G]+[H]	16,2

* dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement
** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne dormant pas le contrôle

(en m€)	T1-24	T1-23
Résultat net part du Groupe - publié	[K]	1 903
Dépréciation d'immobilisation incorporelle	[L]	0
IFRIC	[M]	-110
RNPG publié annualisé	[N] = ([K]-[L]-[M])*4/[M]	7 944
Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS, impact change, annualisés	[O]	-799
Résultat publié ajusté	[P] = [N]+[O]	7 145
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ord.*** (3)	[J]	44 671
ROTE publié ajusté (%)	[P] / [J]	16,0%
Résultat net part du Groupe sous-jacent	[C]	1 933
RNPG sous-jacent annualisé	[R] = ([C]-[M])*4/[M]	8 063
Résultat sous-jacent ajusté	[S] = [R]+[O]	7 264
ROTE sous-jacent ajusté (%)	[S] / [J]	16,3%

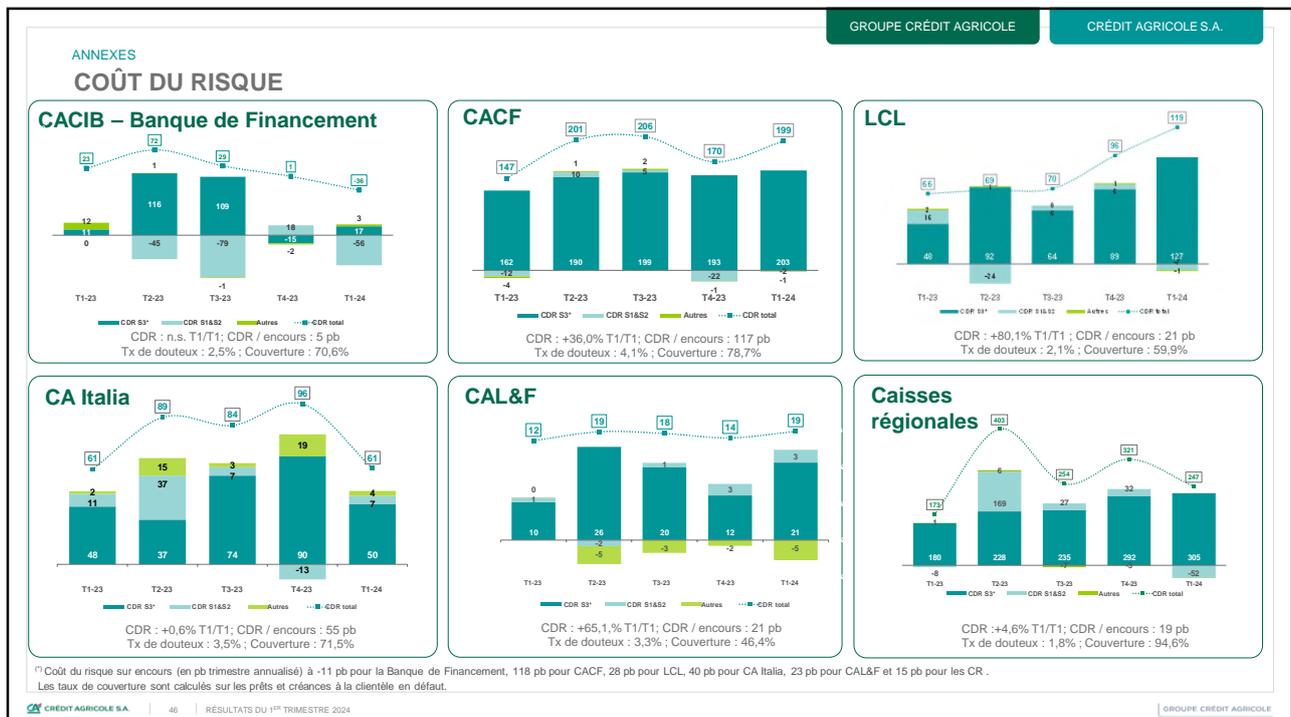
*** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

ROTE sous-jacent ⁽¹⁾ ajusté⁽²⁾ (%)

(1) Sous-jacent. Voir pages 38 pour le détail des éléments spécifiques
(2) ROTE sous-jacent calculé sur la base d'un RNPG sous-jacent annualisé et de charges IFRIC linéarisées sur l'année
(3) Moyenne de l'ANC tangible non réévalué attribuable aux actions ordinaires calculée entre les bornes 31/12/2023 et 31/03/2024, (ligne [E]), retraités d'une hypothèse de distribution du résultat en cours de formation

44

Annexes Indicateurs de risques



INDICATEURS DE RISQUES

Évolution des encours de crédit

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit					
En m€	Mars 23	June 23	Sept. 23	Dec. 23	Mars 24
Encours bruts de créances clientèle	1 136 259	1 166 636	1 170 765	1 176 617	1 179 987
<i>Dont créances dépréciées</i>	<i>23 958</i>	<i>24 656</i>	<i>25 206</i>	<i>25 037</i>	<i>25 705</i>
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	19 981	20 625	20 856	20 676	20 883
<i>Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2</i>	<i>8 431</i>	<i>8 739</i>	<i>8 726</i>	<i>8 715</i>	<i>8 643</i>
<i>Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3</i>	<i>11 550</i>	<i>11 886</i>	<i>12 130</i>	<i>11 962</i>	<i>12 240</i>
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,1%	2,1%	2,2%	2,1%	2,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	48,2%	48,2%	48,1%	47,8%	47,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	83,4%	83,6%	82,7%	82,6%	81,2%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit					
En m€	Mars 23	June 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24
Encours bruts de créances clientèle	496 150	520 646	522 067	525 847	532 218
<i>dont créances dépréciées</i>	<i>13 214</i>	<i>13 605</i>	<i>13 904</i>	<i>13 518</i>	<i>13 826</i>
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 361	9 709	9 828	9 565	9 644
<i>Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2</i>	<i>3 352</i>	<i>3 479</i>	<i>3 450</i>	<i>3 393</i>	<i>3 363</i>
<i>Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3</i>	<i>6 009</i>	<i>6 231</i>	<i>6 378</i>	<i>6 173</i>	<i>6 280</i>
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,7%	2,6%	2,7%	2,6%	2,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	45,5%	45,8%	45,9%	45,7%	45,4%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	70,8%	71,4%	70,7%	70,8%	69,7%

47

Exposition GCA et CASA à l'immobilier commercial limitée et de qualité

Exposition limitée à l'immobilier commercial⁽¹⁾ à fin décembre 2023

Engagements commerciaux de 58,7 Mds€ pour GCA, 32,6 Mds€ pour Crédit Agricole SA

§ dont ~15,3 Mds€ sur l'immobilier de bureaux, ~10 Mds sur les locaux commerciaux et ~16,4 Mds€ sur l'immobilier résidentiel (respectivement ~10,1 Mds€, ~5,9 Mds€, ~5,5 Mds€ pour Crédit Agricole SA)

§ dont 26,1 Mds€ Caisses régionales, 23,2 Mds€ portés par CACIB, 5,6 Mds€ LCL et 1,8 Mds€ CA Italia

Représentant 3,3% des engagements commerciaux GCA, 2,9% au niveau de Crédit Agricole S.A.

Qualité des actifs sur l'immobilier commercial satisfaisante et risques maîtrisés à fin décembre 2023

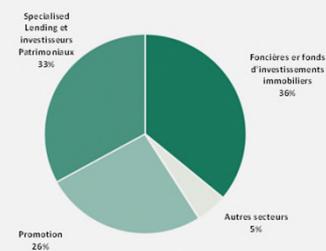
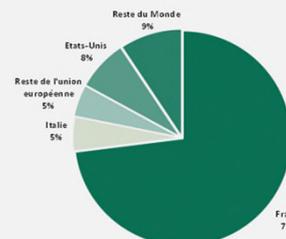
LTV (loan to value) : 71% des expositions GCA avec un LTV < 60%, 81% pour CASA⁽²⁾

72% des expositions en immobilier commercial GCA sont **Investment Grade**, 84% pour CASA⁽³⁾

Taux de défaut en immobilier commercial 2,5% GCA et 3,2% pour CASA⁽⁴⁾ et **taux de couverture** S3 de 52% pour GCA, 51% pour CASA.

1. Bilan et hors bilan; le périmètre inclut les Promoteurs immobiliers, les Foncières cotées ou non-cotées, les Fonds d'investissement spécialisés en immobilier, les Investisseurs patrimoniaux, et les filiales immobilières d'institutions financières (Assurances, Banques, etc.); Ce périmètre est légèrement différent des expositions sur l'immobilier corporate présentées dans le document de référence, qui incluent notamment des financements immobiliers apportés aux clients corporate.
2. LTV calculée sur 63% des expositions aux professionnels de l'immobilier pour GCA et 64% des expositions sur CASA.
3. Equivalent notation interne
4. Taux de défaut calculé avec en dénominateur les expositions bilan et hors bilan.

48

Expositions (bilan et hors bilan) / type de client (données immobilier commercial⁽¹⁾ GCA fin déc. 2023)Expositions (bilan et hors bilan) / zone géographique (données immobilier commercial⁽¹⁾ GCA fin déc. 2023)

ANNEXES

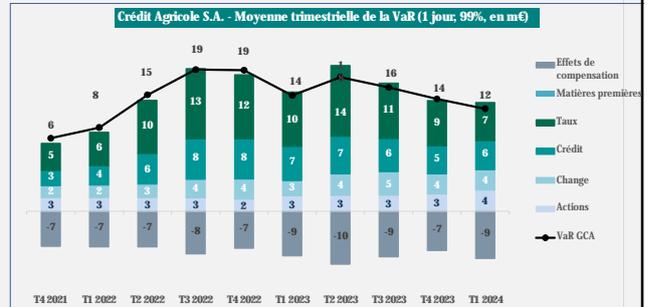
INDICATEURS DE RISQUES

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. - exposition aux risques des activités de marché - VaR (99% - 1 jour)

en m€	T1-24			29/03/2024	29/12/2023
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Taux	6	9	7	6	8
Crédit	4	7	6	5	5
Change	3	7	4	4	3
Actions	3	5	4	4	4
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	8	17	12	9	13
Effet de compensation*			-9	-10	-7

- La VaR (99%,1 jour) du groupe Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.
- VaR (99 % - 1 jour) au 29 mars 2024 : 9m€ pour Crédit Agricole S.A.
- * Gains de diversification entre facteurs de risques.



Annexes
Structure financière et bilan

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Solvabilité (€bn)

	Phasé	
	31/03/24	31/12/23
Capital et réserves liées	30,8	30,9
Autres réserves / Résultats non distribués	42,2	36,3
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,5)	(2,4)
Résultat de l'exercice	1,9	6,3
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	72,4	71,1
(-) Prévision de distribution	(0,9)	(3,2)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(7,2)	(7,2)
Intérêts minoritaires éligibles	4,7	4,6
(-) Filtrés prudentiels	(0,3)	(0,5)
dont : Prudent valuation	(1,1)	(1,1)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(17,6)	(17,6)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,3)	(0,3)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(0,0)	(0,0)
Autres éléments du CET1	(4,3)	(1,2)
TOTAL CET1	46,5	45,6
Instruments AT1	7,3	6,0
Autres éléments AT1	(0,2)	(0,3)
TOTAL TIER 1	53,6	51,3
Instruments Tier 2	16,0	15,1
Autres éléments Tier 2	0,4	0,4
TOTAL CAPITAL	70,0	66,7
EMPLOIS PONDÉRÉS	392,7	387,5
Ratio CET1	11,8%	11,8%
Ratio Tier1	13,6%	13,2%
Ratio global	17,8%	17,2%

51

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Variation des capitaux propres (m€)

En m€	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total	Dettes subordonnées
Au 31 Décembre 2023	71 086	8 833	79 919	25 208
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-
Augmentation de capital	(322)	-	71	-
Dividendes versés sur 2024	-	(15)	(15)	-
Variation des titres auto-détenus	272	-	(90)	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(45)	-	728	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(129)	(43)	171	-
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	5	2	7	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(97)	(27)	(123)	-
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	16	2	18	-
Résultat de la période	1 903	259	2 163	-
Autres	(261)	(5)	(266)	-
Au 31 mars 2024	72 429	9 006	81 437	26 546

52

ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

Actif	31/03/2024	31/12/2023	Passif	31/03/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	177,4	177,3	Banques centrales	0,5	0,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	533,3	52 3,6	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	364,4	357,9
Instruments dérivés de couverture	20,6	20,5	Instruments dérivés de couverture	29,8	31,0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	216,5	215,5			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	559,1	554,9	Dettes envers les établissements de crédit	186,5	202,6
Prêts et créances sur la clientèle	522,6	516,3	Dettes envers la clientèle	836,3	835,0
Titres de dette	79,3	79,8	Dettes représentées par un titre	276,2	253,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6,1	-6,2	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-11,1	-11,6
Actifs d'impôts courants et différés	6,2	6,3	Passifs d'impôts courants et différés	2,9	3,1
Comptes de régularisation et actifs divers	60,2	59,3	Comptes de régularisation et passifs divers	63,2	60,6
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Contrats d'assurance émis - Actif	0,0	-	Contrats d'assurance émis - Passif	351,4	348,5
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,1	1,1	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,8	2,6			
Immeubles de placement	10,8	10,8	Provisions	3,5	3,5
Immobilisations corporelles	8,7	8,6	Dettes subordonnées	26,7	25,3
Immobilisations incorporelles	3,1	3,1	Capitaux propres part du Groupe	72,4	71,1
Ecart d'acquisition	15,9	15,9	Participations ne donnant pas le contrôle	9,1	8,8
Total actif	2211,6	2189,4	Total passif	2211,6	2189,4

53

Annexes

Indicateurs d'activité

54

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Mar. 22	Jun. 22	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Δ Mars/Mars
Gestion d'actifs – Amundi	2 021	1 925	1 895	1 904	1 934	1 961	1 973	2 037	2 116	+9,4%
Épargne/retraite	322	319	318	322	325	326,3	324,3	330,3	334,9	+3,2%
Gestion de fortune(1)	182	180	180	180	185	186	186	190	197	+6,3%
Encours gérés - Total	2 525	2 424	2 394	2 406	2 443	2 473	2 484	2 557	2 648	+8,4%
Encours gérés hors double compte	2 213	2 132	2 114	2 128	2 169	2 197	2 216	2 277	2 370	+9,3%

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

En Mds€	Mar. 22	Jun. 22	Sept. 22	Dec. 22	Mars 23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Δ Mars/Mars
LCL Banque privée	59,5	59,4	59,8	60,2	61,8	61,9	61,6	62,3	63,6	+2,9%
CA Indosuez Wealth Management	122,7	120,3	120,5	120,1	123,2	123,9	124,9	127,7	133,2	+8,0%
dont France	37,3	37,6	37,6	38,0	39,5	39,6	39,3	39,5	40,9	+3,6%
dont International(1)	85,5	82,7	82,9	82,1	83,7	84,3	85,6	88,1	92,2	+10,1%
Total	182	180	180	180	185	186	186	190	197	+6,3%

(1) retraités des actifs en conservation pour clients institutionnels

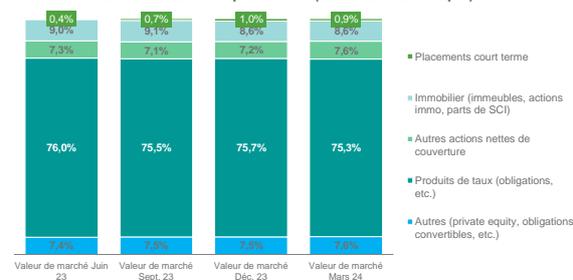
ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – ASSURANCES

Encours (Mds€) / Ventilation des placements

en mds €	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24
en UC	84,5	80,4	78,9	82,2	88,1	91,1	89,6	95,4	98,7
en Euros	237,8	239,0	239,2	239,3	236,4	235,2	234,6	234,9	236,2
Total	322,3	319,4	318,0	321,5	324,6	326,3	324,3	330,3	334,9
Taux d'UC	26,2%	25,2%	24,8%	25,6%	27,2%	27,9%	27,6%	28,9%	29,5%

Assurance vie – Ventilation des placements (hors unités de compte)



Indicateur Technique, ratio combiné dommages (Pacifica) y.c actualisation et hors désactualisation, net de réassurance : (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations ; Ratio calculé sur le T1 2024.

	T1-2024	T1-2023
Ratio combiné net	93,8%	94,7%

2022 proforma IFRS17

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE GEA – AMUNDI

Ventilation des actifs sous gestion par classe d'actifs (Mds€)



57

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE SFS

Encours crédit à la consommation et crédit-bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Mds€)	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Δ Mar./Mar.
Groupe Crédit Agricole (LCL & CRs)	21,1	21,3	21,5	21,6	21,8	22,0	22,1	22,5	22,7	4,3%
Automobile (CA Auto Bank + JV auto)	32,8	34,2	35,5	38,5	40,3	40,4	43,6	44,7	45,6	13,1%
dont CA Auto Bank	-	-	-	-	-	24,7	26,8	27,5	28,9	na
Autres entités	40,0	41,1	41,9	42,9	43,3	44,6	45,4	45,8	46,0	6,2%
dont CACF France	16,2	16,6	16,8	17,0	17,1	17,6	17,8	17,8	17,7	3,3%
dont Agos	14,3	14,8	15,1	15,6	15,9	16,4	16,5	16,8	17,0	7,0%
dont Autres entités	9,5	9,7	9,9	10,3	10,3	10,7	11,0	11,2	11,3	9,8%
Total	93,9	96,6	98,9	103,0	105,5	107,0	111,1	113,0	114,4	8,4%
dont encours consolidés	36,3	37,1	38,0	39,1	39,4	64,5	65,8	66,8	68,1	73%

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Mds€)	Mars 22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars 23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24	Δ Mar./Mar.
Encours Crédit-bail	16,5	16,7	17,0	17,6	17,8	18,3	18,5	18,9	19,4	9,1%
dont France	13,3	13,4	13,6	14,1	14,4	14,7	14,9	15,1	15,0	4,6%
Chiffre d'affaires factoré	26,2	29,6	28,4	31,2	29,3	30,6	28,9	32,4	30,4	3,7%
dont France	16,0	18,1	16,8	19,5	18,0	19,3	17,8	20,4	18,7	4,3%

58

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)	Mars22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars24	Δ Mars/Mars
Titres	12,6	12,3	11,6	12,0	14,9	13,9	14,2	13,8	15,7	+5,1%
OPCVM	8,2	7,6	7,1	7,9	8,5	8,9	8,9	9,2	9,8	+15,1%
Assurance-vie	65,3	64,8	64,0	63,9	62,6	63,7	62,1	62,6	62,4	(0,4%)
Collecte Hors bilan	86,2	84,6	82,8	83,8	86,1	86,5	85,2	85,6	87,9	+2,1%
Dépôts à vue	78,8	79,1	78,2	73,2	67,2	65,4	63,8	62,0	58,5	(12,9%)
Épargne logement	10,2	10,1	10,0	9,9	9,9	9,7	9,6	9,4	9,3	(5,9%)
Obligations	5,1	4,4	4,7	6,3	7,4	8,0	8,0	10,0	10,2	+36,5%
Livrets*	42,7	43,7	44,4	46,6	49,7	49,1	50,1	51,0	52,9	+6,3%
CAT, PEP	8,5	8,5	10,3	15,3	20,6	22,2	24,3	29,7	32,1	+55,6%
Collecte Bilan	145,3	145,8	147,6	151,4	154,9	154,4	155,9	162,0	162,9	+5,2%
TOTAL	231,5	230,5	230,4	235,2	241,0	240,9	241,0	247,6	250,8	+4,1%

Livrets*, dont (Mds€)	Mars22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars24	Δ Mars/Mars
Livret A	12,6	12,9	13,2	13,5	14,6	15,3	15,7	15,8	16,8	+14,5%
LEP	1,0	1,0	1,1	1,2	1,5	1,6	1,7	2,0	2,3	+54,9%
LDD	9,1	9,1	9,1	9,1	9,4	9,6	9,7	9,6	10,0	+6,0%

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A et LDD avant centralisation auprès de la CDC.

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Mars22	Jun 22	Sept. 22	Déc. 22	Mars23	Jun 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars24	Δ Mars/Mars
Entreprises	28,8	29,7	31,1	31,6	31,3	31,6	31,6	31,7	31,3	(0,2%)
Professionnels	22,1	22,6	23,2	23,5	23,9	24,1	24,2	24,4	24,4	+2,1%
Consommation	8,4	8,4	8,5	8,7	8,6	8,7	8,6	8,7	8,6	+0,2%
Habitat	93,8	96,0	98,5	100,5	101,8	102,9	103,5	103,9	103,8	+2,0%
TOTAL	153,1	156,7	161,3	164,3	165,6	167,3	168,0	168,8	168,1	+1,5%

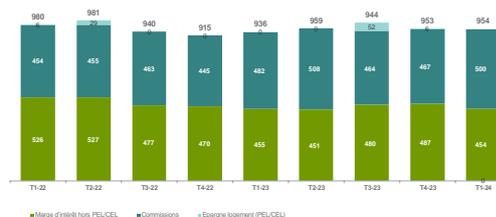
59

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T1-22	T2-22	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	Δ T1/T1
Marge d'intérêt	532	555	477	470	455	451	532	493	454	(0,3%)
Épargne logement (PEL/CEL)	6	29	0	0	0	0	52	6	0	
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	526	527	477	470	455	451	480	487	454	(0,2%)
Commissions	454	455	463	445	482	508	464	467	500	+3,8%
- Gestion mobilière	35,9	32,4	30,2	25,6	30,9	30,3	30	33	33	+6,5%
- Assurance	180,8	183,1	182,7	165,2	196,4	196,1	182	182	204	+4,0%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	237,5	239,2	250,5	253,8	254,2	281,8	252	252	263	+3,3%
TOTAL	986	1 010	940	915	936	959	996	959	954	+1,8%
TOTAL HORS EL	980	981	940	915	936	959	944	953	954	+1,8%



60

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Mars 22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Δ Mars/Mars
Titres	45,6	43,0	42,0	44,2	46,2	46,8	46,7	47,5	49,4	+6,9%
OPCVM	26,1	24,8	24,2	25,3	26,8	27,8	27,6	28,5	29,5	+10,0%
Assurances-vie	208,4	205,6	205,0	208,7	211,8	212,4	210,6	216,2	219,7	+3,4%
Collecte Hors bilan	280,1	274,4	271,2	278,2	284,6	287,1	284,9	292,2	297,6	+4,6%
Dépôts à vue	231,6	233,8	235,7	231,3	218,0	212,0	211,2	204,1	197,5	(9,4%)
Epargne logement	112,1	111,5	110,8	111,5	108,4	105,8	103,4	101,6	96,7	(10,8%)
Livrets	177,0	180,4	187,2	191,6	197,1	198,1	199,4	203,8	206,0	+4,5%
Comptes et dépôts à terme	38,5	38,2	38,7	42,3	52,8	63,1	73,0	86,3	95,3	+80,4%
Collecte Bilan	559,3	563,9	572,4	576,7	576,4	579,0	586,9	595,8	595,5	+3,3%
TOTAL	839,3	838,3	843,6	854,9	861,0	866,1	871,9	888,0	893,1	+3,7%

Livrets, dont (Mds€)*	Mars 22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Δ Mars/Mars
Livret A	63,8	65,2	67,9	70,5	75,6	77,9	79,6	82,3	84,3	+11,5%
LEP	12,3	12,3	13,4	14,8	17,2	17,8	18,6	22,9	24,4	+42,0%
LDD	36,6	36,8	37,2	38,2	39,6	40,3	40,8	41,9	42,6	+7,5%
Livrets sociétaires	12,3	12,3	12,4	12,4	13,1	13,5	13,9	13,9	14,7	+12,4%

* Y compris épargne liquide entreprise. Encours de Livret A et LDD avant centralisation auprès de la CDC.

Encours de crédit (Mds€)	Mars 22	Juin 22	Sept. 22	Déc. 22	Mar. 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mar. 24	Δ Mars/Mars
Habitat	367,2	372,8	378,9	384,2	387,2	390,5	392,1	392,7	390,7	+0,9%
Consommation	22,3	22,5	22,6	22,9	22,9	23,2	23,2	23,6	23,5	+2,4%
Entreprises	107,2	109,8	112,8	115,3	116,8	118,1	119,5	121,0	121,7	+4,2%
Professionnels	30,3	30,6	30,7	30,6	31,0	31,1	30,8	30,5	30,1	(3,0%)
Agriculture	43,5	44,6	44,9	44,6	45,5	46,3	46,5	46,0	46,3	+1,7%
Collectivités locales	33,2	33,6	33,1	33,7	33,3	33,2	32,7	32,4	31,4	(5,9%)
TOTAL	603,7	614,0	622,9	631,2	636,7	642,4	644,9	646,2	643,6	+1,1%

61

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

m€	T1-22	T2-22	T3-22	T4-22	T1-23	T2-23	T3-23	T4-23	T1-24	Δ T1/T1
Services et autres opérations bancaires	231	223	223	232	228	227	227	209	240	+5,4%
Valeurs mobilières	78	74	69	68	77	68	65	71	80	+3,8%
Assurances	983	742	810	776	976	852	852	824	1 086	+11,2%
Gestion de comptes et moyens de paiement	490	511	524	506	519	530	538	543	543	+4,6%
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	96	91	89	106	108	126	116	152	103	(4,6%)
TOTAL(1)	1 878	1 640	1 715	1 689	1 908	1 801	1 798	1 799	2 052	+7,5%

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

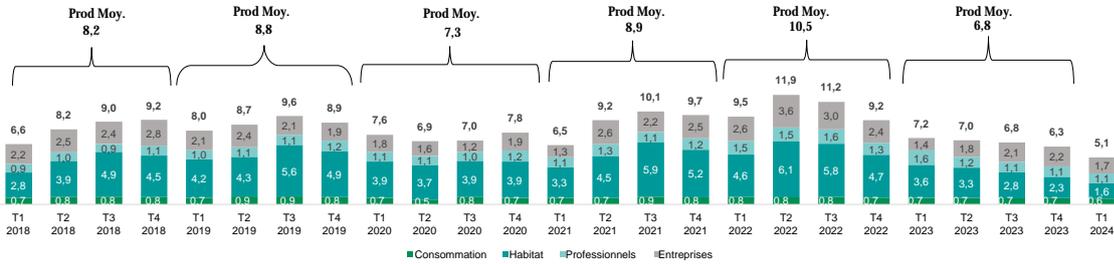
En m€	Mars 23	Juin 23	Sept. 23	Déc. 23	Mars 24
Encours bruts de créances clientèle	639 989	645 827	648 512	650 552	647 608
dont créances dépréciées	10 740	11 048	11 299	11 516	11 875
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	10 616	10 912	11 025	11 107	11 236
Dont dépréciations constituées au titre des encours de Stage 1 et 2	5 079	5 260	5 276	5 322	5 280
Dont dépréciations constituées au titre de Stage 3	5 538	5 653	5 749	5 786	5 956
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	1,7%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	51,6%	51,2%	50,9%	50,2%	50,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	98,9%	98,8%	97,6%	96,5%	94,6%

62

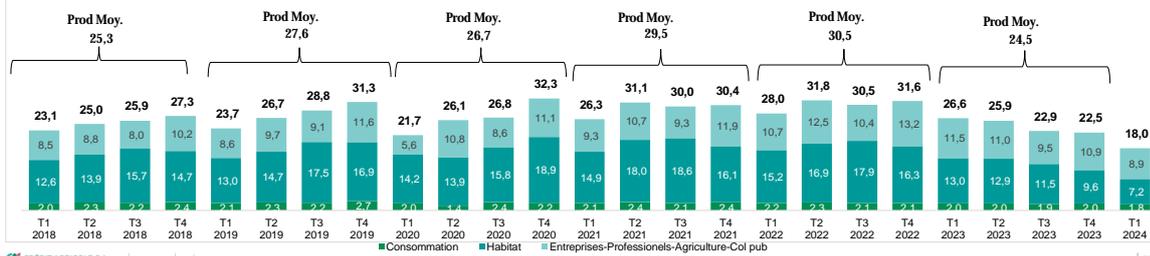
ANNEXES

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE CRÉDITS EN BANQUE DE PROXIMITÉ

Production de crédit (hors PGE) LCL depuis 2018 (en Mds€)



Production de crédit (hors PGE) des Caisses Régionales depuis 2018 (en Mds€)



63

ANNEXES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ – PÔLE BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité et par type de clientèle (%)

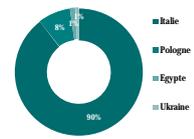
CA Italie (mds€) *	Mars 22	Jun 22	sept 2022	Déc 22	Mars 23	Jun 23	Sept 23	Dec 23	Mar 24	Δ Mar/Mar
Total encours de crédits	58,6	58,8	59,0	59,4	59,2	59,7	59,5	61,1	60,1	+1,5%
dont crédits aux particuliers	28,3	28,6	28,7	28,9	29,0	29,0	29,6	29,9	29,9	+3,1%
dont crédits aux professionnels	10,3	9,8	9,6	9,2	9,0	8,9	8,7	8,6	8,0	(10,9%)
dont crédits aux entreprises, y compris PME	13,3	17,9	18,1	18,4	18,4	18,8	18,2	19,5	19,1	+4,0%
Total encours de collecte bilan	61,8	60,4	60,4	62,3	61,9	63,7	64,5	65,7	65,5	+5,8%
Total encours de collecte hors bilan	46,9	49,7	49,3	49,6	49,4	49,5	48,8	50,1	50,8	+2,9%
Total collecte	108,7	110,0	109,7	111,9	111,3	113,2	113,2	115,8	116,3	+4,5%

Autres BPI (mds€)**	Mars 22	Jun 22	sept 2022	Déc 22 *	Mars 23	Jun 23	Sept 23	Dec 23	Mar 24	Δ Mar/Mar
Total encours de crédits	12,8	12,2	12,2	6,9	6,7	6,9	7,0	7,3	7,0	+4,9%
dont Crédits aux particuliers	6,3	5,8	5,7	3,6	3,6	3,8	3,8	4,0	4,0	+11,9%
dont Crédits aux professionnels et PME	0,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	+24,0%
dont Crédits aux grandes entreprises	5,9	6,0	6,1	3,0	2,8	2,8	2,9	3,0	2,7	(5,8%)
Total encours de collecte bilan	15,0	13,9	14,2	9,8	9,6	10,2	10,3	11,2	10,0	+4,4%
Total encours de collecte hors bilan	1,9	1,9	1,8	0,5	0,6	0,6	0,0	0,7	0,8	+40,6%
Total collecte	16,9	15,8	16,0	10,3	10,2	10,8	10,3	11,9	10,8	+6,3%

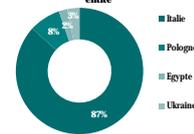
* Net des encours POCI

** Cession du contrôle de Crédit du Maroc au T4 2022

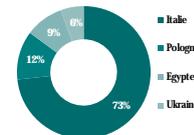
Encours de crédit T1-24 par entité



Encours de collecte bilan T1-24 par entité



PNB T1-24 par entité



64

Annexes Groupe Crédit Agricole

65

ANNEXES

CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AU RÉSULTAT T1-24

En m€	T1-24 (publié)							Total
	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 314	954	1 081	1 793	846	2 266	(728)	9 525
Charges d'exploitation hors FRU	(2 484)	(602)	(524)	(754)	(454)	(1 297)	527	(5 589)
FRU	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	830	351	556	1 039	392	969	(201)	3 936
Coût du risque	(247)	(119)	(84)	(3)	(219)	33	(13)	(651)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	5	-	-	29	30	4	-	68
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	2	(0)	(8)	(0)	0	(2)	(7)
Résultat avant impôt	589	234	472	1 056	203	1 006	(216)	3 347
Impôts	(147)	(53)	(143)	(220)	(42)	(235)	85	(755)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	442	181	330	837	161	772	(131)	2 592
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(51)	(112)	(19)	(34)	7	(208)
Résultat net part du Groupe	442	181	279	725	142	738	(123)	2 384

En m€	T1-23 (publié)							Total
	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	
Produit net bancaire	3 333	936	1 745	989	672	2 051	(800)	8 927
Charges d'exploitation hors FRU	(2 441)	(599)	(715)	(501)	(371)	(1 121)	464	(5 284)
FRU	(113)	(50)	(6)	(40)	(31)	(314)	(72)	(626)
Résultat brut d'exploitation	779	287	1 024	449	270	616	(408)	3 018
Coût du risque	(172)	(66)	(1)	(115)	(158)	(36)	0	(548)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	7	-	22	0	74	4	0	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(0)	0	0	(1)	5	(1)	4
Résultat avant impôt	616	221	1 045	334	184	589	(408)	2 581
Impôts	(196)	(63)	(231)	(98)	(34)	(183)	94	(711)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	2	0	-	-	2
Résultat net	420	159	815	238	150	405	(315)	1 872
Intérêts minoritaires	0	(0)	(111)	(40)	(23)	(19)	(9)	(204)
Résultat net part du Groupe	420	158	703	198	127	386	(324)	1 669

CR: Caisses régionales ; GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BPI : Banque de proximité à l'international ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

66

ANNEXES

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE – ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

En m€	T1-24		T1-23	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	5	4	(8)	(6)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	2	1	(24)	(18)
Provisions Epargne logement (LCL)	(0)	(0)	-	-
Provisions Epargne logement (AHM)	2	1	-	-
Provisions Epargne logement (CR)	41	30	-	-
Total impact en PNB	50	37	(32)	(24)
Coûts d'intégration ISB (GC)	(20)	(10)	-	-
Total impact en Charges	(20)	(10)	-	-
Provision pour risque Ukraine (BPI)	(20)	(20)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	(20)	(20)	-	-
Coûts d'acquisition Degroof Petercam (GEA)	(8)	(6)	-	-
Total impact en Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	(6)	-	-
Impact total des retraitements	2	1	(32)	(24)
Gestion de l'épargne et Assurances	(8)	(6)	-	-
Banque de proximité-France	41	30	-	-
Banque de proximité-International	(20)	(20)	-	-
Services financiers spécialisés	-	-	-	-
Grandes Clientèles	(12)	(5)	(32)	(24)
Activités hors métiers	2	1	-	-

* Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires

+1 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T1-2024

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T1-24

En m€	T1-24 publié	Éléments spécifiques	T1-24 sous-jacent	T1-23 publié	Éléments spécifiques	T1-23 sous-jacent	Δ T1/T1 publié	Δ T1/T1 sous-jacent
Produit net bancaire	9 525	50	9 475	8 927	(32)	8 959	+6,7%	+5,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 589)	(20)	(5 569)	(5 284)	-	(5 284)	+5,8%	+5,4%
FRU	-	-	-	(626)	-	(626)	(100,0%)	(100,0%)
Résultat brut d'exploitation	3 936	30	3 906	3 018	(32)	3 049	+30,4%	+28,1%
Coût du risque de crédit	(651)	(20)	(631)	(548)	-	(548)	+18,9%	+15,2%
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	68	-	68	108	-	108	(36,7%)	(36,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(7)	(8)	2	4	-	4	ns	(63,2%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	3 347	2	3 345	2 581	(32)	2 613	+29,6%	+28,0%
Impôt	(755)	(6)	(749)	(711)	8	(719)	+6,2%	+4,2%
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	2	-	2	(100,0%)	(100,0%)
Résultat net	2 592	(4)	2 595	1 872	(24)	1 896	+38,4%	+36,9%
Intérêts minoritaires	(208)	5	(212)	(204)	-	(204)	+2,1%	+4,3%
Résultat net part du Groupe	2 384	1	2 383	1 669	(24)	1 692	+42,8%	+40,8%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	58,7%		58,8%	59,2%		59,0%	-0,5 pp	-0,2 pp

Groupe Crédit Agricole

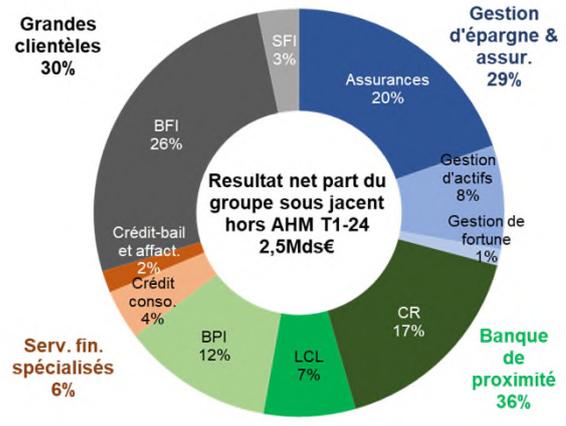
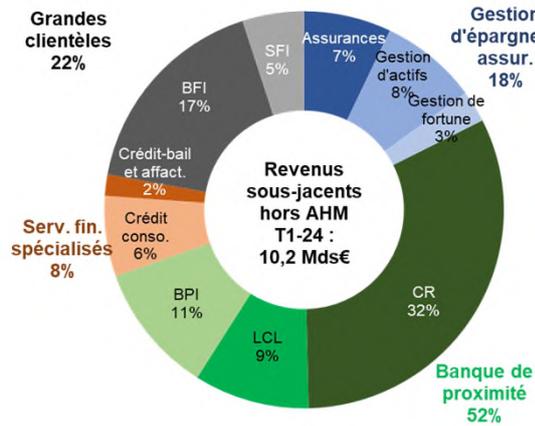
2 383 m€

RNPG sous-jacent au T1-24

ANNEXES

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE

Revenus et RNPG sous-jacent par métier hors AHM (m€)



ANNEXES

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Solvabilité (Mds€)

	Phasé	
	31/03/24	31/12/23
Capital et réserves liées	31,1	31,2
Autres réserves / Résultats non distribués	105,3	97,9
Autres éléments du résultat global accumulés	(2,4)	(2,2)
Résultat de l'exercice	2,4	8,3
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	136,5	135,1
(-) Prévision de distribution	(0,3)	(1,7)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(7,2)	(7,2)
Intérêts minoritaires éligibles	3,8	3,7
(-) Filtres prudentiels	(1,4)	(1,5)
dont : Prudent valuation	(2,3)	(2,2)
(-) Dédutions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18,2)	(18,3)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,1)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,4)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0
Couverture insuffisante des expositions non performantes (Pilier 2)	(1,3)	(1,3)
Autres éléments du CET1	(3,2)	(1,4)
TOTAL CET1	108,2	106,9
Instruments AT1	7,3	6,0
Autres éléments AT1	(0,2)	(0,2)
TOTAL TIER 1	115,3	112,6
Instruments Tier 2	16,0	15,0
Autres éléments Tier 2	1,2	1,2
TOTAL CAPITAL	132,5	128,9
EMPLOIS PONDERÉS	617,8	609,9
Ratio CET1	17,5%	17,5%
Ratio Tier1	18,7%	18,5%
Ratio global	21,4%	21,1%

STRUCTURE FINANCIÈRE ET BILAN

Bilan (Mds€)

Actif	31/03/2024	31/12/2023	Passif	31/03/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales	180,8	180,7	Banques centrales	0,5	0,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	540,8	527,3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	360,7	353,9
Instruments dérivés de couverture	32,5	32,1	Instruments dérivés de couverture	32,9	34,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	225,8	224,4			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	143,0	132,4	Dettes envers les établissements de crédit	93,8	108,5
Prêts et créances sur la clientèle	1159,1	1155,9	Dettes envers la clientèle	1125,9	1121,9
Titres de dette	111,9	111,3	Dettes représentées par un titre	283,3	260,2
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-15,4	-14,7	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-11,8	-12,2
Actifs d'impôts courants et différés	8,8	8,8	Passifs d'impôts courants et différés	2,6	2,9
Comptes de régularisation et actifs divers	55,9	59,8	Comptes de régularisation et passifs divers	73,1	72,2
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Contrats d'assurance émis - Actif	0,0	-	Contrats d'assurance émis - Passif	355,5	351,8
Contrats de réassurance détenus - Actif	1,0	1,1	Contrats de réassurance détenus - Passif	0,1	0,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2,5	2,4			
Immuebles de placement	12,1	12,2	Provisions	5,5	5,5
Immobilisations corporelles	13,6	13,4	Dettes subordonnées	26,5	25,2
Immobilisations incorporelles	3,5	3,5	Capitaux propres part du Groupe	136,5	135,1
Ecart d'acquisition	16,5	16,5	Participations ne donnant pas le contrôle	7,4	7,2
Total actif	2492,2	2 467,1	Total passif	2492,2	2 467,1

Annexes
Risques juridiques

ANNEXES

RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2023, au sein du Document d'enregistrement universel 2023.

Leur mise à jour sera décrite dans l'Amendement A02 au Document d'enregistrement universel 2023.

Notations

ANNEXES

NOTATIONS FINANCIÈRES

Crédit Agricole S.A. - Notations

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective stable	A-1	26/10/2023	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	15/12/2023	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective stable	F1+	10/01/2024	Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	20/07/2023	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

75

ANNEXES

NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

	Moody's Analytics	ISS ESG	MSCI	Sustainalytics ¹	CDP Climat
Crédit Agricole S.A.	72	C+	AA	22,9 > 0	A-
BNP Paribas	70	C+	AA	24,6 > 0	A
Société Générale	68	C+	AA	19,4 > 0	B
Banco Santander	65	C	AA	20,4 > 0	A-
UniCredit	64	C	AA	14,2 > 0	B
B.F. Crédit Mutuel	64	C	AA	19,7 > 0	
Barclays plc	62	C	AA	23,8 > 0	B
BPCE S.A.	61	C	AA	18,3 > 0	B
ING Group	54	C+	AA	20,9 > 0	C
UBS Group	53	C	AA	27,5 > 0	A-
Deutsche Bank	51	C+	A	25,4 > 0	B
Standard Chartered	50	C	AA	26,5 > 0	A-
HSBC Holdings	48	C	AA	24,9 > 0	A-

1. Note de risque ESG sur une échelle inversée (100-0) : plus la note est faible, meilleur est le risque ESG

76

LISTE DE CONTACTS :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CRÉDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Cécile Mouton + 33 1 57 72 86 79 cecile.mouton@credit-agricole-sa.fr
Jean-Yann Asseraf + 33 1 57 72 23 81 jean-yann.asseraf@credit-agricole-sa.fr
Fethi Azzoug + 33 1 57 72 03 75 fethi.azzoug@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Nicolas Ianna + 33 1 43 23 55 51 nicolas.ianna@credit-agricole-sa.fr
Leïla Mamou + 33 1 57 72 07 93 leila.mamou@credit-agricole-sa.fr
Anna Pigoulevski + 33 1 43 23 40 59 anna.pigoulevski@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CRÉDIT AGRICOLE :

Alexandre Barat + 33 1 57 72 12 19 alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand + 33 1 57 72 19 43 mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bénédictine Gouvert + 33 1 49 53 43 64 benedicte.gouvert@ca-fnca.fr

Cette présentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres
Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



@Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



@creditagricole_sa

**GRUPE
CRÉDIT
AGRICOLE**



Solidité financière

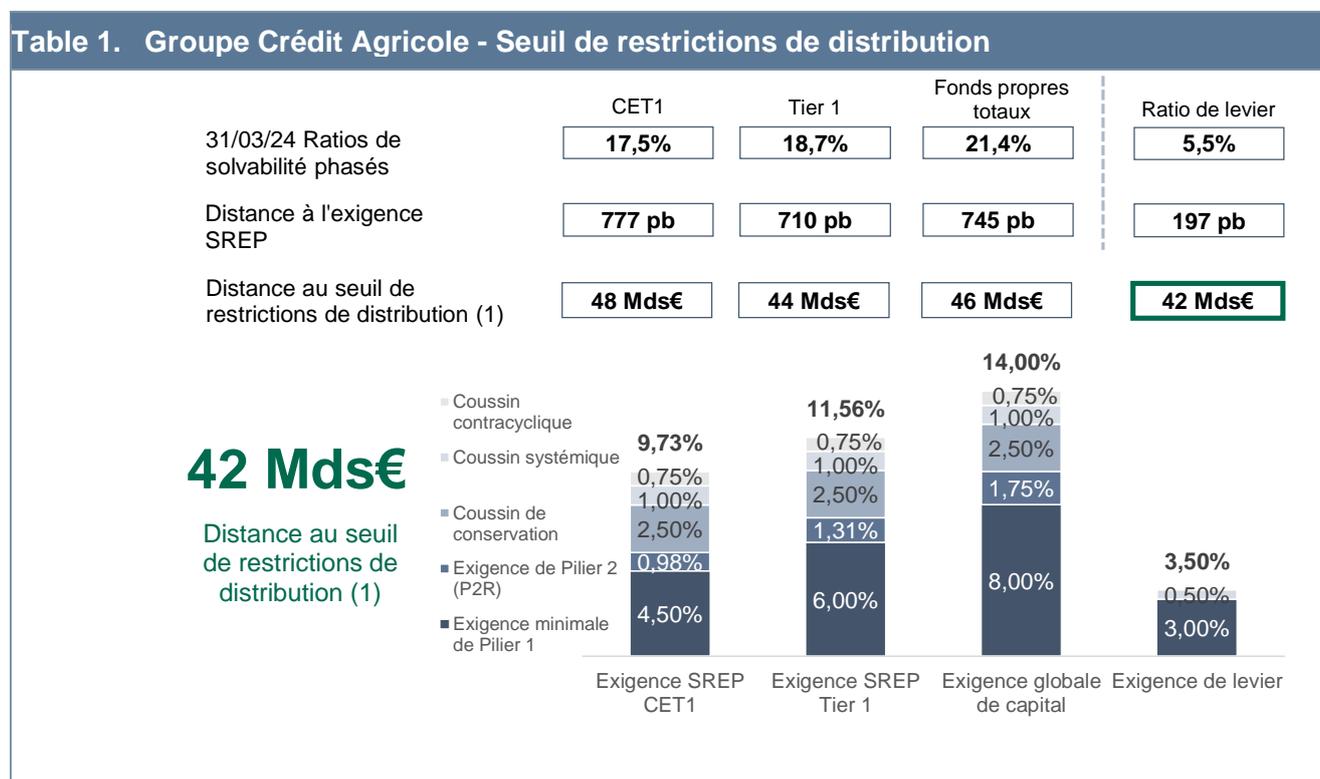
Solvabilité

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

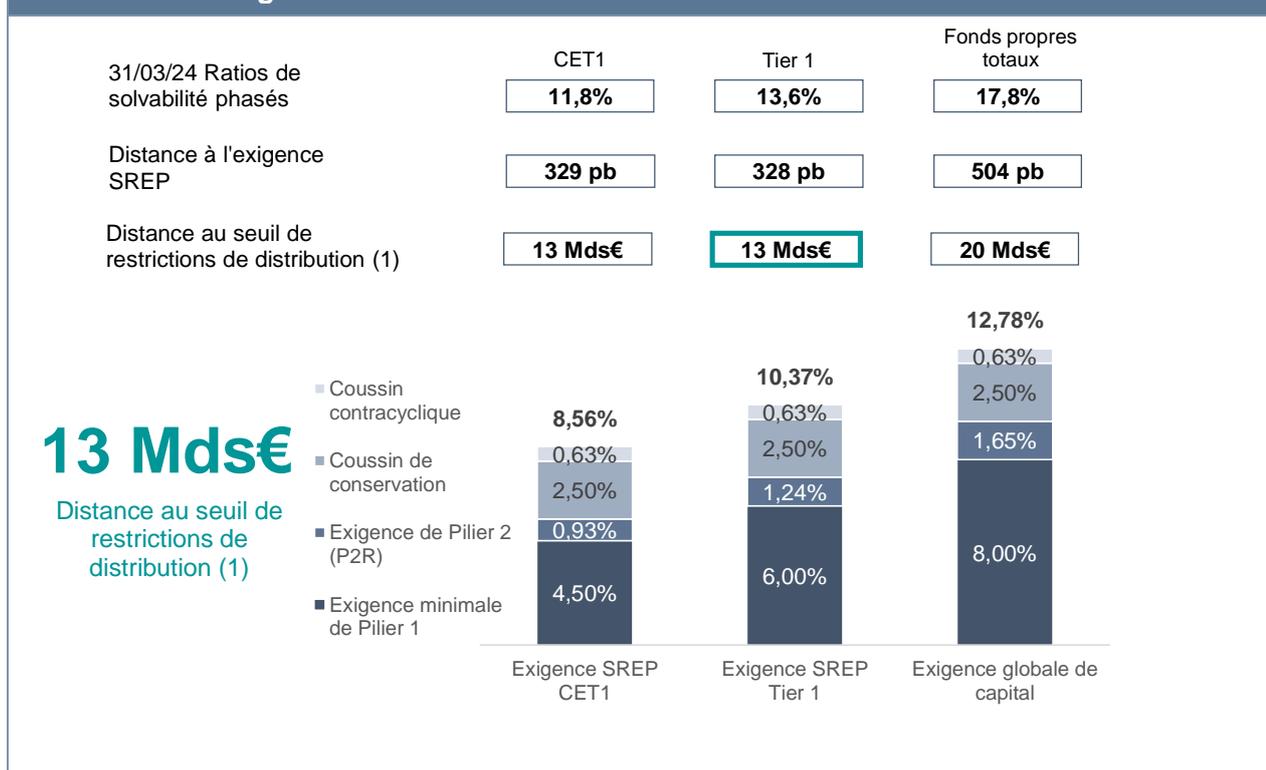
Le Groupe Crédit Agricole, au 31 mars 2024, dispose d'une marge de sécurité de 710 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 44 milliards d'euros de capital CET1.

Crédit Agricole S.A., au 31 mars 2024, dispose d'une marge de sécurité de 328 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1.



⁽¹⁾ Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique et du coussin systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuible (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuible (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. À compter du 1/1/2023, les G-SII maintiennent également, en plus de l'exigence minimale de levier du premier pilier, une exigence de coussin de ratio de levier égale à 50 % du taux de coussin des G-SII. L'exigence de coussin relatif au ratio de levier doit être satisfaite uniquement avec les fonds propres de première catégorie. La distance par rapport au seuil de déclenchement du L-MMD est égale à la distance par rapport à l'exigence globale du ratio de levier. Le minimum entre les seuils MMD et L-MMD détermine la distance jusqu'à la restriction de distribution.

Table 2. Crédit Agricole SA - Seuil de restrictions de distribution



⁽¹⁾ Selon CRD5, les établissements doivent satisfaire à l'exigence combinée de coussin (composé du coussin de conservation, du coussin contracyclique et du coussin systémique). En cas de manquement à l'exigence, la banque doit calculer le montant maximum distribuable (MMD). La plus petite des distances entre les ratios réalisés et les exigences réglementaires correspondantes est la distance au seuil de déclenchement du Montant Maximum Distribuable (MMD). La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à l'exigence de L-MMD.

Le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînerait une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

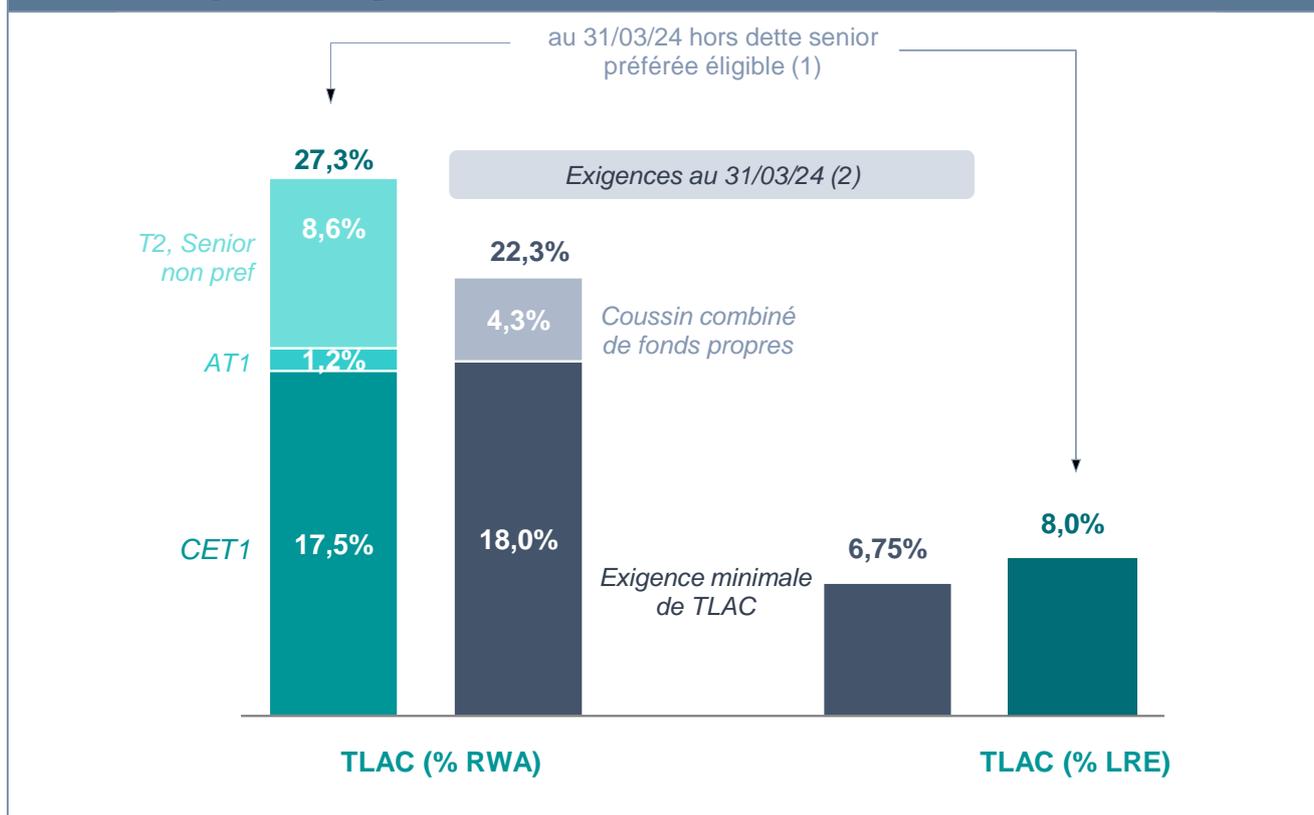
Au 31 mars 2024, le Groupe Crédit Agricole dispose d'une marge de sécurité de **197 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du L-MMD, soit 42 milliards d'euros de capital Tier 1.**

TLAC

Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences de ratio TLAC suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 18% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,75% pour le Groupe CA au 31 mars 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 22,3% ;
- un ratio TLAC supérieur à 6,75% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

Table 3. Groupe Crédit Agricole - Ratio TLAC



⁽¹⁾ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

⁽²⁾ D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,75% pour le Groupe Crédit Agricole au 31/03/24.

L'objectif 2025 du Groupe Crédit Agricole est de conserver un ratio TLAC supérieur ou égal à 26% des RWA hors dette senior préférée éligible.

Au 31 mars 2024, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,3% des RWA et 8,0% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible¹**, soit bien au-delà des exigences. Le ratio TLAC exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques s'inscrit en hausse de 40 points de base sur le trimestre, en lien avec la progression des fonds propres et éléments éligibles sur la période. Exprimé en pourcentage de l'exposition en levier (LRE), le ratio TLAC est stable par rapport à décembre 2023.

Le Groupe présente ainsi un ratio TLAC hors dette senior préférée éligible supérieur de 500 points de base, soit 31 milliards d'euros, au-delà de l'exigence actuelle de 22,3% des RWA.

A fin mars 2024, 4,5 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché (dette senior non préférée et Tier 2), ainsi que 1,25 milliard d'euros d'AT1. Le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 30,9 milliards d'euros.

MREL

Les niveaux minimums à respecter sont déterminés dans des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement. Le Groupe Crédit Agricole doit respecter depuis le 1er janvier 2024 une exigence minimale de MREL total de :

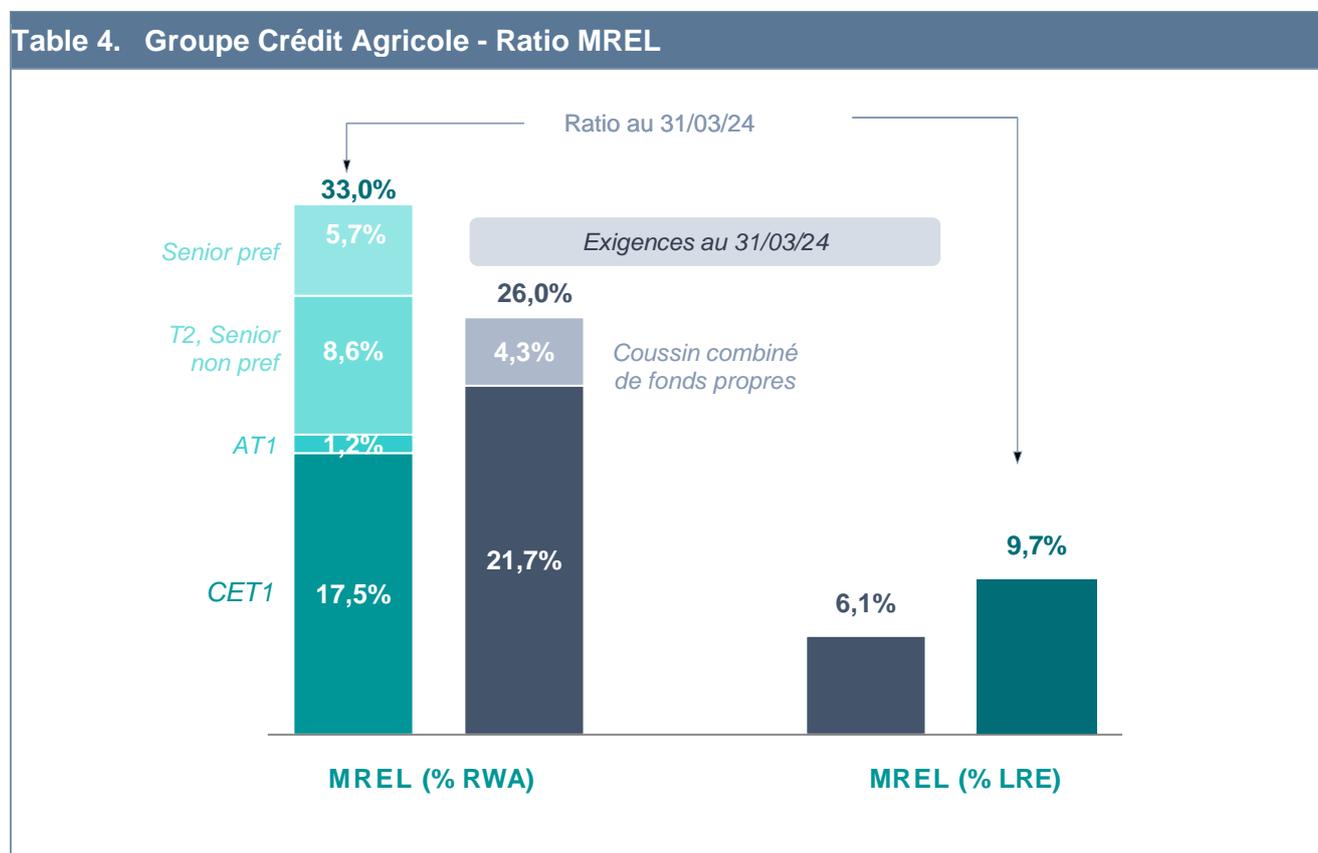
- 21,71% des RWA, niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un

¹ Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique fixé à 0,75% pour le Groupe CA au 31 mars 2024). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,0% ;

- 6,13% de la LRE.

Au 31 mars 2024, le **Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL à 33,0% des RWA et 9,7% de l'exposition en levier**, bien au-delà de l'exigence de MREL total.



Une exigence de subordination additionnelle au TLAC (« MREL subordonné ») est également déterminée par les autorités de résolution et exprimée en pourcentage des RWA et de la LRE, dans laquelle les instruments de dette senior sont exclus, à l'instar du TLAC, dont le ratio est équivalent à celui du MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole. Au 31 mars 2024, cette exigence de MREL subordonné pour le Groupe Crédit Agricole n'excède pas l'exigence de TLAC : elle s'élève à 17,14% des RWA (niveau auquel s'ajoute l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,13% de l'exposition en levier

La distance au seuil de déclenchement du montant maximum de distribution liée aux exigences de MREL (M-MMD) correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences de MREL, MREL subordonné et TLAC exprimées en RWA.

Le Groupe Crédit Agricole, au 31 mars 2024, dispose ainsi d'une marge de sécurité de 500 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du M-MMD, compte tenu de l'exigence TLAC applicable au 31 mars 2024, soit 31 milliards d'euros de capital CET1.

Au plus tard à partir du 30 juin 2024, le Groupe Crédit Agricole s'attend à devoir respecter les exigences de MREL suivantes :

- MREL total : 22,01% des RWA (niveau auquel s'ajoutera l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,25% de l'exposition en levier ;
- MREL subordonné : 18,25% des RWA (niveau auquel s'ajoutera l'exigence globale de coussins de fonds propres) et 6,25% de l'exposition en levier.

Liquidité et Refinancement

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan cash bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation (nettings) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un netting pour un montant de 54 milliards d'euros à fin mars 2024. De même, 143 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres nettings effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 170 milliards d'euros à fin mars 2024, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle ».

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un netting dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (101 milliards d'euros à fin mars 2024) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions Senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment « Ressources marché long terme », sont retraités pour apparaître comme des « Ressources clientèle ».

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de T-LTRO 3 sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Table 5. Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 31/03/2024

	2 493 Md€		2 493 Md€	
<i>Autres éléments de bilan faisant l'objet d'un netting (1)</i>	54		54	
Reverse repos	164	net = 21	143	Repos
instruments dérivés actif et autres éléments nécessaires à l'activité	179	net = 127	144	Instruments dérivés passif et autres éléments nécessaires à l'activité
Comptes de régularisation - actif	17		26	Comptes de régularisation - passif
Centralisation CDC	101			
Caisse et dépôts Banques Centrales (y.c. réserves obligatoires)	187		191	Ressources marché CT
Reverse repos et autres CT (2)	21			
Actifs interbancaires	17			
Portefeuille titres (hors reverse repos et autres CT)	152		262	Ressources marché LT (5)
Actifs de négoce à la clientèle (3)	127			
Actifs clientèle (hors actifs de négoce à la clientèle)	1161		1113	Ressources clientèle (6)
Actifs tangibles et intangibles (4)	53		152	Capitaux propres et assimilés
Passage au périmètre prudentiel (soustraction principalement de l'activité d'assurance)	408		408	
Actif	2 493		2 493	Passif

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 718 milliards d'euros au 31 mars 2024, fait apparaître **un excédent des ressources stables sur emplois stables de 186 milliards d'euros**, en baisse de 4 milliards d'euros par rapport à fin décembre 2023 après remboursement de l'échéance de TLTRO du mois de mars (21 Mds€).

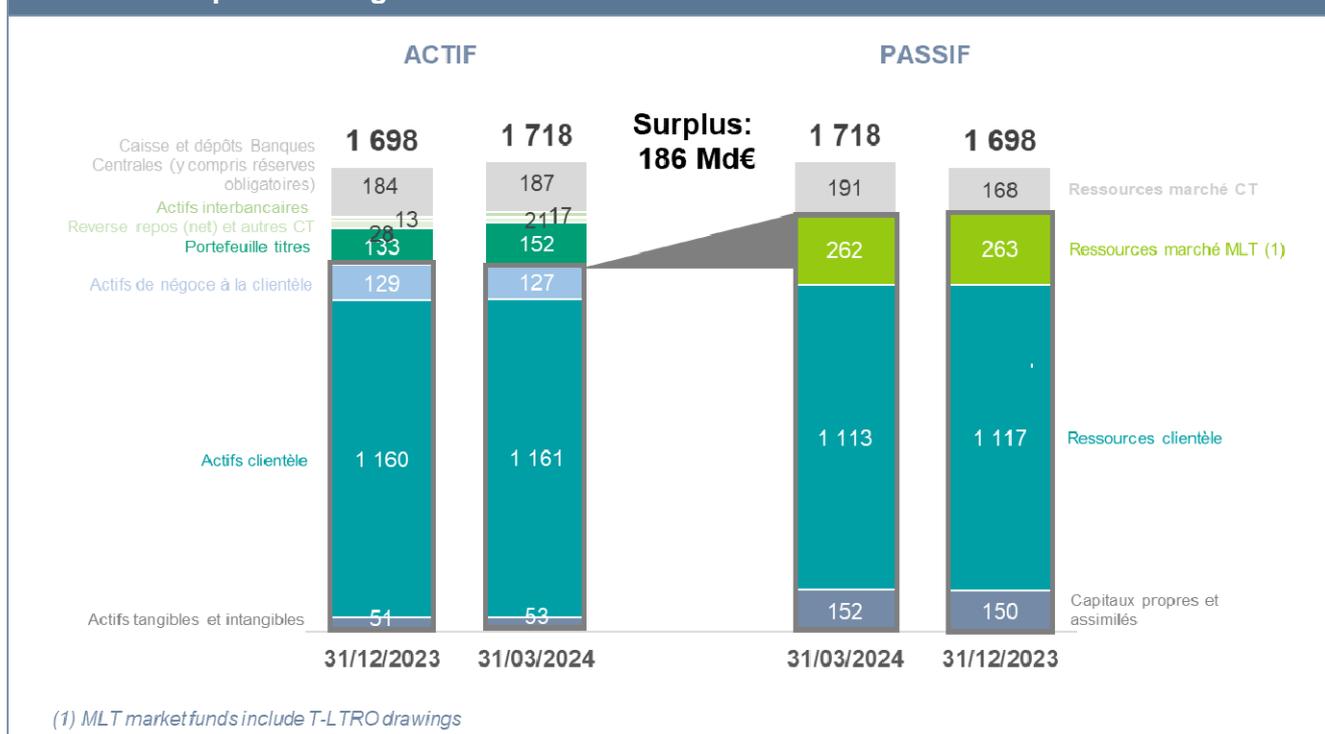
L'encours total T-LTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 5,8 milliards d'euros² au 31 mars 2024, en baisse de 21 milliards d'euros³ remboursé sur le trimestre. A noter, concernant la position en ressources stables, que le pilotage interne du Groupe exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement T-LTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à Moyen Terme de 110-130 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, le Groupe demeure en position prêteuse à court terme au 31 mars 2024 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme net).

² Y compris CA Auto Bank

³ Y compris CA Auto Bank

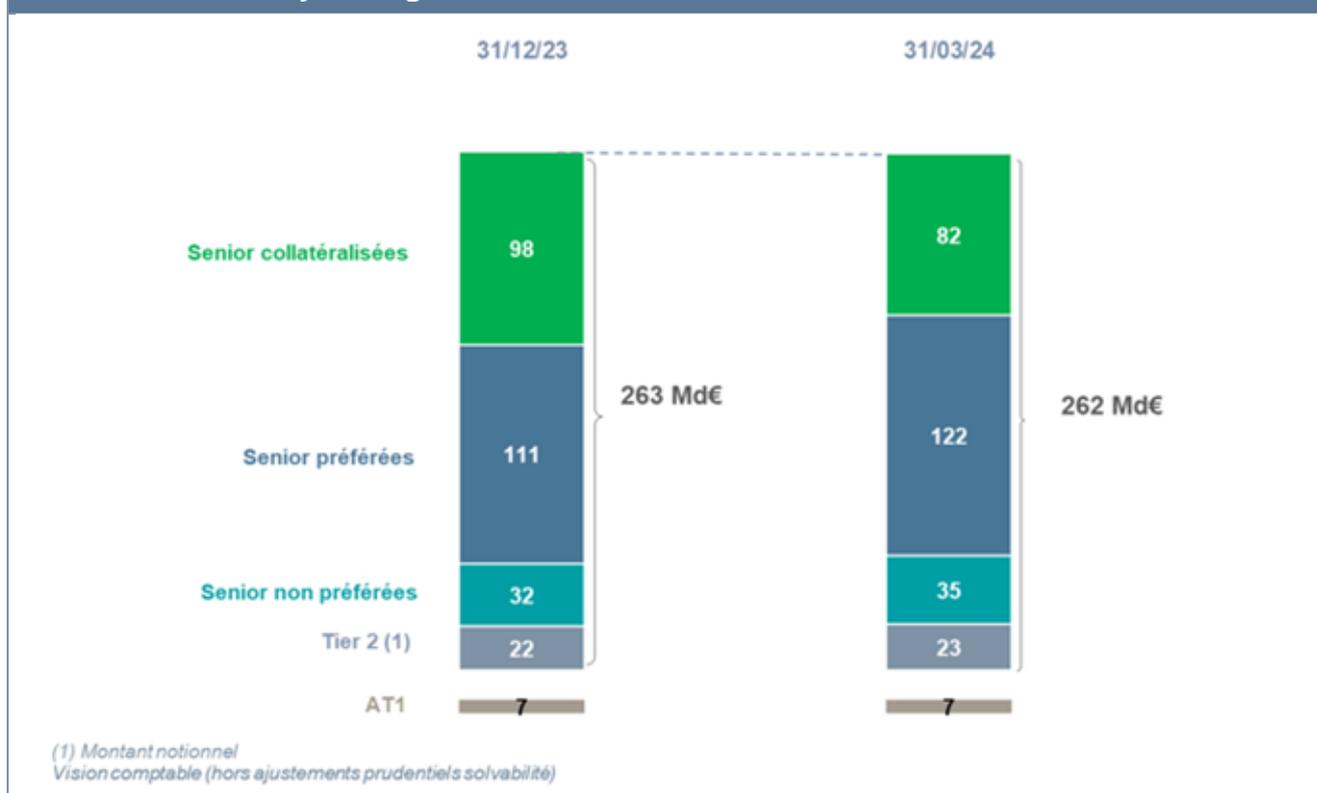
Table 6. Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 31/03/2024



Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 262 milliards d'euros au 31 mars 2024, en baisse de 1 milliard d'euro par rapport à fin décembre 2023. Les émissions de dettes senior préférées et senior non préférées compensent le remboursement de ressources T-LTRO 3 en décembre 2023.

Elles comprennent les dettes seniors collatéralisées à hauteur de 82 milliards d'euros, les dettes seniors préférées à hauteur de 122 milliards d'euros, les dettes seniors non préférées pour 35 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 23 milliards d'euros.

Table 7. Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 31/03/2024



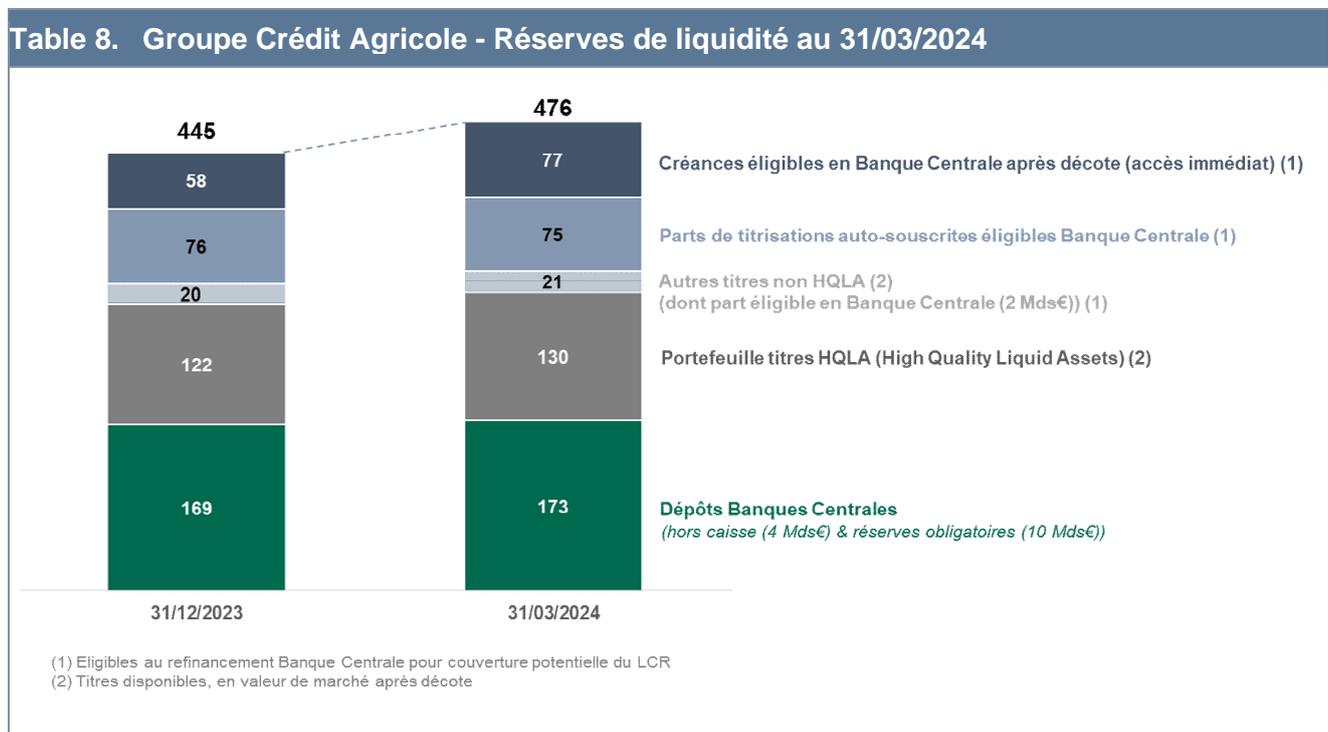
Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 476 milliards d'euros au 31 mars 2024, en hausse de 31 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Elles couvrent plus de deux fois l'endettement court terme net (hors replacements en Banques centrales).

Cette hausse des réserves de liquidité s'explique principalement par :

- La libération de collatéral suite au remboursement TLTRO pour +19 Mds€
- La hausse des portefeuilles titres HQLA principalement sur CACEIS et les Caisses régionales pour +8 Mds€
- La hausse des dépôts banques centrales pour +4 Mds€ principalement liée à la gestion de trésorerie chez CACIB et CACF

Le Groupe Crédit Agricole a par ailleurs poursuivi ses efforts afin de maintenir les réserves immédiatement disponibles (après recours au financement BCE). Les actifs non-HQLA éligibles en banque centrale après décote s'élèvent à 154 milliards d'euros.



Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur le ratio LCR, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

Au 31 mars 2024, les ratios LCR de fin de mois s'élèvent respectivement à 141,7% pour le Groupe Crédit Agricole (soit un excédent de 92,7 milliards d'euros) **et 146% pour Crédit Agricole S.A.** (soit un excédent de 88,9 milliards d'euros). Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (environ 110%).

Par ailleurs, **les ratios NSFR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. sont supérieurs à 100%**, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021 et supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme (>100%).

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de **refinancement à moyen long terme**, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 1^{er} trimestre 2024, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 27,2 milliards d'euros^{4,5} de dette à moyen long terme, dont 56% émis par Crédit Agricole S.A. On note notamment les montants suivants pour le Groupe :

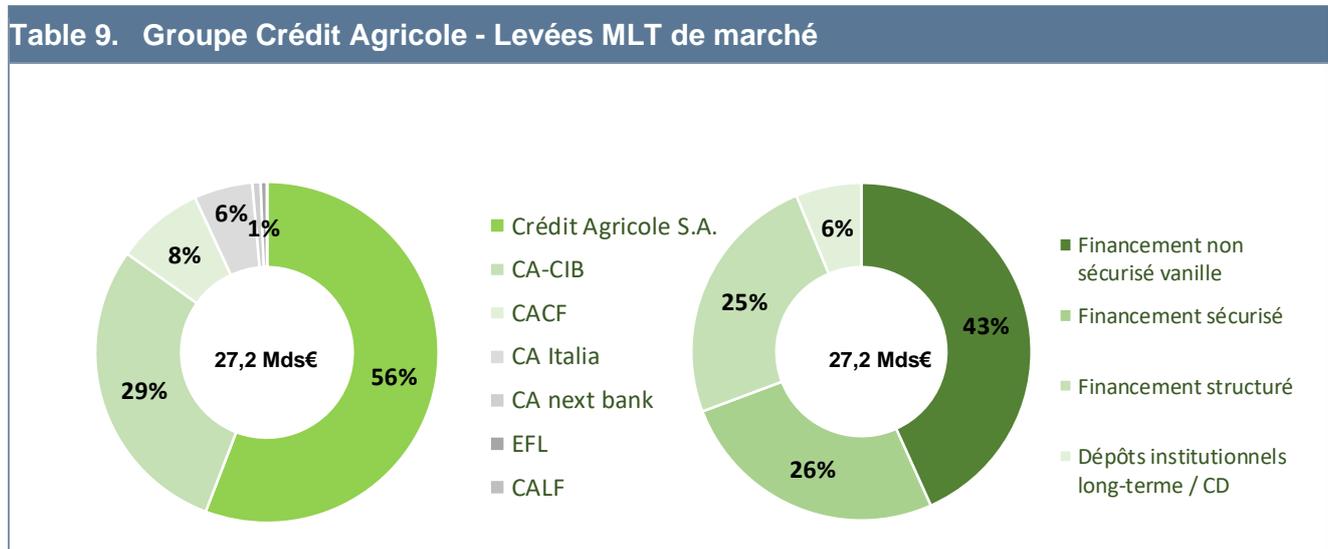
- Crédit Agricole CIB a émis 6,7 milliards d'euros en format structuré ;
- Crédit Agricole Consumer Finance a émis 0,9 milliard d'euros équivalent en émission EMTN à travers l'entité Crédit Agricole Auto Bank (CAAB) ;
- CA Italia a émis en format senior collatéralisé deux émissions pour un total de 1,5 milliard d'euros dont 500 millions d'euros en format green
- Crédit Agricole next bank (suisse) a émis deux tranches en format senior collatéralisé pour un total de 200 millions de francs suisses dont 100 millions de francs suisses en format green

Le financement à moyen long terme du Groupe peut se décomposer à travers les catégories suivantes :

- 7,1 milliards d'euros de financement sécurisé ;
- 11,8 milliards d'euros de financement non sécurisé vanille ;
- 6,7 milliards d'euros de financement structuré ;
- 1,7 milliard d'euros de dépôts institutionnels long-terme et CD.

Par ailleurs, 6,7 milliards d'euros ont également été levés hors marché et se répartissent entre :

- 5,2 milliards d'euros au travers des réseaux de banques (banque de proximité du Groupe ou réseaux externes) ;
- 0,2 milliard d'euros auprès des organismes supranationaux et institutions financières ;
- 1,3 milliard d'euros auprès de véhicules de refinancement nationaux (dont CRH).



Au 1^{er} trimestre 2024, Crédit Agricole S.A. a levé sur le marché l'équivalent de 15,2 milliards d'euros^{6,7} soit une réalisation de 58% de son programme de refinancement 2024 :

⁴ Montant brut avant rachats et amortissements

⁵ Hors émission AT1

⁶ Montant brut avant rachats et amortissements

⁷ Hors émission AT1

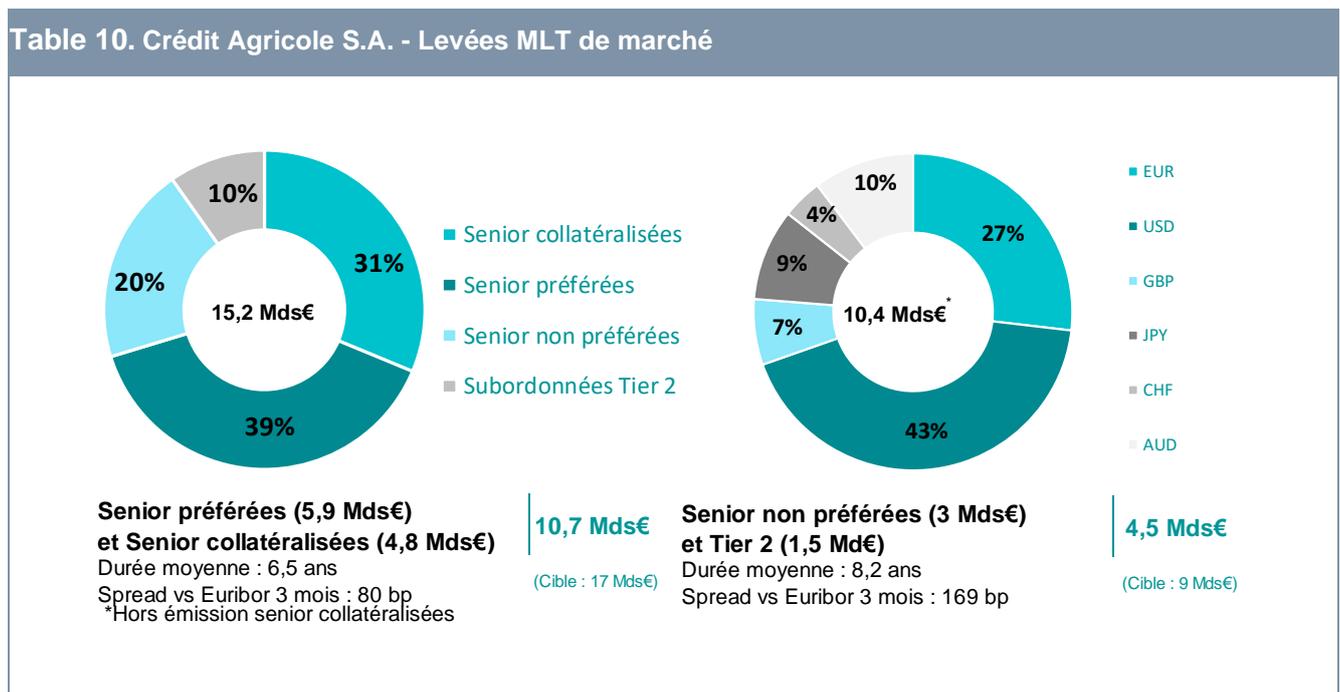
La banque a levé l'équivalent de 15,2 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros en dette senior non préférée et 1,5 milliard d'euros en dette Tier 2, ainsi que 5,9 milliards d'euros de dette senior préférée et 4,8 milliards d'euros de dette senior collatéralisée à fin mars. Le financement est diversifié en formats et en devises avec notamment :

- 2,8 milliards d'euros⁸ ;
- 4,85 milliards de dollars américains (4,45 milliards d'euros équivalent) ;
- 0,6 milliard de livres sterling (0,7 milliard d'euros équivalent) ;
- 157 milliards de yen japonais (0,97 milliard d'euros équivalent) ;
- 0,4 milliard de francs suisses (0,43 milliard d'euros équivalent) ;
- 1,75 milliard de dollars australiens (1,1 milliard d'euros équivalent).

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé 73% de son refinancement en devises hors euros à fin mars.^{9,10} .

De plus, Crédit Agricole S.A. a émis le 2 janvier 2024 un AT1 Perpétuel NC6 ans pour 1,25 milliard d'euros au taux initial de 6,5% et a annoncé le remboursement de l'AT1 (144A: US225313AD75 & RegS: USF22797RT78) à la 1ere date de call le 23/01/2024 pour 1,75 Md\$.

Depuis fin mars, 2,6 milliards d'euros de financement complémentaire ont été émis, dont une émission Senior collatéralisée pour 1,25 milliard d'euros, une émission Tier 2 pour 1 milliard d'euros et une émission Panda en format senior préféré pour 0,3 milliards d'euros équivalent. A fin avril, le montant émis s'élève ainsi à 17,7 milliards d'euros soit une réalisation de 68%¹¹ du programme 2024.



GLOSSAIRE

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il

⁸ Hors émissions senior collatéralisées

⁹ Hors émissions senior collatéralisées

¹⁰ Hors émission AT1

¹¹ Hors émission AT1

s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Evolution des risques juridiques

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2023. Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- au cinquième alinéa du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices »,
- au paragraphe « O'Sullivan and Tavera ».

Faits exceptionnels et litiges

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale

européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4.465.701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187.012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A.

pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (confirmatory discovery) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1^{er} octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole

CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la date du délibéré n'est pas connue à ce stade.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de CACIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2^{ème} circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi antitrust américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le District Judge Valerie Caproni, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice

de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être homologué par la Cour.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« *O' Sullivan I* »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« *O'Sullivan II* »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« *Tavera* »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le tribunal a alors suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) («Freeman I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

L'affaire O'Sullivan II est suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I.

L'affaire Tavera est également suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance

de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1^{er} mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, 6077 personnes physiques et morales, membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O », ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal de commerce de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds. Ils sollicitent

la condamnation solidaire de l'ensemble des défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés, qu'ils évaluent à 723 826 265,98 euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec le groupe H2O et les autres codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

ÉVOLUTION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF AU 1^{ER} MAI 2024

Le Directeur général	Philippe BRASSAC
Le Directeur général délégué en charge de la Banque Universelle	Olivier GAVALDA
Le Directeur général délégué en charge du Pilotage et des fonctions de Contrôle	Jérôme GRIVET
Le Directeur général délégué, en charge des Grandes clientèles	Xavier MUSCA
La Directrice générale d'Amundi	Valérie BAUDSON
La Directrice des Risques	Alexandra BOLESLAWSKI
La Directrice de la Conformité	Martine BOUTINET
Le Directeur de l'Engagement Sociétal	Éric CAMPOS
La Directrice des Ressources Humaines Groupe	Bénédicte CHRETIEN
Le Directeur général de Crédit Agricole Assurances	Nicolas DENIS
La Secrétaire générale	Véronique FAUJOUR
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Client et Développement	Gérald GRÉGOIRE
Le Directeur général de LCL	Serge MAGDELEINE
Le Directeur de Crédit Agricole Italie	Giampiero MAIOLI
Le Directeur général adjoint en charge des Technologies, du Digital et des Paiements	Jean-Paul MAZOYER
Le Directeur général de Crédit Agricole Consumer Finance	Stéphane PRIAMI
L'Inspectrice générale	Laurence RENOULT

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION AU 1^{ER} MAI 2024

Le Comité de direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur des Affaires publiques	Alban AUCOIN
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB – Financement	Jean-François BALAY
Le Directeur du pôle Clients Institutionnels et Corporate et ESG d'Amundi	Jean-Jacques BARBÉRIS
Le Directeur général délégué et Directeur financier de Crédit Agricole CIB	Olivier BÉLORGEY
Le Directeur général de CA-GIP	Olivier BITON
La Directrice du développement des marchés	Florence Burdin
Le Directeur général délégué et Directeur du pôle Stratégie, Finance et Contrôle d'Amundi	Nicolas CALCOEN
Le Directeur général de CA Auto Bank et Directeur des partenariats internationaux de CACF	Giacomo CARELLI
Le Directeur des Achats Groupe	Bertrand CHEVALLIER
La Directrice de la Communication	Julie DE LA PALME
Le <i>Senior Regional Officer</i> pour la région Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	Jean-François DEROCHE
Le Directeur général d'Agos Ducato	François Édouard DRION
Le <i>Senior Regional Officer</i> Amériques et <i>Senior Country Officer</i> pour les États-Unis de Crédit Agricole CIB	Stéphane DUCROIZET
Le Directeur général de CA Transitions & Énergies	Jean-Paul DUHAMEL
La Directrice des Études stratégiques	Selma DUPONT DRISSI
La Directrice Générale de CAWL	Meriem ECHCHERFI
Le Directeur de Finances Groupe	Paul FOUBERT
Le Directeur général adjoint et Responsable mondial du <i>Coverage</i> et de la banque d'investissement de Crédit Agricole CIB	Didier GAFFINEL
Le Directeur général délégué et Responsable mondial des marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	Pierre GAY
Le Directeur général délégué de CA Italia	Roberto GHISELLINI
Le Directeur général de CA Santé & Territoires	Pierre GUILLOCHEAU
La Directrice des Études économiques	Isabelle JOB-BAZILLE
Le Directeur du Développement des Banques à l'International	Michel LE MASSON
Le Directeur de la Division des Opérations, Services et Technologies d'Amundi	Guillaume LESAGE
Le Directeur général de Crédit Agricole Payment Services	Philippe MARQUETTY
Le Directeur général de BforBank	Jean-Bernard MAS
Le Directeur Transformation, Distribution et Développement digital	Pierre METGE
Le Directeur général de CACEIS	Jean-Pierre MICHALOWSKI
Le Directeur des Gestions d'Amundi	Vincent MORTIER
Le Directeur général de Crédit Agricole Bank Polska et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour la Pologne	Bernard MUSELET
Le Directeur Entreprises, Institutionnels, Gestion de fortune de LCL	Olivier NICOLAS
Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales	Guilhem NOUVEL-ALAUX
Le Directeur général de Sofinco	Franck ONIGA
Le Directeur général de Pacifica et Directeur général délégué de Crédit Agricole Assurances	Guillaume ORECKIN

Le Directeur général de CA Indosuez Wealth Management	Jacques PROST
Le Directeur général délégué de CA Italia, en charge du <i>Retail Banking, Private & Digital</i>	Vittorio RATTO
La Directrice du pôle Réseaux Partenaires International et Directrice de l'Italie d'Amundi	Cinzia TAGLIABUE
Le Directeur du pôle Agri-Agro, Garantie et Capital développement	Jean-Pierre TOUZET
Le Directeur général de Crédit Agricole Égypte et <i>Senior Country Officer</i> Groupe pour l'Égypte	Jean-Pierre TRINELLE
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	Hervé VARILLON
Le Directeur Juridique	Francis VICARI
La Directrice générale de Crédit Agricole Immobilier	Valérie WANQUET

FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risques, auxquels Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont exposés, sont présentés respectivement aux pages 348 à 363 du Document d'enregistrement universel 2023 et pages 45 à 60 de l'Amendement A01 du Document d'enregistrement universel 2023.

2023 RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA POLITIQUE ET AUX PRATIQUES DE REMUNERATION

SOMMAIRE

Préambule

Le présent rapport est établi conformément aux articles 266 et suivants de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux contrôles internes des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement qui transpose en droit français la Directive européenne dite "CRD 5" et à l'article 450 du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.

Le document détaille les modalités et principes d'application au sein de Crédit Agricole S.A. de ces règles.

1 GOUVERNANCE DE CREDIT AGRICOLE S.A. EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

2 POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL IDENTIFIE

3 INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDEES SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXECUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIE

4 INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

GOVERNANCE DE CREDIT AGRICOLE S.A. EN MATIERE DE POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. est définie par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des différentes fonctions de contrôle dans son élaboration et dans le contrôle de sa mise en œuvre.

1. COMPOSITION ET ROLE DU COMITE DES REMUNERATIONS

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2023, de six membres :

- M^{me} Agnès Audier (Présidente du Comité), administratrice indépendante ;
- M. Olivier Auffray, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M^{me} Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante ;
- M. Pascal Lheureux, Président de Caisse régionale de Crédit Agricole ;
- M^{me} Alessia Mosca, administratrice indépendante ;
- M^{me} Catherine Umbricht, administratrice représentant les salariés de l'UES Crédit Agricole S.A.

La composition du Comité a été modifiée en 2014 pour intégrer un administrateur représentant des salariés. Il est composé pour majorité d'administrateurs indépendants et de deux administrateurs également membre du Comité des risques.

En 2023, M^{me} Alessia Mosca a succédé à M^{me} Françoise Gri.

La Directrice des ressources humaines Groupe participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks fournis par des cabinets de conseil indépendants.

Le fonctionnement et les missions du Comité sont définis par un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration. Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2015 pour intégrer des précisions concernant ses attributions et son périmètre de compétence en conformité avec les évolutions réglementaires.

Les principales missions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- établir les propositions et avis à soumettre au Conseil relatifs aux principes généraux de la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. et, notamment :
 - à la définition des structures de rémunération, en distinguant notamment les rémunérations fixes des rémunérations variables,
 - aux principes de détermination des enveloppes de rémunérations variables, prenant en compte l'impact des risques et des besoins en capitaux inhérents aux activités concernées en matière de solvabilité et de liquidité,
 - à l'application des dispositions réglementaires concernant le personnel identifié au sens de la réglementation européenne ;
- établir les propositions relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en termes de rémunération fixe et variable ou de tout autre élément de rémunération (retraite, indemnité, avantages en nature...) ;
- établir les décisions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et du personnel identifié au sens de la réglementation européenne ;
- établir les propositions relatives au montant et à la répartition de l'enveloppe de rémunération des administrateurs ;
- établir les propositions relatives aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés de Crédit Agricole S.A. et, le cas échéant, aux plans de souscription ou d'achat d'actions et aux plans d'attribution gratuite d'actions à soumettre

à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de ces augmentations de capital et de ces plans.

Le Comité des rémunérations s'est réuni à cinq reprises en 2023 et a examiné les points suivants :

- personnel identifié :
 - revue de la liste du personnel identifié pour l'exercice 2022,
 - revue de l'enveloppe de rémunération variable du personnel identifié et des rémunérations variables individuelles supérieures à 1 million d'euros,
 - revue des publications réglementées sur le personnel identifié,
 - mise à jour de la note de politique de rémunération et de sa note d'application ;
- rémunération variable :
 - revue des enveloppes de rémunérations variables au titre de 2022 de l'ensemble des collaborateurs de Crédit Agricole S.A.,
 - revue des rémunérations variables annuelles au sein de Crédit Agricole S.A. supérieures à un seuil arrêté par le Conseil ;
- dirigeants mandataires sociaux :
 - revue des propositions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2022,
 - revue des principes de rémunération et objectifs 2023 applicables aux dirigeants mandataires sociaux ;
- autres thématiques :
 - mise à jour de la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. conformément aux évolutions réglementaires,
 - revue de synthèse de la mise en œuvre des politiques de rémunération par les entités de Crédit Agricole S.A.,
 - revue des décisions à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires,
 - revue de la rémunération attribuée aux Directeurs des risques et contrôle permanent et de la conformité Groupe,
 - revue sur l'égalité homme/femme en matière de rémunération.

2. ROLE DES FONCTIONS DE CONTROLE

En conformité avec les obligations réglementaires, la Direction des ressources humaines Groupe associe les fonctions de contrôle (Risques et contrôles permanents, Conformité, Audit et Inspection générale) à l'élaboration des politiques de rémunération, à la revue des rémunérations variables du Groupe et à la définition du personnel identifié.

Notamment, le Comité de contrôle des politiques de rémunération réunit les représentants de la Direction des ressources humaines Groupe, de la Direction des risques et contrôles permanents Groupe et de la Direction de la conformité Groupe.

Ce Comité émet un avis sur la mise à jour de la politique de rémunération élaborée par la Direction des ressources humaines, avant présentation au Comité des rémunérations puis approbation par le Conseil d'administration Groupe.

Ce Comité a pour missions en particulier :

- d'informer les fonctions de contrôle des dossiers relatifs aux politiques générales qui seront présentés au Comité des rémunérations, condition sine qua non de l'exercice du devoir d'alerte ;
- de s'assurer de la validité, au regard des nouvelles exigences réglementaires, des principes retenus pour décliner dans le Groupe la politique de rémunération ;
- d'apprécier la conformité de la déclinaison dans les entités des règles énoncées : définition de la population régulée ; principes de calcul des enveloppes de rémunération variable ; mode de gestion des comportements non respectueux des règles qui seront pris en considération pour la détermination des rémunérations variables de l'année ou des années antérieures ;
- de coordonner les actions à initier dans les entités par les Lignes métier Risques et Conformité.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération sont soumises au contrôle de l'Inspection générale Groupe et des audits internes des entités du Groupe.

Par ailleurs, afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération des personnels des fonctions de contrôle est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL IDENTIFIÉ

1. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. vise à aligner les intérêts des clients, des actionnaires et des collaborateurs du Groupe, en cohérence avec sa Raison d’Être : “Agir chaque jour dans l’intérêt de nos clients et de la société”. Elle soutient son projet de long terme et son Plan moyen terme “Ambitions 2025”. Elle repose sur la mise en œuvre de principes communs à l’ensemble des collaborateurs et contribue à véhiculer les valeurs d’équité, de transparence et d’utilité, clés pour le Groupe.

Ainsi, depuis 2020, le Groupe renforce le poids des critères relatifs à la performance environnementale et sociétale dans la rémunération variable annuelle et la rémunération variable de long terme des dirigeants mandataires sociaux et des cadres dirigeants pour aligner ses objectifs stratégiques et sa politique de rétribution.

Les éléments de rémunérations des collaborateurs et des cadres dirigeants sont déterminés sur la base de critères précis et lisibles qui reflètent les compétences mises en œuvre, la séniorité, ainsi que les performances individuelles et collectives délivrées dans le cadre de la responsabilité durable de l’organisation. La politique de rémunération est neutre du point de vue du genre.

La rétribution des collaborateurs de Crédit Agricole S.A. est constituée par :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable annuelle individuelle ;
- la rémunération variable collective (intéressement et participation en France, “profit sharing” à l’international) ;
- la rémunération variable long terme soumise à conditions de performance ;
- les périphériques de rémunération (régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance santé).

Ces éléments correspondent à des objectifs différents, cohérents avec le Plan moyen terme. Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

Dans chacun de ses différents métiers, Crédit Agricole S.A. compare régulièrement ses pratiques à celles d’autres groupes financiers au niveau national, européen ou international, afin de s’assurer que les rémunérations permettent d’attirer et de retenir les talents et les compétences nécessaires au Groupe.

Les politiques de rémunération des entités de Crédit Agricole S.A. concourent au respect de la déclaration et du cadre d’appétence au risque approuvés par leur gouvernance.

REMUNERATION FIXE

Les compétences et le niveau de responsabilité sont rémunérés par le salaire de base en cohérence avec les spécificités de chaque métier sur son marché local.

REMUNERATION VARIABLE ANNUELLE INDIVIDUELLE

Crédit Agricole S.A. a mis en place deux dispositifs de rémunération variable annuelle en fonction des métiers et en cohérence avec les pratiques des marchés :

- les rémunérations variables personnelles (RVP) pour les fonctions centrales, la banque de détail et les métiers spécialisés (assurance, crédit-bail et affacturage, crédit à la consommation) ; et
- les bonus pour les métiers de banque de financement et d'investissement, la banque privée, la gestion et la conservation d'actifs et le capital investissement.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats de l'entité, liant ainsi de fait l'intérêt des collaborateurs avec ceux du Groupe et des actionnaires.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires. Elles sont définies de façon à ce qu'elles n'entraient pas la capacité des entités du Groupe à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. Au-delà des critères économiques et financiers, l'évaluation de la performance tient compte de l'ensemble des risques, y compris le risque de liquidité, ainsi que le coût du capital.

REMUNERATIONS VARIABLES PERSONNELLES (RVP)

La rémunération variable personnelle (RVP) mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et/ou individuels. Cette performance repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment).

Les objectifs sont décrits précisément et mesurables sur l'année. Ils prennent systématiquement en compte la dimension clients, collaborateurs et sociétale des activités.

Les objectifs prennent également en compte la notion de risque généré notamment pour les cadres dirigeants disposant d'objectifs économiques tels que le RNPG, les charges et le RWA.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des RVP ; il est accompagné d'une appréciation qualitative sur les modalités de réalisation de ces objectifs (prise de responsabilité, discernement, autonomie, coopération, engagement, management, etc.) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs, etc.). La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des RVP selon les performances.

BONUS

Les bonus sont directement liés aux résultats économiques de l'entité. Ils sont alloués aux collaborateurs selon une procédure en plusieurs étapes.

1. La détermination de l'enveloppe de bonus par entité est soumise à deux types de critères :

- des critères quantitatifs :

Afin de déterminer le montant de sa contribution métier c'est-à-dire sa capacité à financer les bonus compte tenu du coût du risque, du coût du capital et du coût de la liquidité, chaque entité effectue le calcul suivant :

$$\text{Contribution} = \text{PNB}^{(1)} - \text{charges directes et indirectes hors bonus} - \text{coût du risque} - \text{coût du capital avant impôts}$$

- des critères qualitatifs :

Afin de déterminer le taux de distribution de la contribution, c'est-à-dire l'enveloppe globale de bonus, chaque entité doit apprécier le niveau de distribution qu'elle souhaite appliquer. Pour cela, elle s'appuie sur la performance économique de l'entité et les pratiques de sociétés concurrentes sur des métiers comparables.

2. L'attribution individuelle de cette enveloppe suit les principes suivants :

Les attributions individuelles des parts variables sont corrélées à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe donc pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats financiers d'un collaborateur et son niveau de rémunération variable. Le collaborateur est évalué sur ses résultats, ceux de son activité et les conditions dans lesquelles ceux-ci ont été atteints.

Tout comme pour le système de RVP, les objectifs sont définis précisément et mesurables sur l'année.

Les objectifs qualitatifs sont individualisés, liés à l'activité professionnelle et au niveau hiérarchique du poste. Ces objectifs incluent la qualité de la gestion des risques ainsi que les moyens et comportements mis en œuvre pour atteindre les résultats tels que la prise de responsabilité, le discernement, l'autonomie, la coopération, l'engagement, le management, etc.

Outre l'évaluation individuelle menée chaque année par la ligne managériale, la Direction des ressources humaines, la Direction des risques et contrôles permanents et la Direction de la conformité évaluent de façon indépendante les éventuels comportements à risques des collaborateurs. En cas de comportements risqués constatés, la rémunération variable du collaborateur est directement impactée.

(1) Étant entendu que, par définition, le PNB est calculé net du coût de la liquidité

REMUNERATION VARIABLE COLLECTIVE

Crédit Agricole S.A. s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée. Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective (participation et intéressement) ont été développés dans l'ensemble des entités en France afin d'être au plus près de la création de valeur. À l'international, des dispositifs similaires assurent le partage des résultats avec l'ensemble des collaborateurs dans certaines entités (CA Italia en Italie et Crédit Agricole Egypt en Égypte notamment).

REMUNERATION VARIABLE LONG TERME SOUMISE A CONDITIONS DE PERFORMANCE

La politique de rémunération de Crédit Agricole S.A. s'attache à développer la performance à long terme.

En 2011, le Groupe a mis en place un plan d'intéressement long terme afin d'inciter à la performance durable. Ainsi, la prise en compte de critères de RSE environnementale et sociétale renforce le lien entre rémunération et performance durable.

La rémunération variable long terme des cadres dirigeants prend la forme d'une rémunération en actions et/ou en numéraire adossé au cours de l'action Crédit Agricole S.A.

Les montants sont différés sur trois, quatre et cinq ans et acquis sous conditions de performance et selon les critères suivants :

- la performance économique intrinsèque de Crédit Agricole S.A. ;
- la performance boursière de Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance environnementale et sociétale de Crédit Agricole S.A.

Outre les aspects de rétention, d'alignement avec la performance long terme et d'incitation à la performance durable, cet outil de rémunération permet également d'intégrer à travers sa condition de performance économique la notion de risque généré dont les impacts financiers pourraient intervenir postérieurement à leur fait générateur.

2. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL IDENTIFIE

Conformément à la réglementation, la politique de rémunération du personnel identifié est caractérisée par les principes suivants :

- les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin ;
- la rémunération variable est différée dès lors qu'elle est supérieure à 50 000 euros ou qu'elle représente plus d'un tiers de la rémunération annuelle totale (sauf réglementation locale plus contraignante) ;
- la composante variable ne peut excéder 100 % de la composante fixe. Néanmoins, l'Assemblée générale des actionnaires peut approuver un ratio maximal supérieur à condition que le niveau global de la composante variable n'excède pas 200 % de la composante fixe de chaque collaborateur (sauf réglementation locale contraire) ;
- une partie de la rémunération variable est différée sur quatre ou cinq ans et acquise par tranches, sous condition de présence et de performance ;
- une partie de la rémunération variable (minimum 50 %) est attribuée en actions Crédit Agricole S.A. ou en numéraire adossé à l'action Crédit Agricole S.A. ;
- l'acquisition de chaque attribution en actions Crédit Agricole S.A. ou en numéraire adossé à l'action Crédit Agricole S.A. est suivie d'une période de rétention d'au moins six mois.

3. PERIMETRE DU PERSONNEL IDENTIFIE

Les politiques de rémunération des entités de Crédit Agricole S.A. relèvent désormais de quatre corpus réglementaires distincts :

- les textes applicables aux établissements de crédit (le *package* CRD 5) ;
- les textes applicables aux entreprises d'investissement (le *package* IFR/IFD) ;

- les textes applicables au sein des sociétés de gestion aux fonds d'investissement alternatifs (*hedge funds* et fonds de capital investissement) au titre de la Directive européenne AIFM 2011/6 du 8 juin 2011 et des sociétés de gestion d'OPVCM au titre de la Directive européenne UCITS V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 ;
- les textes applicables aux sociétés d'assurance et de réassurance qui relèvent du dispositif "Solvabilité 2".

En ce qui concerne les établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement, le règlement délégué (UE) 2021/923 de la Commission européenne et l'arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, définissent le champ d'application des mesures d'encadrement aux collaborateurs suivants, dits "personnels identifiés".

Sont visés, d'une part, des personnels au titre de leur fonction au sein de Crédit Agricole S.A., d'autre part, des personnels au titre de leur fonction au sein des entités de Crédit Agricole S.A. et enfin pour l'ensemble des entités des personnels en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération.

Personnels identifiés au titre de leur fonction de Crédit Agricole S.A. (base consolidée) :

- les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole S.A. (DG, DGD) ;
- les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ;
- les membres du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. ;
- les membres du Comité de direction de Crédit Agricole S.A. ;
- les responsables des fonctions support en charge : des affaires juridiques, des procédures comptables, de la finance y compris la fiscalité et le budget, des analyses économiques, de la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, des ressources humaines, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de rémunération, de la technologie de l'information, de la sécurité de l'information ;
- les responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A., à savoir les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit ;
- les collaborateurs exerçant une fonction de contrôle subordonnée, rattachés directement aux responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. (Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit) ;
- les collaborateurs responsables d'un comité en charge d'une catégorie de risque suivant pour le Groupe : risque de crédit, risque de contrepartie, risque résiduel, risque de concentration, risque de titrisation, risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque opérationnel, risque de liquidité et risque de levier excessif ;
- les membres votants du Comité "nouvelles activités/nouveaux produits".

Personnels identifiés au titre de leur fonction au sein des entités de taille importante du Groupe (base sous-consolidée) :

- les dirigeants mandataires sociaux de l'entité (DG, DGD) ;
- les membres du Conseil d'administration de l'entité ;
- les membres du Comité exécutif de l'entité ;
- les responsables des fonctions support en charge : des affaires juridiques, de la finance, des ressources humaines, de la technologie de l'information ;
- les responsables des fonctions de contrôle des entités, a minima les fonctions Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit ;
- les collaborateurs exerçant une fonction de contrôle subordonnée, rattachés directement aux responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. (Risques et contrôles permanents, Conformité et Audit) ;
- les collaborateurs responsables d'un comité en charge d'une catégorie de risque suivants : risque de crédit, risque de contrepartie, risque résiduel, risque de concentration, risque de titrisation, risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque opérationnel, risque de liquidité et risque de levier excessif ;
- les membres votants du Comité "nouvelles activités/nouveaux produits".

Personnels identifiés au sein des unités opérationnelles importantes (bases consolidée et sous-consolidée) :

- les responsables des unités opérationnelles importantes ;
- les responsables des unités opérationnelles subordonnées.

Personnels identifiés en fonction du niveau de leur délégation ou de leur rémunération :

- les collaborateurs ayant une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieur à 0,5 % du capital *Common Equity Tier One* (CET1) et d'au moins 5 millions d'euros, ou une délégation de pouvoir pour structurer de tels produits et ayant un impact significatif sur le profil de risque de la filiale d'appartenance ;

- les collaborateurs ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5 % du capital *Common Equity Tier One* (CET1) ou 5 % de la *Value at Risk* (VaR) ;
- les responsables hiérarchiques de collaborateurs non identifiés individuellement mais qui, collectivement et en cumulé, ont une délégation de pouvoirs d'engagement sur des risques de crédit supérieure à 0,5 % du *Common Equity Tier One* (CET1) et d'au moins 5 millions d'euros, ou ayant une capacité d'engagement sur des risques de marché supérieure à 0,5 % du *Common Equity Tier One* (CET1) ou 5 % de la *Value at Risk* (VaR) ;
- les collaborateurs dont la rémunération brute totale attribuée au titre de l'exercice précédent est supérieure ou égale à 500 000 euros ;
- pour les entités de plus de 1 000 collaborateurs : les collaborateurs dont la rémunération totale attribuée au titre de l'exercice précédent les positionne dans les 0,3 % des collaborateurs les mieux rémunérés de l'établissement.

Le processus de recensement du personnel identifié est conduit chaque année sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources humaines, Risques et contrôles permanents et Conformité des entités et du Groupe.

Crédit Agricole S.A. a de plus décidé d'étendre des mécanismes similaires de différé de la rémunération variable aux collaborateurs ne relevant pas des dispositions précitées au titre de pratiques existantes antérieurement ou de règles imposées par d'autres réglementations ou normes professionnelles, dans un souci de cohésion et d'alignement sur la performance globale de l'entreprise.

4. CARACTERISTIQUES DES REGLES D'ENCADREMENT DE LA REMUNERATION VARIABLE DU PERSONNEL IDENTIFIE CRD 5

MONTANTS DES REMUNERATIONS VARIABLES A DIFFERER

Le système mis en place favorise l'association des collaborateurs à la performance moyen-terme du Groupe et la maîtrise des risques.

En pratique, compte tenu du principe de proportionnalité, les collaborateurs dont le bonus ou la part variable de rémunération est inférieure à 50 000 euros ou un tiers de la rémunération annuelle totale sont exclus du champ d'application des règles de différé et ce, pour chacune des entités du Groupe et sauf exigence contraire des régulateurs locaux des pays où les filiales du Groupe sont implantées.

La part différée est fonction de la part variable globale de rémunération allouée pour l'exercice.

VERSEMENT EN ACTIONS OU INSTRUMENTS EQUIVALENTS

Une partie de la rémunération variable différée ainsi que la part non différée soumise à une période de rétention d'au moins six mois sont acquises sous forme d'actions Crédit Agricole S.A. ou de numéraire adossé à des actions Crédit Agricole S.A. De ce fait, 50 % au moins de la rémunération variable des collaborateurs reconnus personnel identifié est attribuée en actions ou instruments équivalents.

Toute stratégie de couverture ou d'assurance limitant la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans le dispositif de rémunération est prohibée.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

L'acquisition de la part différée se fait par quart ou cinquième :

- un quart en année N + 1, un quart en année N + 2, un quart en année N + 3 et un quart en année N + 4 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions d'acquisition soient remplies. Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de rétention d'au moins six mois ; ou
- un cinquième en année N + 1, un cinquième en année N + 2, un cinquième en année N + 3, un cinquième en année N + 4 et un cinquième en année N + 5 par rapport à l'année de référence (N), sous réserve que les conditions

d'acquisition soient remplies. Chacune des dates d'acquisition est prolongée par une période de rétention d'au moins six mois.

L'acquisition définitive de la part variable au terme du différé est également soumise à la satisfaction d'une condition de présence dans le Groupe à la date d'acquisition.

STRUCTURE DE LA REMUNERATION VARIABLE : EXEMPLE D'UN(E) COLLABORATEUR(TRICE) DONT LA REMUNERATION VARIABLE EST DIFFEREE SUR QUATRE ANS AVEC UNE PERIODE DE RETENTION DE SIX MOIS

			Année N		Année N + 1		Année N + 2		Année N + 3		Année N + 4		% différés
			Mars	Sept.	Mars	Sept.	Mars	Sept.	Mars	Sept.			
Rémunération variable > 50 k€ ou > 1/3 de la rémunération totale	Entre 50 k€ et 500 k€	Part immédiate	30 %	30 %									40 %
		Part différée			≤ 5 %	≥ 5 %	≤ 5 %	≥ 5 %	≤ 5 %	≥ 5 %	≤ 5 %	≥ 5 %	
	≥ 500 k€ (minimum non différé 300 k€)	Part immédiate	20 %	20 %									60 %
		Part différée			≤ 7,5 %	≥ 7,5 %	≤ 7,5 %	≥ 7,5 %	≤ 7,5 %	≥ 7,5 %	≤ 7,5 %	≥ 7,5 %	

Mars : Numéraire.
Sept. : Action ou Numéraire Adossé à l'action.

NB : Ce barème peut être adapté selon les pays en fonction des exigences réglementaires locales. C'est notamment le cas en Italie ou en Pologne.

5. LIMITATION DES BONUS GARANTIS

Les rémunérations variables garanties sont strictement limitées aux recrutements externes et pour une durée ne pouvant excéder un an.

L'attribution d'une rémunération variable garantie est soumise aux modalités du plan de rémunération différée applicable sur l'exercice. De ce fait, l'ensemble des règles relatives aux rémunérations variables des collaborateurs preneurs de risques (barème de différé, conditions de performance, publication) s'appliquent aux bonus garantis.

6. COMMUNICATION

La rémunération versée au cours de l'exercice au personnel identifié fait l'objet d'une résolution soumise annuellement à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. Une telle résolution a été présentée lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2023.

Conformément à la réglementation, une résolution pour approuver un ratio maximal de rémunération variable supérieur à 100 % de la rémunération fixe est soumise à l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. et des filiales qui le

souhaitent (dans la limite de 200 %). Une telle résolution a été présentée et approuvée lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2020, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a par ailleurs été informée de cette décision en juin 2020.

7. PROCESSUS DE CONTROLE

Le montant total de la rémunération variable attribué à un collaborateur personnel identifié peut en tout ou partie être réduit en fonction des agissements ou d'un comportement à risque constatés.

Un dispositif interne de contrôle des comportements à risques des collaborateurs preneurs de risques est défini par des procédures ad hoc et est déployé au sein des filiales de Crédit Agricole S.A. en coordination avec les lignes métier Risques et contrôles permanents et Conformité.

Ce dispositif comprend notamment :

- un suivi et une évaluation annuels du dispositif par l'organe de gouvernance ;
- une procédure d'arbitrage de niveau Direction générale pour les cas constatés de comportements à risques.

Chapitre 3

INFORMATIONS QUANTITATIVES CONSOLIDEES SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE EXECUTIF ET DU PERSONNEL IDENTIFIE

1. REMUNERATIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Au titre de 2023, 953 collaborateurs, dont 435 en Banque de financement et d'investissement (BFI) et 518 hors BFI, font partie du "personnel identifié" au niveau Groupe en application des articles 92 et 94 de la Directive européenne 2019/876/UE du 20 mai 2019 dite "CRD 5" et du Règlement délégué (UE) n° 2021/923 du 25 mars 2021, et de l'arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

L'enveloppe totale de rémunération variable qui leur est attribuée s'élève à 203,9 millions d'euros.

DETAILS DES REMUNERATIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023, REPARTIS ENTRE PART FIXE ET PART VARIABLE, MONTANTS EN NUMERAIRES ET MONTANTS EN INSTRUMENTS ET LE NOMBRE DE BENEFICIAIRES – REM 1

(en millions d'euros)	Conseil d'administration	Dirigeants mandataires sociaux	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions support	Fonctions de contrôle indépendantes	Autres	Total
Nombre de personnel identifié	23	4	435	173	4	151	128	35	953
REMUNERATION FIXE TOTALE	2,1	3,5	133,7	35,7	1,6	22,7	22	9,5	230,8
Dont montants en Numéraires	2,1	3,5	133,7	35,7	1,6	22,7	22	9,5	230,8
Dont montants en Actions ou Numéraires Adossés à l'action	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REMUNERATION VARIABLE TOTALE	-	4,4	146,7	19,8	2,2	11,0	11,4	8,3	203,9
Dont montants en Numéraires	-	1,8	73,4	10,3	1,1	5,9	6,2	4,1	102,8
<i>Dont montants différés</i>	-	1,1	32,2	3,1	0,6	1,5	2,0	1,7	42,2
Dont montants en Actions ou Numéraires Adossés à l'action	-	2,5	73,4	9,5	1,1	5,2	5,2	4,3	101,1
<i>Dont montants différés</i>	-	1,8	32,4	4,5	0,7	2,6	2,3	1,9	46,2
REMUNERATION TOTALE	2,1	7,9	280,5	55,5	3,9	33,7	33,4	17,9	434,7

La part différée et conditionnelle de la rémunération variable attribuée au titre de 2023 représente en moyenne 43 %.

La proportion en instruments (en Actions ou en Numéraires Adossés à l'action indexés sur le cours de l'action Crédit Agricole S.A.) représente en moyenne 50 %.

2. SOMMES VERSEES AU TITRE DES EMBAUCHES ET DES RUPTURES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 – REM 2

(en millions d'euros)	Dirigeants mandataires sociaux	Autres personnels identifiés	Total
BONUS GARANTIS			
Nombre de personnel identifié	-	8	8
MONTANT TOTAL	-	2,0	2,0
INDEMNITES DE DEPART ATTRIBUEES AU TITRE DE L'ANNEE DE REFERENCE⁽¹⁾			
Nombre de personnel identifié	-	11	11
MONTANT TOTAL	-	2,5	2,5
<i>Dont part payée pendant l'année de référence</i>	-	2,5	2,5
<i>Montant d'indemnité la plus élevée</i>	-	0,6	0,6

(1) Indemnités de départ payées en totalité au moment du départ et n'étant pas soumises aux règles d'encadrement de la rémunération variable.

3. REMUNERATION VARIABLE DIFFEREE (ACQUISE ET NON ACQUISE) – REM 3

(en millions d'euros)	Rémunération variable différée totale ⁽¹⁾	Dont rémunération variable différée acquise en 2024 ⁽²⁾	Dont rémunération variable différée non acquise en 2024 ⁽²⁾	Montant total des ajustements explicites effectués ⁽³⁾	Montant total des ajustements implicites effectués ⁽⁴⁾	Montant total de la rémunération variable différée attribuée avant l'année de référence et acquis en 2025 ⁽⁵⁾	Montant total de la rémunération variable différée attribuée avant l'année de référence et soumis à une période de rétention ⁽⁵⁾
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	6,3	1,4	4,9	-	0,2	1,5	1,2
<i>Dont montants en Numéraires</i>	2,5	0,4	2,1	-	-	0,4	-
<i>Dont montants en Actions ou Numéraires Adossés à l'action</i>	3,8	1,0	2,8	-	0,2	1,2	1,2
AUTRES PERSONNELS IDENTIFIES	206,7	49,4	157,3	(0,2)	5,9	55,1	41,4
<i>Dont montants en Numéraires</i>	89,4	13,7	75,7	-	-	13,7	-
<i>Dont montants en Actions ou Numéraires Adossés à l'action</i>	117,3	35,7	81,6	(0,2)	5,9	41,4	41,4

(1) Rémunération différée non acquise au titre de 2023 et rémunération différée non acquise au titre des exercices antérieurs.
(2) En valeur d'attribution.
(3) Ajustements explicites relatifs au taux d'atteinte de conditions de performance au titre de l'année 2023.
(4) Ajustements implicites relatifs à l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. entre la date d'attribution et la date d'acquisition.
(5) En valeur d'acquisition.

4. REMUNERATION TOTALE 2023 SUPERIEURE OU EGALE A 1 MILLION D'EUROS – REM 4

(en nombre)	France	EEE	Hors EEE (y compris Royaume-Uni)
De 1 000 000 € à 1 500 000 €	13	2	19
De 1 500 000 € à 2 000 000 €	4	1	4
De 2 000 000 € à 2 500 000 €	2	1	1
De 2 500 000 € à 3 000 000 €	1	-	-

Parmi les 48 personnes dont la rémunération totale est supérieure ou égale à 1 million d'euros, 28 sont localisées hors de France.

5. MONTANTS DES REMUNERATIONS ATTRIBUEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023, REPARTIS ENTRE PART FIXE ET PART VARIABLE, ET NOMBRE DE BENEFICIAIRES – REM 5

<i>(en millions d'euros)</i>	Conseil d'administrati on	Dirigeants mandatair es sociaux	Banque d'investissem ent	Banqu e de détail	Gestio n d'actif s	Fonctio ns support	Fonctio ns de contrôle	Autre s	Total
Nombre de personnel identifié	23	4	435	173	4	151	128	35	953
REMUNERATION DU PERSONNEL IDENTIFIE	2,1	7,9	280,5	55,5	3,9	33,7	33,4	17,9	434,7
Dont rémunération variable	-	4,4	146,7	19,8	2,2	11,0	11,4	8,3	203,9
Dont rémunération fixe	2,1	3,5	133,7	35,7	1,6	22,7	22,0	9,5	230,8

Au titre de 2023, la rémunération totale moyenne est de 455k euros, et la rémunération variable moyenne attribuée de 214k euros.

INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

M. PHILIPPE BRASSAC, DIRECTEUR GENERAL

(en euros)	2023	
	Montant attribué au titre de 2023	Montant versé en 2023
Rémunération fixe	1 100 000	1 100 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	264 000 ⁽²⁾	248 800
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	264 000 ⁽²⁾	237 600
Rémunération variable différée et conditionnelle	792 000 ⁽²⁾	437 806
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	174 715 ⁽³⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	6 929	6 929
TOTAL	2 601 644	2 031 135

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).
(2) Montants fixés par le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.
(3) Valorisation selon la norme IFRS 2 en date du 6 février 2024.

M. OLIVIER GAVALDA, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

(en euros)	2023	
	Montant attribué au titre de 2023	Montant versé en 2023
Rémunération fixe	700 000	700 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	131 460 ⁽²⁾	20 953
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	131 460 ⁽²⁾	-
Rémunération variable différée et conditionnelle	394 380 ⁽²⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	111 186 ⁽³⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	6 436	6 436
TOTAL	1 474 922	727 389

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).
(2) Montants fixés par le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.
(3) Valorisation selon la norme IFRS 2 en date du 6 février 2024.

M. JÉRÔME GRIVET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

(en euros)	2023	
	Montant attribué au titre de 2023	Montant versé en 2023
Rémunération fixe	700 000	700 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	137 400 ⁽²⁾	41 760
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	137 400 ⁽²⁾	-
Rémunération variable différée et conditionnelle	412 200 ⁽²⁾	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	111 186 ⁽³⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	6 770	6 770
TOTAL	1 504 956⁽⁴⁾	748 530⁽⁴⁾

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(2) Montants fixés par le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

(3) Valorisation selon la norme IFRS 2 en date du 6 février 2024.

(4) J. Grivet a également perçu au titre de 2023 une cotisation au régime de retraite supplémentaire (Article 82) s'élevant à 126 016 euros.

M. XAVIER MUSCA, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

(en euros)	2023	
	Montant attribué au titre de 2023	Montants versés en 2023
Rémunération fixe	1 000 000	1 000 000
Rémunération variable non différée versée en numéraire	198 580 ⁽²⁾	125 500
Rémunération variable non différée et indexée sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.	198 580 ⁽²⁾	126 846
Rémunération variable différée et conditionnelle	595 740 ⁽²⁾	221 087
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	158 835 ⁽³⁾	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽¹⁾	-	-
Avantages en nature	6 761	6 761
TOTAL	2 158 496	1 480 194

(1) Montants nets, après les déductions suivantes opérées sur les montants dus aux bénéficiaires personnes physiques résidentes en France : acompte d'impôt sur le revenu (12,8 %) et contributions sociales (17,2 %).

(2) Montants fixés par le Conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

(3) Valorisation selon la norme IFRS 2 en date du 6 février 2024.

Actualisation du pilier 3 de Crédit Agricole S.A. au 31 mars 2024

Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole S.A. (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les entités d'assurance de Crédit Agricole S.A. appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période¹.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	46 508	45 614	45 196	43 575	42 736
2	Fonds propres de catégorie 1	53 571	51 301	52 732	50 931	50 151
3	Fonds propres totaux	69 971	66 738	68 908	66 186	65 888
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	392 684	387 545	383 921	376 873	368 072
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	11,84%	11,77%	11,77%	11,56%	11,61%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,64%	13,24%	13,74%	13,51%	13,63%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,82%	17,22%	17,95%	17,56%	17,90%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,65%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,93	0,84	0,84	0,84	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,24	1,13	1,13	1,13	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,65%	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,63%	0,38%	0,39%	0,34%	0,08%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
11	Exigence globale de coussin (%)	3,13%	2,88%	2,89%	2,84%	2,58%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	12,78%	12,38%	12,39%	12,34%	12,08%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,40%	6,11%	6,43%	6,22%	6,27%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 31/03/2024 à respectivement 11,55%, 13,34%, 17,52% et 3,80%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	1 380 824	1 333 305	1 303 165	1 280 000	1 321 592
14	Ratio de levier (%)	3,88%	3,85%	4,05%	3,98%	3,79%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	303 509	309 166	325 740	347 004	360 513
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	307 861	310 669	320 175	332 982	338 782
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	96 053	93 943	95 209	95 245	92 761
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	211 808	216 726	224 965	237 737	246 021
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	143,28%	142,74%	145,19%	146,44%	147,21%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	989 940	951 621	939 183	955 461	959 522
19	Financement stable requis total	862 297	851 355	845 894	847 260	852 394
20	Ratio NSFR (%)	114,80%	111,78%	111,03%	112,77%	112,57%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
en millions d'euros		31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	46 508	45 614	45 196	43 575	42 736
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	46 332	45 251	44 810	43 184	42 365
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	53 571	51 301	52 732	50 931	50 151
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	53 395	50 938	52 346	50 540	49 780
5	Total Fonds Propres	69 971	66 738	68 908	66 186	65 888
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	69 795	66 375	68 522	65 795	65 517
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	392 684	387 545	383 921	376 873	368 072
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	392 622	387 423	383 796	376 763	367 994
Ratios de Fonds Propres						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	11,84%	11,77%	11,77%	11,56%	11,61%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	11,80%	11,68%	11,68%	11,46%	11,51%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	13,64%	13,24%	13,74%	13,51%	13,63%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	13,60%	13,15%	13,64%	13,41%	13,53%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,82%	17,22%	17,95%	17,56%	17,90%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,78%	17,13%	17,85%	17,46%	17,80%
Ratio de levier						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 380 824	1 333 305	1 303 165	1 280 000	1 321 592
16	Ratio de levier	3,88%	3,85%	4,05%	3,98%	3,79%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	3,87%	3,82%	4,02%	3,95%	3,77%

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios de résolution ainsi que les exigences de MREL s'appliquant au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2: Indicateurs clés – MREL et TLAC							
		MREL	TLAC				
		31/03/2024	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023
Fonds propres et engagements éligibles, ratios et composantes (en m€)							
1	Fonds propres et engagements éligibles	203 902	168 662	164 066	164 243	161 264	159 849
EU-1a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	168 662					
2	Montant total d'exposition au risque du groupe de résolution (TREA) ¹	617 810	617 810	609 852	605 464	595 839	584 280
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA¹	33,00%	27,30%	26,90%	27,13%	27,06%	27,36%
EU-3a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	27,30%					
4	Mesure de l'exposition totale (TEM) ¹ du groupe de résolution	2 106 002	2 106 002	2 061 506	2 014 964	1 990 639	2 031 225
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM¹	9,68%	8,01%	7,96%	8,15%	8,10%	7,87%
EU-5a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	8,01%					
6a	L'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013 s'applique-t-elle? (exemption de 5 %)		Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant agrégé d'instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés si l'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013 est appliquée (exemption de 3,5 % max.) ²		0	0	0	0	0
6c	Si une exemption de la subordination plafonnée s'applique en vertu de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013, le montant de financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui est comptabilisé à la ligne 1, divisé par le financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui serait comptabilisé à la ligne 1 si aucun plafond n'était appliqué (en %)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)							
EU-7	MREL exprimée en pourcentage du TREA	21,71%					
EU-8	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	17,14%					
EU-9	MREL exprimée en pourcentage de la TEM	6,13%					
EU-10	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	6,13%					

¹Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

²Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa solvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2024.

Au 31 mars 2024, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,30% des RWA et 8,01% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 22,25% des RWA (exigence incluant le coussin contracyclique de 0,75% au 31 mars 2024) et de 6,75% de l'exposition en levier.

A la même date, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL à 33,00% des RWA et 9,68% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 31/03/2024 à 26,94% des RWA et 7,90% de l'exposition en levier. Le ratio MREL lui s'élève à 32,65% des RWA et 9,58% de l'exposition levier.

Composition et évolution des emplois pondérés

Synthèse des emplois pondérés

Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

31/03/2024		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		31/03/2024	31/12/2023	31/03/2024
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors CCR)	306 181	302 806	24 495
2	Dont approche standard	108 378	104 789	8 670
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	15 635	14 986	1 251
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	47 833	46 386	3 827
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	129 614	130 913	10 369
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	25 528	24 443	2 042
7	Dont approche standard	3 571	3 231	286
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	11 139	10 935	891
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	709	803	57
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	5 065	5 201	405
9	Dont autres CCR	5 044	4 274	404
15	Risque de règlement	3	4	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	9 059	8 990	725
17	Dont approche SEC-IRBA	2 558	2 148	205
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	4 985	5 195	399
19	Dont approche SEC-SA	1 508	1 640	121
EU 19a	Dont 1250%	7	7	1
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	11 721	12 717	938
21	Dont approche standard	3 665	4 977	293
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	8 056	7 740	644
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	40 191	38 585	3 215
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	15 460	15 235	1 237
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	24 731	23 350	1 978
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	13 025	11 908	1 042
29	TOTAL	392 684	387 545	31 415

Risque de crédit

Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

31/03/2024

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2023)	145 898
2	Taille de l'actif (+/-)	730
3	Qualité de l'actif (+/-)	1 085
4	Mise à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	733
8	Autres (+/-)	(3 197)
9	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2024)	145 249

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB : au premier trimestre 2024, de nouveaux programmes de titrisation entraînent une hausse des gains de RWA.

Risque de contrepartie

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

31/03/2024

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
0010	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2023)	10 935
0020	Taille de l'actif	1 416
0030	Qualité de crédit des contreparties	111
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(1 378)
0080	Autres	56
0090	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2024)	11 139

Risque de marché

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DU MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

31/03/2024		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
<i>(en millions d'euros)</i>								
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2023)	2 202	4 055	1 483	-	-	7 740	619
1a	Ajustement réglementaire	1 769	3 196	240	-	-	5 205	416
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	433	858	1 243	-	-	2 535	203
2	Variations des niveaux de risque	(30)	287	932	-	-	1 189	95
3	Actualisations/variations du modèle	-	-	-	-	-	-	-
4	Méthodologie et politique	-	-	-	-	-	-	-
5	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
6	Variations des taux de change	(60)	(177)	2	-	-	(235)	(19)
7	Autres	-	-	-	-	-	-	-
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	344	968	2 177	-	-	3 489	279
8b	Ajustement réglementaire	1 602	2 965	-	-	-	4 567	365
8	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2024)	1 946	3 933	2 177	-	-	8 056	644

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

en millions d'euros

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : CREDIT AGRICOLE S.A.									
(en millions d'euros)									
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2024	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					303,509	309,166	325,740	347,004
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	409,203	410,534	412,853	414,657	25,868	26,231	26,678	27,082
3	<i>Dépôts stables</i>	293,772	295,198	296,281	296,374	14,689	14,760	14,814	14,819
4	<i>Dépôts moins stables</i>	115,431	115,335	116,573	118,283	11,179	11,471	11,864	12,263
5	Financement de gros non garanti	350,363	355,650	369,205	387,292	176,338	181,078	191,254	205,702
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	163,542	167,816	180,870	193,768	59,523	63,542	73,461	84,690
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	162,082	162,361	162,253	166,603	92,076	92,063	91,711	94,092
8	<i>Créances non garanties</i>	24,738	25,473	26,082	26,920	24,738	25,473	26,082	26,920
9	Financement de gros garanti					36,815	35,895	35,801	34,981
10	Exigences supplémentaires	205,173	201,281	196,755	193,026	56,822	56,399	55,721	55,148
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	42,429	40,092	38,237	36,347	23,506	23,029	22,760	22,308
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>								
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	162,743	161,189	158,518	156,680	33,316	33,370	32,962	32,840
14	Autres obligations de financement contractuel	53,924	51,389	48,310	46,120	8,356	7,425	7,068	6,380
15	Autres obligations de financement éventuel	69,450	69,001	69,236	70,005	3,662	3,640	3,652	3,690
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					307,861	310,669	320,175	332,982
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	246,498	243,109	234,978	224,492	36,649	36,373	36,771	36,218
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	69,474	68,611	70,220	71,661	50,147	49,246	50,263	51,471
19	Autres entrées de trésorerie	9,257	8,324	8,175	7,557	9,257	8,324	8,175	7,557
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	325,229	320,043	313,373	303,709	96,053	93,943	95,209	95,245
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>								
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	261,539	257,300	251,642	243,533	96,053	93,943	95,209	95,245
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTEE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					303,509	309,166	325,740	347,004
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*					211,808	216,726	224,965	237,737
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**					143.28%	142.74%	145.19%	146.44%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Indicateurs Alternatifs de Performance¹

ANC Actif net comptable (non réévalué)

L'actif net comptable non réévalué correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes liées aux valorisations par capitaux propres recyclables et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond à l'Actif net comptable rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond à l'actif net comptable retraité des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapporté au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le résultat net part du groupe de l'entreprise, net des intérêts sur la dette AT1, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le produit net bancaire ; il indique la part de produit net bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours peut également être calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre. De manière similaire, le coût du risque de la période peut être annualisé et rapporté à la moyenne encours début de période.

Depuis le premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

Le mode de calcul de l'indicateur est spécifié lors de chaque utilisation de l'indicateur.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance en défaut. Un débiteur est considéré en situation de défaut lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

¹ Les IAP sont des indicateurs financiers non présentés dans les comptes ou définis dans les normes comptables et utilisés dans le cadre de la communication financière, comme le RNPG sous-jacent ou le ROTE, à titre d'exemples. Ils sont utilisés pour faciliter la compréhension de la performance réelle de la société. Chaque IAP est rapproché dans sa définition à des données comptables.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne « Redressement et Résolution des Banques » (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Sous BRRD2, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques (RWA), ainsi qu'en pourcentage de l'exposition en levier (LRE). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL total les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les passifs éligibles émis par l'organe central et le réseau des affiliés, c'est-à-dire les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

Taux des créances dépréciées (ou douteux)

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board - FSB*) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019.

Sont éligibles au numérateur du ratio TLAC les fonds propres prudentiels du Groupe, ainsi que les titres subordonnés et les dettes senior non préférées éligibles d'échéance résiduelle de plus d'un an émis par Crédit Agricole SA.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat net part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels) afin de faciliter la compréhension du résultat réel de la société.

RNPG attribuable aux actions ordinaires

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspond au résultat net part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) est une mesure de la rentabilité sur fonds propres tangibles en rapportant le RNPG annualisé à l'ANC du groupe retraité des immobilisations incorporelles et écarts

d'acquisition. Le RNPG annualisé correspond à l'annualisation du RNPG (T1x4 ; S1x2 ; 9Mx4/3) hors dépréciation d'immobilisations incorporelles et en retraitant chaque période des impacts IFRIC afin de les linéariser sur l'année.

Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :

[Communiqués de presse financiers | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 03 janvier 2024

Contrat de liquidité du titre Crédit Agricole S.A.

[Communiqué de presse - Contrat de liquidité du titre Crédit Agricole S.A.1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 22 janvier 2024

Crédit Agricole S.A. annonce l'acquisition d'une participation minoritaire au capital de Worldline.

[Crédit Agricole S.A. annonce l'acquisition d'une participation minoritaire1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 26 janvier 2024

Achèvement du programme de rachat d'actions Crédit Agricole S.A.

[Achèvement du programme de rachat d'actions Crédit Agricole S.A. | Crédit1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 08 février 2024

Résultats du 4e trimestre et de l'année 2023.

[Résultats du 4e trimestre et de l'année 2023 | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 06 mars 2024

Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

[Crédit Agricole S.A. annonce la réduction de son capital par voie d'annulation1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 22 mars 2024

Mise à disposition du Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2023 de Crédit Agricole S.A.

[Mise à disposition du Document d'enregistrement universel et rapport financier1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 26 avril 2024

Groupe Crédit Agricole : communication sur les indicateurs requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs)

[Groupe Crédit Agricole : communication sur les indicateurs requis pour1 \(credit-agricole.com\)](#)

Communiqué de presse du 3 mai 2024

Résultats du 1er trimestre 2024

[Résultats du 1er trimestre 2024 | Crédit Agricole \(credit-agricole.com\)](#)

Assemblée générale et dividende

L'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. aura lieu le 22 mai prochain à Orléans.

Comme annoncé lors de la publication des résultats de l'année 2023 de Crédit Agricole S.A., le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale un dividende de 1,05 € par action

- 29 mai : détachement du coupon
- 30 mai : arrêt des positions en compte
- 31 mai : paiement du dividende

Prévision des résultats 2024

Dans la continuité du 1^{er} trimestre 2024, Crédit Agricole S.A. annonce des perspectives de résultats 2024 en avance d'un an sur le Plan Moyen Terme Ambitions 2025 avec un **résultat net part du Groupe sous-jacent** supérieur à 6 milliards d'euros en 2024. Les hypothèses ci-dessous, relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes de direction, ont été intégrées pour la construction de cette perspective :

- La poursuite de la bonne dynamique d'activité (conquête, hausse taux d'équipement, collecte hors bilan) générant une hausse des revenus de commissions et d'assurance.
- L'intégration des acquisitions récentes sources de résultat additionnel et de synergies complémentaires dans les métiers d'Asset Servicing (intégration des activités européennes de RBC avec CACEIS Investor Services Bank (ISB)), de Gestion de Fortune avec le projet d'acquisition de Degroof Petercam), en Gestion d'Actif (la finalisation de l'acquisition d'Alpha Associates par Amundi le 2 avril 2024).
- Le virage vers l'activité mobilité constituant un pivot stratégique pour le pôle Services financiers spécialisés.
- En Grandes clientèles, le positionnement de leader sur les crédits syndiqués et la bonne position sur les émissions obligataires bénéficiant à la Banque de financement et d'investissement.
- L'efficacité opérationnelle structurelle de Crédit Agricole S.A. avec un coefficient d'exploitation bas et un bilan sain.
- Ainsi que les vents contraires suivants : la poursuite du pincement des marges de la banque de proximité en France et du métier crédit à la consommation, le plafonnement de la marge nette d'intérêts chez CA Italia ainsi que les coûts d'intégration 2024 sur les acquisitions en cours (Degroof Petercam ~ 50 millions d'euros, ISB : 80-100 millions d'euros).

Les facteurs d'incertitude pouvant modifier sensiblement cette prévision ont trait notamment à l'environnement économique et géopolitique : une modification sensible de l'environnement économique et géopolitique qui ne serait pas reflétée dans nos scénarios actuels pourrait impacter la prévision de résultats 2024. Sont à considérer également les facteurs de risque auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, décrits dans les pages 348 à 363 du Document d'enregistrement universel 2023.

Enfin, Crédit Agricole S.A. atteste que la prévision de résultats 2024 reprise dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2023 est conforme à ses informations financières historiques ainsi qu'à ses méthodes comptables.

Agenda financier

22 mai 2024	Assemblée générale à Orléans
1 ^{er} août 2024	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024
6 novembre 2024	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2024

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Vanessa Jolivalt	Société représentée par Agnès Hussherr
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Guy Barbier et Autres en 1985. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young et Autres est représenté par Vanessa Jolivalt.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Agnès Hussherr.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Auditex	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Jean-Baptiste Schoutteten	
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre

Auditex (anciennement Picarle et Associés) a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la Société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la Société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

**RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Montrouge, le 14 mai 2024

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Philippe BRASSAC

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX
Tél. 01 43 23 52 02

Etablissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 077 707 050 euros.

TABLES DE CONCORDANCE

Incorporation par référence

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2024 sous le numéro D.24-0156 (ci-après le « DEU 2023 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.
- son actualisation A01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2024 sous le numéro D.24-0156-A01 (ci-après l'« A01 »), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT ANNUEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la Directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A02)
Section 1	Personnes responsables			
1.1	Identité des personnes responsables	867	481	133
1.2	Déclaration des personnes responsables	867	481	133
1.3	Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A	N/A	N/A
1.4	Informations provenant d'un tiers	N/A	N/A	N/A
1.5	Déclaration relative à l'autorité compétente	N/A	N/A	N/A
Section 2	Contrôleurs légaux des comptes			
2.1	Identité des contrôleurs légaux	867	481	132
2.2	Changement éventuel	867	481	132
Section 3	Facteurs de risque	348-363	45-60	101
Section 4	Informations concernant l'émetteur			
4.1	Raison sociale et nom commercial	578 ; 842	3	N/A
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	578 ; 842	N/A	N/A
4.3	Date de constitution et durée de vie	578 ; 842	N/A	N/A
4.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	38 ; 842-849 ; 877	N/A	40; 139
Section 5	Aperçu des activités			
5.1	Principales activités	14-28 ; 323-334 ; 672-675	7-16 ; 19-20; 364-387	4-24 45-78
5.2	Principaux marchés	9 ; 14-28 ; 672-675 ; 803-804	6 ; 10-16 ; 364-387	14-24; 45-56
5.3	Événements importants dans le développement des activités	16-28 ; 29 ; 30-31	10-16 ; 315-316	4; 5; 6; 42; 45
5.4	Stratégie et objectifs	339-343	38-43	6; 44
5.5	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	409	N/A	97
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	7	5	N/A
5.7	Investissements			
5.7.1	Investissements importants réalisés	29-31 ; 590-591 ; 624-625 ; 756-772 ; 854	315-316	4;42
5.7.2	Principaux investissements en cours ou à venir	854	N/A	4;42
5.7.3	Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	710-714	401-407	4;42
5.7.4	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	43-51	N/A	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A02)
Section 6	Structure organisationnelle			
6.1	Description sommaire du Groupe	5	3	N/A
6.2	Liste des filiales importantes	582-583 ; 759-772 ; 808-810	450-467	N/A
Section 7	Examen de la situation financière et du résultat			
7.1	Situation financière	584-591 ; 786-787	274-281	4; 11-13; 42; 43 45-48
7.1.1	Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	318-338	20-38	4; 11-13;42;43; 45-48
7.1.2	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	338-340	38 -43	4; 42
7.2	Résultat d'exploitation	584 ; 787	274	4;42;43;46
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	318-323	20-25	
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	N/A	N/A	N/A
Section 8	Trésorerie et capitaux			
8.1	Informations sur les capitaux	9-10 ; 415-434 ; 587-589 ; 726 ; 786 ; 824	3 ; 6 ; 8-9 ; 36-37 ; 108-134 ; 276-279 ; 357 ; 363	25-27;48 80-83; 118-121
8.2	Flux de trésorerie	590-591	280-281	28-30; 49; 84-89
8.3	Besoins de financement et structure de financement	322-323 ; 394-398 ; 656-658	23 ; 89-95 ; 348-350	84-89
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	415-419 ; 756	108-128 ; 447	26;48; 80-83
8.5	Sources de financement attendues	854	N/A	N/A
Section 9	Environnement réglementaire			
	Description de l'environnement réglementaire pouvant influencer sur les activités de la Société	357-359 ; 595-623 ; 624-625	53-56 ; 282-311	N/A
Section 10	Informations sur les tendances			
10.1	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	338-340 ; 855	38-43	N/A
10.2	Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	338-340 ; 855	38-43	N/A
Section 11	Prévisions ou estimations du bénéfice			
11.1	Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	N/A	N/A	4;13;42-43;130
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	N/A	N/A	13;43; 130
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	N/A	N/A	130
Section 12	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale			
12.1	Informations concernant les membres	193-207 ; 231-260	N/A	98-100
12.2	Conflits d'intérêts	197 ; 204 ; 261	N/A	N/A
Section 13	Rémunération et avantages			
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	197 ; 262-306 ; 730-734	420-424	102-116
13.2	Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	801 ; 817	420-424	102-116

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A02)
Section 14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction			
14.1	Date d'expiration des mandats	195 ; 199 ; 231-232 ; 233-258 ; 259 ; 260	N/A	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	261	N/A	N/A
14.3	Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	211-218	N/A	N/A
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	194-230 ; 307-311	N/A	N/A
14.5	Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A	N/A
Section 15	Salariés			
15.1	Nombre de salariés	105 ; 171-173 ; 309 ; 832 ; 856-857	8 ; 9 ; 420	N/A
15.2	Participations et stock-options	233-258 ; 265-266 ; 282-284 ; 285-304 ; 801	424	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	852-853 ; 801	N/A	N/A
Section 16	Principaux actionnaires			
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	34-35 ; 726	N/A	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	34-35 ; 843-844	N/A	N/A
16.3	Contrôle direct ou indirect	5 ; 34-35	3	N/A
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	N/A	N/A
Section 17	Transactions avec les parties liées	580-581 ; 710-715 ; 785-792 ; 825	271-273 ; 401-407 ; 480	N/A
Section 18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société			
18.1	Informations financières historiques			
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	320 ; 576-782 ; 786-839	271-477	N/A
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables	595-623 ; 792-795	282-314	N/A
18.1.4	Changement de référentiel comptable	N/A	N/A	N/A
18.1.5	Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	9 ; 786-834	6 ; 276-470	60;66-67
18.1.6	États financiers consolidés	576-783	270-477	N/A
18.1.7	Date des dernières informations financières	584-591 ; 786-787	274-283	N/A
18.2	Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	N/A	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques			
18.3.1	Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	776-782	471-477	N/A
18.3.2	Autres informations auditées	N/A	N/A	N/A
18.3.3	Informations financières non auditées	N/A	N/A	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes			

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de l'actualisation du Document d'enregistrement universel (A01)	N° de page de la présente actualisation du DEU (A02)
18.5.1	Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	35	N/A	N/A
18.5.2	Montant du dividende par action	2 ; 10 ; 35 ; 335 ; 345 ; 359 ; 727	N/A	39;130
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	406-409 ; 706 ; 720-724 ; 817-820	412-417	91-97
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	N/A	N/A
Section 19	Informations complémentaires			
19.1	Informations sur le capital social			
19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	34-35; 850-851 ; 726 ; 824 ; 842-844	N/A	N/A
19.1.2	Informations relatives aux actions non représentatives du capital	N/A	N/A	N/A
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	34-35 ; 852-853	N/A	N/A
19.1.4	Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A	N/A
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A	N/A
19.1.6	Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	N/A	N/A	N/A
19.1.7	Historique du capital social	34-35	N/A	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts		N/A	N/A
19.2.1	Registre et objet social	842-849	N/A	N/A
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	N/A	N/A	N/A
19.2.3	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	34-35 ; 842-849	N/A	N/A
Section 20	Contrats importants	855	N/A	N/A
Section 21	Documents disponibles	855	N/A	N/A
N/A : non applicable.				

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 638 à 685 et 448 à 628, aux pages 686 à 689 et 629 à 636 et aux pages 246 à 273 du Document de référence 2021 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2022 sous le n° D.22-0142. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/192553>
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 698 à 742 et 528 à 688, aux pages 743 à 746 et 689 à 696 et aux pages 280 à 309 du Document de référence 2022 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2023 sous le n° D.23-0154. L'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/197620>.

Les parties des Documents de référence n° D.22-0142 et n° D.23-0154 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-dessus. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

www.credit-agricole.com/Investisseur-et-actionnaire

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com